LA VÉRITABLE MANIERE

D'INSTRUIRE

LES SOURDS ET MUETS,

CONFIRMÉE PAR

UNE LONGUE EXPÉRIENCE.

*PAR M. l'Abbé ***, Instituteur des Sourds & Muets de Paris.*

PREMIERE PARTIE.

A PARIS,

Chez NYON l'aîné, Libraire, rue du Jardinet.

M. DCC. LXXXIV.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROI.



AVERTISSEMENT

DE L'AUTEUR.

L'OUVRAGE que je préſente au Public n'eſt proprement qu'une ſeconde édition de celui qui a paru en 1776, ſous ce titre: *Inſtitution des Sourds & Muets par la voie des Signes méthodiques*, & dont il ne reſte plus d'exemplaires.

L'intérêt que la Religion & l'humanité m'inſpirent pour une claſſe vraiment malheureuſe d'hommes ſemblables à nous, mais réduits en quelque ſorte à la condition des bêtes, tant qu'on ne travaille point à les retirer

des ténèbres épaiſſes dans leſquelles ils ſont enſevelis, m'impoſe une obligation indiſpenſable de venir à leur ſecours, autant qu'il m'eſt poſſible.

C'eſt uniquement pour remplir ce devoir eſſentiel que je vais expoſer les moyens dont je me ſuis ſervi pour préparer un nombre d'entr'eux à des Exercices publics, dans leſquels des enfans qu'on avoit regardés juſqu'alors comme des demi-automates, ont donné des preuves non douteuſes d'une intelligence ſupérieure à celle de la plupart des jeunes perſonnes de leur âge.

On verra d'une maniere ſenſible comment on doit s'y prendre pour faire monter par la fenêtre ce qui ne peut entrer par

la porte, c'eſt-à-dire, pour inſinuer dans l'eſprit des Sourds & Muets, par le canal de leurs yeux, ce qu'on ne peut y introduire par l'ouverture de leurs oreilles.

Puiſſent ces moyens tomber entre les mains de tous ceux qui touchés de compaſſion à la vue de leur état triſte & déplorable, concevront la réſolution généreuſe & chrétienne de s'appliquer à leur inſtruction, qui n'eſt point une œuvre auſſi difficile & auſſi pénible qu'on le ſuppoſe ordinairement.

On ne trouvera point dans cette ſeconde édition tout ce qui étoit renfermé dans la premiere, & il s'en faut même de beaucoup : c'eſt pour cela

qu'elle ne porte point le même titre. Cette ſuppreſſion ne vient cependant d'aucun défaut eſſentiel que j'aie apperçu, ni qu'on m'ait reproché dans la précédente. Je donnerois encore aujourd'hui cet Ouvrage tel qu'il a paru en 1776, ſi je me trouvois maintenant dans la même poſition où j'étois, lorſque je publiai mon Inſtitution méthodique; mais depuis cette époque les choſes ont entierement changé de face, & ce qui étoit alors abſolument néceſſaire, deviendroit aujourd'hui totalement inutile.

1°. Lorſque je conſentis pour la premiere fois à me charger de l'inſtruction de deux ſœurs jumelles Sourdes & Muettes,

qui n'avoient pu trouver aucun Maître depuis la mort du Pere Vanin, Prêtre de la Doctrine Chrétienne, j'ignorois qu'il y eût dans Paris un Instituteur qui depuis quelques années s'étoit appliqué à cette œuvre, & avoit formé des Disciples. Les éloges donnés par l'Académie à ses succès lui avoient acquis de la réputation dans l'esprit de ceux qui en avoient entendu parler, & sa méthode, avec le secours de laquelle il réussissoit à faire parler plus ou moins clairement les Sourds & Muets, avoit été regardée comme une ressource à laquelle on devoit de justes applaudissemens.

Il n'en étoit pas l'auteur : elle

avoit été pratiquée plus de cent ans avant lui par M. Wallis en Angleterre, M. Bonnet en Efpagne, & M. Amman, Médecin Suiffe en Hollande, qui même avoient donné fur cette matiere d'excellens Ouvrages; mais il avoit profité de leurs lumieres, & fes talens à cet égard méritoient l'eftime & les témoignages d'approbation qu'ils lui attiroient.

Le genre d'études que j'avois fuivies de tout temps, & les occupations auxquelles je m'étois livré jufqu'alors, ne m'ayant point mis à portée de connoître aucun de ces illuftres Auteurs, je ne penfai pas même à defirer, & encore moins à entreprendre de faire parler mes deux Éleves.

Le ſeul but que je me propoſai fut de leur apprendre à penſer avec ordre, & à combiner leurs idées. Je crus pouvoir y réuſſir en me ſervant de ſignes repréſentatifs aſſujettis à une Méthode dont je compoſai une eſpece de Grammaire.

M. Pereire Inſtituteur des Sourds & Muets, & le plus ſçavant de ſes Diſciples, que je ne connoiſſois ni l'un ni l'autre, en furent bientôt informés. Ils regarderent l'exécution de ce projet comme impoſſible, & l'idée que j'en avois conçue & que j'eſſayois de mettre en pratique, comme devant être plus nuiſible qu'utile à l'avancement de mes Éleves.

La réputation que M. Pereire s'étoit acquise donnant dans l'esprit du Public un certain crédit à ce préjugé, il étoit nécessaire que je le combattisse, lorsque je fis imprimer ma Méthode uniquement pour l'avantage des Sourds & Muets, présens & à venir, me regardant comme chargé par la Providence de rendre à cette espece de malheureux tous les services qui dépendroient de moi.

J'attaquai donc le faux principe de ces Messieurs, & j'entrepris même de montrer que le systême dont M. Pereire se servoit pour l'instruction de ses Disciples, & qu'il appelloit *la Dactylologie*, c'est-à-dire la science du mouvement & de la position des doigts, pouvoit conduire par de-

grés à faire parler des Sourds, mais qu'elle étoit absolument inutile pour leur apprendre à faire un usage légitime de leur faculté de penser.

M. Pereire fit mettre alors dans les Papiers publics qu'il répondroit à mes difficultés aussi-tôt qu'il en auroit le loisir; mais quoiqu'il ait encore vécu quelques années, après avoir contracté cet engagement, il ne l'a point exécuté, & je ne crois pas même qu'il en ait formé sérieusement la résolution. Le plus sçavant de ses Disciples est resté pareillement dans le silence. Tout ce que j'ai dit sur cet article dans la premiere édition de ma Méthode, & dont on ne me contestera pas

ſans doute la néceſſité, groſſiroit donc aujourd'hui très-inutilement le volume de la ſeconde.

2°. Mais j'avois à combattre d'autres Adverſaires plus redoutables, je veux dire, un nombre de Théologiens, de Philoſophes (raiſonnables) & d'Académiciens de différens pays, qui ſoutenoient qu'il étoit impoſſible d'aſſujettir les idées métaphyſiques à des ſignes repréſentatifs, & par conſéquent qu'elles reſteroient toujours au-deſſus de l'intelligence des Sourds & Muets.

Il a fallu beaucoup de temps & de raiſonnemens, des Exercices publics & même en pluſieurs Langues ſur des matieres abſtraites, des Leçons journalieres auxquelles des Sçavans de toutes les par-

ties de l'Europe ont aſſiſté, mais principalement des explications claires & préciſes ſur la métaphyſique de tout Verbe régulier, données ſur le champ & ſans aucune préparation par les Sourds & Muets pour convaincre toute perſonne raiſonnable, 1°. que comme il n'eſt aucun mot qui ne ſignifie quelque choſe, il n'eſt auſſi aucune choſe, quelqu'indépendante qu'elle ſoit de nos ſens, qui ne puiſſe être expliquée clairement par une analyſe compoſée de mots ſimples, & qui en dernier reſſort n'aient beſoin d'aucune explication.

2°. Que cette analyſe peut également ſe faire de vive voix ou par écrit vis-à-vis de ceux qui ont les oreilles duement organi-

ſées, parce que, ſoit en entendant, ſoit en liſant les mots ſimples dont elle eſt compoſée, ils ſe rappellent les ſignes qu'on leur a fait depuis leur enfance, & ſans leſquels ils n'auroient pas plus entendu les mots qu'on prononçoit ou qu'on liſoit, que ſi on les eût prononcés ou lus en Allemand, en Grec ou en Hébreu.

3°. Que cette même analyſe ne peut ſe faire vis-à-vis des Sourds & Muets que par écrit, mais que ſon effet eſt également infaillible, parce qu'en liſant les mots ſimples dont elle eſt compoſée, ils ſe rappellent auſſi facilement que nous la ſignification qu'on leur a donné de ces mots, & qui leur eſt devenue auſſi familiere qu'à nous par l'uſage que

nous en faiſons continuellement avec eux, & qu'ils en font eux-mêmes avec nous.

S'il eſt encore quelques Sçavans qui conteſtent ou qui révoquent en doute ces principes, parce qu'ils n'ont pas daigné venir à quelqu'une de nos opérations, je les invite à nous faire cet honneur; mais je ne crois pas devoir charger notre ſeconde édition de tout ce que nous avons dit dans la premiere, pour combattre une opinion à laquelle il paroît aujourd'hui qu'on a en quelque ſorte généralement renoncé.

Il y a donc plus de la moitié de notre premier Ouvrage qu'il a paru convenable de ſupprimer, & d'y ſubſtituer quelques nou-

veaux moyens dont une expérience de huit ans nous a fait connoître l'avantage pour l'inſtruction des Sourds & Muets.

Cette nouvelle Méthode contiendra trois Parties.

J'expliquerai dans la Premiere les différens degrés par leſquels on réuſſit à former l'eſprit des Sourds & Muets, & à les rendre capables de perfectionner eux-mêmes leur inſtruction en liſant de bons Livres.

Dans la ſeconde, ayant appris par la lecture des Ouvrages de MM. Bonnet & Amman, & par mes propres réflexions, comment on doit s'y prendre pour enſeigner aux Sourds & Muets à parler, je répéterai preſque mot-à-mot ce que j'ai dit ſur ce ſujet

dans mon Inſtitution méthodique. Cette répétition eſt abſolument néceſſaire pour tous ceux qui voudront à préſent, ou dans la ſuite, inſtruire des Sourds & Muets.

Une diſpute ſérieuſe qui s'eſt élevée entre l'Inſtituteur des Sourds & Muets de Leipſig & celui de Vienne en Autriche, conjointement avec moi, ſera le ſujet de la troiſieme Partie.

J'eſpere que les Sçavans de différens pays verront avec plaiſir les pieces de ce procès littéraire, qui ont été fournies de part & d'autre en latin, & le jugement qu'en a porté la Société académique de Zurich en Suiſſe, qui n'a pas dédaigné de s'occuper de cet objet dans pluſieurs de ſes ſéances, & à laquelle j'avois déféré la

décifion de cette controverfe, ne voulant pas que l'Inftituteur de Leipfig eût à fe plaindre de ce qu'on lui auroit donné des François pour Juges. Les Académies ou Sociétés littéraires de Leipfig, (même) de Vienne, d'Upfal & de Pétersbourg, ont été pareillement confultées, mais elles n'ont point fait de réponfe.

Les pieces qui compofent cette troifieme Partie font vraiment intéreffantes pour le bien des Sourds & Muets, parce qu'elles font très-propres à fixer dès-à-préfent & pour la fuite celle des deux Méthodes (de Leipfig ou de Paris), que devront embraffer tous ceux qui entreprendront de les inftruire.

TABLE

DES TITRES contenus dans cet Ouvrage.

PREMIERE PARTIE.

TABLE

DES TITRES contenus dans la ſeconde Partie.

TABLE

Des Titres contenus dans la troisieme Partie.

Fin de la Table.



LA VÉRITABLE MANIERE *D'INSTRUIRE* LES SOURDS ET MUETS, CONFIRMÉE PAR UNE LONGUE EXPÉRIENCE.

PREMIERE PARTIE.

L'INSTRUCTION des Sourds & Muets n'eſt point une œuvre auſſi difficile qu'on le ſuppoſe ordinairement. Il ne s'agit que de faire entrer par leurs yeux dans leur eſprit ce qui eſt entré dans le nôtre par les oreilles. Ces deux portes ouvertes en tout temps préſentent l'une & l'autre un chemin qui conduit au même

terme, lorſqu'on ne s'égare ni à droite ni à gauche de celui des deux dans lequel on s'eſt engagé.

CHAPITRE PREMIER.

Comment on doit s'y prendre pour commencer l'Inſtruction des Sourds & Muets.

DANS quelque Langue que ce ſoit, ce n'eſt point la prononciation des mots qui fait entendre leur ſignification. En vain dans la nôtre nous eût-on répété cent & cent fois les noms de *porte* & de *fenêtre*, &c. &c. &c. nous n'y aurions attaché aucune idée, ſi on n'eut pas montré en même-temps les objets qu'on vouloit déſigner par ces noms. Le ſigne de la main ou des yeux a été le ſeul moyen par lequel nous avons appris à unir

l'idée de ces objets avec les ſons qui frappoient nos oreilles. Toutes les fois que ces mêmes ſons ſe faiſoient entendre, ces mêmes idées ſe préſentoient à notre eſprit, parce que nous nous ſouvenions des ſignes qu'on nous avoit faits en les prononçant.

C'eſt une route préciſément ſemblable qu'il s'agit de tenir avec les Sourds & Muets. On a commencé dès le premier jour de leur inſtruction à leur apprendre un Alphabet manuel, tel que celui dont les écoliers ſe ſervent dans les Colleges pour converſer avec leurs compagnons d'une extrêmité de la claſſe à l'autre. Les Sourds & Muets ne confondent pas plus les différentes figures de chacune de ces lettres qui frappent fortement leurs yeux, que nous ne confondons les différens ſons qui ſe font entendre à nos oreilles.

Nous écrivons donc, je dis nous,

parce que nous fommes fouvent aidés dans nos opérations avec les Sourds & Muets, par d'autres perfonnes ; nous écrivons en gros caracteres avec du crayon blanc fur une table noire ces deux mots *la porte*, & nous la montrons. A l'inftant ils appliquent cinq ou fix fois leur alphabet manuel fur chacune des lettres qui compofent le mot *porte*, (ils l'épelent avec leurs doigts) & en font entrer dans leur mémoire le nombre & l'arrangement: auffi-tôt ils l'effacent & l'écrivent eux-mêmes avec leur crayon, en caracteres plus ou moins formés, (peu nous importe) enfuite ils l'écriront autant de fois que vous leur préfenterez ce même objet.

Il en eft de même de toute autre chofe qu'on leur montre & dont on écrit le nom d'abord fur la table, en gros caracteres, & enfuite en caracteres ordinaires fur autant de diffé-

rentes cartes qu'on leur met entre les mains, & que leurs compagnons s'amusent à leur faire deviner les unes après les autres, en se moquant d'eux lorsqu'ils s'y trompent. L'expérience nous apprend que tout Sourd & Muet qui a quelque activité dans l'esprit, apprend de cette maniere en moins de trois jours plus de quatre-vingt mots.

Prenez alors chacune des cartes sur laquelle un de ces mots est écrit & présentez-la à ce nouveau disciple, il portera tour-à-tour son doigt sur chacune des parties de lui-même, dont la carte présentée contiendra le nom : mêlez & brouillez les cartes tant qu'il vous plaira, il ne se trompera sur aucune ; ou s'il vous plaît d'écrire vous-même quelques-uns de ces noms sur la table, il portera pareillement son doigt sur chacun des objets dont vous aurez écrit les noms, & par ce

A 3

moyen vous prouvera clairement qu'il comprend la ſignification de chacun d'eux.

Ce ſera ainſi qu'en très-peu de jours le Sourd & Muet entendra non-ſeulement la ſignification de tous les mots qui expriment les noms des différentes parties qui nous compoſent depuis la tête juſqu'aux pieds, mais encore de ceux qui repréſentent tous les objets qui nous environnent, & qu'on peut leur montrer à meſure qu'on en écrit les noms ſur la table & ſur les cartes qu'on lui met entre les mains.

Cependant on ne ſe borne point dès-lors à cette eſpece d'inſtruction, toute amuſante qu'elle ſoit pour les Sourds & Muets. Dès le premier ou les premiers jours, on leur fait écrire en leur conduiſant la main, ou l'on écrit pour eux le préſent de l'indicatif du verbe *porter*, & on le leur

explique par ſignes en cette maniere.

Pluſieurs Sourds & Muets étant autour de la table, je place le Candidat à côté de moi ſur ma droite. Alors je mets l'*index* de ma main gauche ſur le mot *je*, & pendant ce même temps je me montre moi-même avec l'*index* de ma main droite, en m'en frappant moi-même doucement ſur ma poitrine à diverſes repriſes. Enſuite je vais poſer l'*index* de ma main gauche ſur le mot *porte*, & prenant un gros Livre *in*-4°. je le porte ſucceſſivement ſous mon bras, dans les pans de ma robe, ſur mon épaule, ſur ma tête & ſur mon dos, le tout en marchant, & avec l'extérieur d'un homme qui ſe ſent chargé: aucun de ces mouvemens n'échappe à l'attention du Sourd & Muet.

Je reviens à la table: & pour faire entendre la ſeconde perſonne, je mets l'*index* de ma main gauche ſur le mot

tu ; en même-temps je porte l'*index* de ma main droite ſur la poitrine du Sourd & Muet, & je l'en frappe doucement pluſieurs fois, en lui faiſant obſerver que je le regarde, & qu'il doit auſſi me regarder. Je mets enſuite mon doigt ſur le mot *portes*, (2ᵉ perſonne) & je lui donne le Livre *in*-4°. en lui faiſant ſigne de faire à ſon tour ce qu'il m'a vu faire à moi-même le premier : il ſe met à rire, prend le Livre & exécute très-bien ſa commiſſion.

Il s'agit alors de la troiſieme perſonne du ſingulier : je mets l'*index* de ma main gauche ſur *il*, & avec l'*index* de ma main droite je montre quelqu'un qui eſt à un de mes côtés, ou derriere moi, en faiſant obſerver que je ne le regarde pas, (parce que je parle de lui, mais non à lui.) Je lui donne de même ou je lui fais donner, ſans le regarder, le Livre *in*-4°. : il

le porte en toutes les manieres expliquées ci-dessus, & vient le remettre sur la table. Alors je tire avec le crayon une ligne horisontale sous les trois personnes du singulier, parce que l'explication en est finie.

Nous procédons ensuite à celle des personnes du pluriel. Je mets l'*index* de ma main gauche sur le mot *nous*, & je porte l'*index* de ma main droite premierement sur moi-même, & ensuite sur tous ceux qui entourent la table, sans en excepter un seul; enfin une seconde fois sur moi-même pour montrer que je n'oublie personne, & nous nous mettons tous à porter la table.

Nous passons alors à la seconde personne du pluriel, & mettant mon *index* gauche sur le mot *vous*, je montre avec ma main droite la personne qui est à ma gauche, & successivement tous ceux qui entourent

la table jusques & y compris le Sourd & Muet qui est à ma droite; mais au lieu de me montrer moi-même, je me retire à l'écart : les autres portent la table, & je fais observer que je suis à mon aise, n'étant chargé d'aucun fardeau.

Il ne nous faut plus que la troisieme personne du pluriel. Etant revenu à la table, je mets mon *index* gauche sur *ils*, & avec ma main droite je montre tous ceux qui entourent la table, en commençant par celui qui est à ma gauche, jusqu'à celui qui est à la main droite du Sourd & Muet : quant à lui je le retire : nous nous mettons tous deux à l'écart, restant à notre aise pendant que les autres soutiennent & portent le poids de la table.

Il est inutile de dire combien cette opération amuse notre nouveau Sourd & Muet. Cependant voici une petite

difficulté. Il faut qu'il faſſe lui-même ce qu'il m'a vu faire ſur chacune des perſonnes du ſingulier & du pluriel. Il commence donc, & dès la premiere opération il ſe trompe, ſans que ce ſoit ſa faute. Ayant l'*index* de ſa main gauche ſur *je*, il m'apporte celui de ſa main droite ſur ma poitrine, parce qu'il a cru que je m'appellois *je*, ayant vu que ſur ce mot je m'étois montré moi-même pluſieurs fois.

Pour corriger cette erreur, je fais venir tout de ſuite cinq ou ſix de ceux qui faiſoient tout-à-l'heure partie du *nous*, du *vous* & du *ils*, mais dont chacun, dès qu'il eſt vis-à-vis de la table, ſe montre lui-même en ayant le doigt ſur *je*, montre enſuite celui qu'il regarde & devant lequel il ſe retourne, en ayant le doigt ſur *tu*; & enfin un troiſieme qu'il ne regarde point, & devant lequel il ne ſe retourne pas, en ayant le doigt ſur *il*;

alors notre Sourd & Muet ſçait comme les autres s'appeller lui-même *je*, & le reſte ne ſouffre plus de difficulté.

C'eſt ainſi, que pour ne point faire perdre de temps au Sourd & Muet, nous avons avec lui dès les premiers jours un langage qui ſignifie quelque choſe. Il faut néceſſairement qu'il nous comprenne, s'il n'eſt pas comme le cheval & le mulet, qui ſont ſans intelligence; & dès-lors il entend ce qu'il écrit, lorſque d'après ce modele du préſent du verbe *porter*, on lui fait conjuguer *je tire*, *tu tires*, &c. *je traîne*, *tu traînes*, &c.

En un mot dès ces premiers jours il entend toute phraſe qui n'eſt compoſée que d'une des ſix perſonnes du préſent d'un verbe de la premiere conjugaiſon, ſuivie de ſon régime, telles que ſont celles-ci : *je tire la table; tu traînes la chaiſe ; il préſente le fauteuil ; nous regardons le miroir ;*

vous pouſſez la porte ; ils ferment la fenêtre, parce que tous ces verbes expriment des actions dont les ſignes ſe ſaiſiſſent en un inſtant, & qu'en prenant à témoin les yeux des ſpectateurs, ce ſigne annonce que ces opérations ſont préſentes.

Il n'eſt point encore temps de donner une explication détaillée des verbes. Ce que nous venons de dire du préſent de l'indicatif du verbe *porter*, n'eſt qu'une eſpece d'anticipation que nous regardons comme très-utile, parce qu'elle nous fournit plus de moyens de développer l'intelligence des Sourds & Muets, que ſi nous commencions par les déclinaiſons des noms ſubſtantifs & adjectifs & des pronoms, ſelon l'uſage des méthodes ordinaires. D'ailleurs elle les amuſe davantage, eu égard au nombre de petites phraſes qu'elle leur fait entendre, & cette conſidération doit

être d'un grand poids dans l'instruction des Sourds & Muets qu'il s'agit d'attirer à l'étude par le plaisir qu'ils trouvent en s'y appliquant. Mais quoiqu'alors nous nous bornions à ce prélude, les Sourds & Muets, sous la conduite des Maîtres & Maîtresses dans les pensions desquels ils demeurent, ou même en s'amusant à griffonner avec leurs compagnons, font entrer peu-à-peu dans leur mémoire les autres temps de ce premier verbe. C'est un fond dont ils ne connoissent pas la valeur, mais nous ne serons pas long-temps sans y bâtir.



CHAPITRE II.

Comment on doit continuer l'Inſtruction des Sourds & Muets.

Les Sourds & Muets ont déjà dans l'eſprit (comme on vient de le voir) l'idée d'un certain nombre de noms ſubſtantifs. Ils ont vu que tous les noms qu'ils ont ſur leurs cartes ont devant eux, ou un *le*, ou un *la*, ou une *l'* avec une apoſtrophe. Il faut donc leur donner des modeles de ces trois eſpeces de déclinaiſons, & les obliger d'en faire eux-mêmes pluſieurs, qu'on leur indique ſur chacun de ces modeles.

Cette opération n'eſt pas à beaucoup près auſſi amuſante, que les deux précédentes; mais le Sourd & Muet, qu'on inſtruit, a déjà conçu pour ſon Inſtituteur une eſpece d'attache & un certain reſpect, qui le détermine aiſément à entreprendre & à exécuter,

autant qu'il lui eſt poſſible, tout ce que nous lui préſentons pour ſon inſtruction.

ARTICLE PREMIER.

Sur la déclinaiſon des noms.

EN faiſant apprendre au Sourd & Muet les déclinaiſons des noms, on doit lui faire obſerver la différence de leurs articles, de leurs cas, de leurs nombres & de leurs genres, & en même-temps lui fournir des ſignes, qui diſtinguent chacune de ces propriétés qui conviennent aux noms.

PARAGRAPHE PREMIER.

Sur les articles & les ſignes qui leur conviennent.

VOICI de quelle maniere nous procédons ſur cet article. Nous faiſons obſerver au Sourd & Muet les jointures de nos doigts, de nos mains, du poignet, du coude, &c., &c.,

& nous les appellons articles ou jointures. Nous écrivons ensuite sur la table, que *le*, *la*, *les*, de, du, des, joignent les mots, comme nos articles joignent nos os; (les Grammairiens nous pardonneront, si cette définition ne s'accorde pas avec la leur) dès-lors le mouvement de l'*index* droit, qui s'étend & se replie plusieurs fois en forme de crochet, devient le signe raisonné, que nous donnons à tout article. Nous en exprimons le genre en portant la main au chapeau, pour l'article masculin *le*, & à l'oreille, où se termine la coëffure d'une personne du sexe, pour l'article féminin *la*. L'article pluriel *les* s'annonce par le mouvement répété des quatre doigts d'une ou de deux mains en forme de crochet. L'apostrophe s'indique en faisant en l'air une apostrophe avec l'*index* droit. Il faut y ajouter le signe de masculin, si l'apostrophe est suivie

d'un nom ſubſtantif maſculin, & au contraire le ſigne de féminin, ſi le nom ſubſtantif qui ſuit, eſt un nom féminin.

De, du, de la, des ſont des articles au ſecond cas. Il faut donc ajouter au ſigne d'article le ſigne de ſecond, & enſuite le ſigne de ſingulier ou de plurier, de maſculin ou de féminin. Nous avons ſoin de faire obſerver que le *de, du, des* de l'ablatif, n'eſt point un article, mais une prépoſition, qui a ſon ſigne particulier, à proportion de l'uſage auquel on l'emploie.

§. I I.

Sur les cas, les nombres & les genres, & ſur les ſignes qui leur conviennent.

En apprenant ſes déclinaiſons, le Sourd & Muet apperçoit clairement la diſtinction des cas, ſoit dans le ſingulier, ſoit dans le pluriel. Il faut lui en faire apprendre les noms par la dacty-

lologie, nominatif, génitif, datif, &c., ſans ſe mettre en peine de lui expliquer pourquoi on leur a donné ces noms. Mais ils ont chacun les ſignes qui leur ſont propres. Premier, ſecond, troiſieme degré, &c. par leſquels on deſcend du premier cas, qu'on appelle le *nominatif*, juſqu'au ſixieme, qu'on nomme l'*ablatif*, ſont des ſignes beaucoup plus intelligibles, que ceux qu'on pourroit appliquer à ces différens noms, après même en avoir donné la définition. Nous dirons (page 28) comment premier, ſecond, troiſieme, &c., ſe diſtinguent d'un, deux, trois, &c.

Quant au ſigne du mot *cas*, il s'exprime de cette maniere : on fait rouler l'un ſur l'autre les deux *index* en déclinant, c'eſt-à-dire, en deſcendant depuis le premier juſqu'au ſixieme.

Pour déſigner le ſingulier, on éleve

le pouce droit en haut. Le pluriel s'annonce en remuant pluſieurs doigts.

On doit faire remarquer aux Sourds & Muets, que le pluriel ſe termine toujours par un *s*, lors même qu'il n'y en a point au ſingulier.

Les deux genres ſe différencient en portant la main au chapeau ou à la cornette, comme nous l'avons dit ci-deſſus.

ARTICLE II.

Différence des noms ſubſtantifs & adjectifs & des ſignes qui leur conviennent.

POUR montrer la différence ſenſible de ces deux eſpeces de noms, il faut prendre neuf cartes ou neuf petits morceaux de papiers. On écrit ſur l'une de ces cartes le nom de *Pierre*, & on place cette carte à ſa main gauche. On écrit enſuite ſur chacune des autres cartes un nom adjectif, tel que *grand*,

petit, riche, pauvre, fort, foible, ſçavant, ignorant, & on met ces huit cartes à ſa main droite.

Pierre vient donc à entrer, & on voit que c'eſt un grand homme; on prend la carte ſur laquelle eſt écrit *grand*, & on la met ſur ſon nom. Il eſt venu en caroſſe & il eſt richement habillé, on prend la carte ſur laquelle eſt écrit *riche*, & on la met également pardeſſus. On fait encore la même choſe des deux autres cartes, où ſont écrits ces mots *fort* & *ſçavant*, lorſque Pierre paroît fort, & qu'on nous dit qu'il eſt ſçavant.

Pierre, qui eſt le nom ſubſtantif, ſe trouve ſous ces quatre qualités, *ſtat ſub*, & telle eſt la véritable notion d'un nom ſubſtantif, auquel on ſurajoute les qualités qu'on croit lui convenir. Quant au nom adjectif, c'eſt celui qui exprime quelques-unes des qualités qu'on ajoute au nom ſubſtantif. La

main gauche, qui est dessous, est le signe du nom substantif, & la main droite qu'on vient appliquer sur elle, est le signe général de tout adjectif.

Les noms adjectifs pouvant être également surajoutés à des noms substantifs masculins, ou féminins, ont deux genres, le genre masculin & le genre féminin. Il faut en donner quelques modeles au Sourd & Muet, & l'obliger d'en décliner un certain nombre d'après ces modeles. On doit lui apprendre 1°. que l'adjectif masculin doit toujours être surajouté au nom substantif masculin, & au contraire l'adjectif féminin au nom substantif féminin; 2°. que le nom adjectif doit être mis au singulier, lorsque le nom substantif est au singulier, & au contraire qu'il doit être mis au pluriel, lorsque le nom substantif est au pluriel.

ARTICLE III.

Des noms adjectifs qui se terminent en able *& en* ible, *& des signes qui leur conviennent.*

LES noms adjectifs qui se terminent en *able* ou en *ible*, & qui dérivent des verbes, signifient une qualité qui doit ou une qualité qui peut être attribuée à un sujet.

Dans le premier cas, on ajoute au signe qui représente cette qualité le signe de nécessaire, & dans le second cas on y ajoute le signe de possible.

Lorsque ces noms adjectifs doivent se traduire en latin par le futur du participe passif qui se termine en *andus-a-um* ou en *endus-a-um*, il signifie une qualité qui doit être attribuée au sujet dont il s'agit. Voici comme elle se rend par signes. Un premier signe exprime l'action signifiée par le verbe, comme *aimer*, *adorer*, *respecter* : un se-

cond signe annonce que c'est un adjectif dont il s'agit. Un troisieme signe fait entendre, que cet adjectif doit nécessairement être attribué au sujet de la phrase. Par exemple, *adorer* est l'action d'un verbe, *adoré* en est l'adjectif; mais *adorable* est un nom adjectif qui doit nécessairement être attribué à Dieu qui est le sujet de la phrase.

Lorsque ces adjectifs se rendent en latin par des mots, qui se terminent en *bilis*, *is*, *e*, ils signifient plus ordinairement une qualité, qui peut, & non qui doit nécessairement être attribuée à son sujet; alors un premier signe exprime l'action du verbe, par exemple *élire*; le second signe qui annonce un adjectif signifieroit *élu*; mais le troisieme signe qui représente une simple possibilité donne le mot *éligible*.

Pour exprimer la nécessité, on frappe plusieurs fois & fortement avec le bout de son *index* droit sur une table; c'est

ce

ce que fait toute perſonne, qui dit qu'une choſe lui eſt due. Pour exprimer la poſſibilité on regarde à ſa droite un *oui*, & à ſa gauche un *non*, lequel des deux arrivera, on n'en ſçait rien : on ne l'apprendra que par l'événement. Lorſque ces Noms adjectifs en *able* ne dérivent point d'un Verbe, mais d'un Nom ſubſtantif, comme *charitable*, ils n'annoncent ni néceſſité ni poſſibilité, mais ſeulement une qualité inhérente au ſujet dont on parle.

ARTICLE IV.

Des Noms Adjectifs mis au Poſitif, ou au Comparatif, ou au Superlatif, ou à l'Exceſſif, & des ſignes, qui leur conviennent.

LES Noms Adjectifs ſont ou Poſitifs, comme *grands*, ou Comparatifs, comme *plus grands*, ou

Superlatifs, comme *très-grands*; ou Exceſſifs, comme *trop grands*.

Pour exprimer *grands*, nous élevons notre main droite à une certaine hauteur, & nous y ajoutons le ſigne d'Adjectif. Si nous voulons dire *plus grand*, après nous être arrêtés un certain temps à la hauteur de ce premier ſigne, nous élevons notre main à un degré ſupérieur : cela ſignifie *plus grand*. S'agit-il de *très-grand*, nous faiſons ſucceſſivement deux pauſes; la premiere, après la hauteur du Poſitif; la ſeconde, après celle du Comparatif, & enſuite nous nous élevons encore davantage. Enfin pour l'Exceſſif nous faiſons un dernier ſigne, qui annonce notre mécontentement & notre impatience de cette quatrieme grandeur. Nous reviendrons ſur cet article à l'occaſion du *que*, qui ſe trouve après les Comparatifs.

ARTICLE V.

Des Adjectifs ſubſtantifiés, qu'on appelle qualités abſtraites, & des ſignes qui leur conviennent.

LES Noms qui expriment des qualités, comme *bon*, *grand*, *ſage*, *ſçavant*, ſuppoſent néceſſairement dans le diſcours des Noms ſubſtantifs exprimés ou ſous-entendus, auxquels on les applique, mais ſi l'on conſidere les qualités qu'ils expriment, ſans en faire l'application à aucun Nom ſubſtantif, alors ces qualités pouvant elles-mêmes recevoir d'autres qualités, deviennent des eſpeces de Noms ſubſtantifs, comme la *bonté*, la *grandeur*, la *ſageſſe*, la *ſcience*.

Voici de quelle maniere nous exprimons ces ſortes d'Adjectifs ſubſtantifiés. Si nous voulons, par exemple, dicter à un Sourd & Muet ce mot *la grandeur*, nous faiſons d'abord le ſigne

de l'article féminin *la*, ensuite le signe de grand, qui est un Nom adjectif, mais nous y joignons aussi-tôt le signe de substantif, qui annonce que cet adjectif est substantifié, & qu'il peut recevoir lui-même d'autres adjectifs. Nous en donnons plusieurs exemples, d'après lesquels les Sourds & Muets ne s'y trompent point, soit en lisant dans un livre, soit en écrivant sous notre dictée.

ARTICLE VI.

Des Noms de nombre & des signes qui leur conviennent.

LES Noms de nombre se divisent en cardinaux & ordinaux. Ils ont chacun les signes qui leur sont propres : pour dire *trois* nous tenons trois doigts élevés perpendiculairement, mais pour dire *troisieme* nous les tenons couchés & les faisons avancer horisontalement

en droite ligne vis-à-vis de nous, en ordre de proceſſion ou de bataille, ce qui indique que *troiſieme* eſt à la file des autres, & le rang qu'il y tient. Pour le nombre cardinal nous n'avons beſoin que du premier ſigne ; mais pour le nombre ordinal ; après avoir fait ce premier ſigne, il faut y joindre le ſecond, ſans qu'il ſoit néceſſaire d'avertir que c'eſt un Adjectif parce que la choſe parle d'elle-même.



CHAPITRE III.

Sur les Temps de l'Indicatif du Verbe être.

LORSQUE les Sourds & Muets ont bien ſaiſi la différence des Noms adjectifs d'avec les Noms ſubſtantifs, il faut leur montrer ; que c'eſt le Verbe ſubſtantif *je ſuis*, *tu es*, *il eſt*, &c. ; qui ſert à unir les uns avec les autres, lorſqu'ils ſe conviennent, ou à les ſéparer, lorſqu'ils ne ſe conviennent pas, en ajoutant à ce verbe une négation. Il faut leur en donner pluſieurs exemples & leur faire apprendre les temps de l'indicatif de ce verbe, pour multiplier les petites phraſes, qu'ils puiſſent entendre juſqu'à ce que la connoiſſance entiere des verbes, ainſi que des autres parties du diſcours les mette en état de comprendre tout ce

qui eſt néceſſaire pour leur inſtruction.

Le ſigne de ce Verbe eſt tout naturel. En poſant, pour ainſi dire, les deux mains on montre la ſituation d'une perſonne qui eſt, ou debout, ou aſſiſe, ou à genouils, &c.



CHAPITRE IV.

Des Pronoms.

POUR exprimer par ſigne ce que c'eſt qu'un Pronom, nous faiſons un rond avec un crayon ſur la table, & nous y mettons une tabatiere ; nous la pouſſons enſuite hors de ce rond & nous y ſubſtituons une autre choſe. Un Pronom eſt un mot qui ſe met à la place d'un autre nom, & le ſigne commun à tous eſt l'action que nous venons de faire ; mais chacun a ſon ſigne particulier à proportion de ce qu'il ſignifie.

ARTICLE PREMIER.

Des Pronoms perſonnels, des Conjonctifs, & des Poſſeſſifs, & des ſignes qui leur ſont propres.

LES Pronoms *je*, *moi*, *me*, *mon*, *ma*, *mes*, *le mien*, *la mienne*, *les miens*,

les miennes, ont chacun leur ſigne diſtinctif; & ſi cela n'étoit pas, il ſeroit impoſſible que les Sourds & Muets écriviſſent, *currente calamo*, ſous la dictée des ſignes méthodiques.

Il n'eſt perſonne qui ne s'apperçoive, que tout Orateur qui parle de lui-même, en diſant, *je penſe*, *je deſire*, fait avec ſa main droite une eſpece de demi-cercle en l'approchant de ſa poitrine, c'eſt le ſigne de *je*, mais ſi l'on dit telle choſe eſt à *moi* ou pour *moi*, on met ſa main ſur ſa poitrine, comme un Prêtre, qui fait un ferment en juſtice, & on ſe frappe ſoi-même très-doucement à plus d'une repriſe. Nous faiſons tous naturellement ce ſigne, lorſque dans un partage, nous diſons à quelqu'un: voilà ce qui eſt pour *vous* & ceci eſt pour *moi*: ces deux Pronoms ſont *perſonnels*; mais le ſecond fixe davantage les yeux ſur la perſonne, qui parle d'elle-même.

Nous faisons le même signe pour exprimer *me ;* mais sur le champ, nous portons l'*index* de la main droite sur celui de la main gauche, pour faire entendre que ce Pronòm est *conjonctif*, c'est-à-dire qu'il se met toujours avec un Verbe, dont il est le régime direct ou indirect.

Mon, *ma*, *mes*, sont des Pronoms *possessifs* & de vrais Adjectifs. Ils s'expriment en se montrant soi-même d'une main, & de l'autre le nom Substantif ; c'est-à-dire la chose qu'on dit être à soi. On y joint le signe d'Adjectif, & ceux du nombre & du genre qui conviennent.

Le mien, *la mienne*, *les miens*, *les miennes*, ne different de *mon*, *ma*, *mes*, en genre de signes, qu'en ce que l'article qui les précéde annonce, que ce sont des Pronoms, qui ne se mettent jamais avec le Nom substantif, auquel ils se rapportent. On fait donc

le ſigne d'article & enſuite les mêmes ſignes, que pour *mon, ma, mes.*

D'après cette explication il eſt aiſé de comprendre comment on doit exprimer par ſigne tous les autres Pronoms, ſoit perſonnels, ſoit conjonctifs, ſoit poſſeſſifs.

Tu, toi, indiquent la ſeconde perſonne d'un Verbe à laquelle on adreſſe la parole, ils ſont Pronoms perſonnels : en ajoutant à ce premier ſigne, les ſignes de conjonctif ou de poſſeſſif, & les ſignes de nombre & de genres qui conviennent, on rendra très-clairement par ſignes les Pronoms, *te, ton, ta, tes, le tien, la tienne, les tiens, les tiennes.*

Il & *elle*, *lui* & *ſoi*, indiquent la troiſieme perſonne d'un Verbe, de laquelle on parle, ils ſont Pronoms perſonnels ; en ajoutant à ce premier ſigne les ſignes de conjonctif ou de poſſeſſif, & ceux de nombre & de

genres qui conviennent, on rendra très-clairement par signe les Pronoms, *se*, *son*, *sa*, *ses*, *le sien*, *la sienne*, *les siens*, *les siennes*.

Les Pronoms *lui* & *soi* qui sont personnels, servent aussi de Pronoms conjonctifs : je *lui* donnerai : on doit s'aimer *soi*-même d'un amour réglé.

Il en est de même des Pronoms *nous* & *vous* : dans cette phrase *nous vous donnerons*, *nous* est personnel & *vous* est conjonctif : dans cette autre phrase *vous nous donnerez*, c'est *vous* qui est personnel, & *nous* qui est conjonctif.

Pour faire entendre ces sortes de phrases aux Sourds & Muets, nous écrivons d'abord *nous donnerons à vous* & *vous donnerez à nous* ; mais ensuite nous remettons ces deux Datifs *à vous* & *à nous* à la place qu'ils occupent dans notre langage.

Ils, *elles*, *eux*, sont les Pronoms personnels de la troisieme personne du

pluriel : *leur* eſt conjonctif dans cette phraſe : *je leur donnerai ;* il ſignifie je donnerai à eux, mais il eſt poſſeſſif dans celle-ci : *ils mangent leur pain ſec.*

Le Pronom *leur* poſſeſſif ſe met au ſingulier, lorſque la choſe aimée, ou poſſédée, ou &c.; par pluſieurs eſt unique, comme dans cet exemple : *les Pariſiens aiment leur Roi & leur Archevêque ;* mais on met *leurs* au pluriel lorſqu'il s'agit de pluſieurs objets aimés, ou poſſédés, ou &c., par pluſieurs, comme dans cet autre exemple : les Pariſiens aiment *leurs* Curés.

Dans le premier cas on indique tous ceux dont on parle en promenant ſa main devant eux, on fait enſuite le ſigne de poſſeſſif & on y ajoute celui de ſingulier ; mais dans le ſecond cas, après le ſigne de poſſeſſif, on ajoute celui de pluriel.

Le, la, les, qui ſont des articles,

quand ils sont devant des Noms substantifs, sont des Pronoms conjonctifs; lorsqu'ils sont le régime d'un Verbe, & qu'on peut les traduire par *lui*, *elle*, *eux*, *elles*, comme dans ces exemples: *je le connois*, *je la respecte*, *je les estime*, *je les honore*. Un premier signe indique les personnes dont on parle, un second signe annonce la conjonction avec le Verbe, dont ils sont le régime.

ARTICLE II.

Des Pronoms démonstratifs & des signes qui leurs sont propres.

LES Pronoms démonstratifs se montrent du bout du doigt qu'on approche de la chose même à laquelle ils se rapportent, ou qu'on montre avec l'*index*, sans en approcher. On met *ce* avec un Nom substantif masculin, qui commence par une consonne; mais on met *cet*, lorsque le Nom substantif

commence par une voyelle, ou par une *h* ; *cette* ſe met avec un ſingulier féminin ; *ces* convient également aux pluriels des deux genres.

Celui, *celle*, *ceux*, *celles* ne ſe mettent jamais avec le Nom ſubſtantif auquel ils ſe rapportent, ils diſtinguent entre deux ou pluſieurs objets, celui ou ceux dont on veut parler, ils le montrent de loin ou de près, il n'importe, & ils ajoutent à ce premier ſigne celui des Pronoms perſonnels, comme s'il y avoit *cet il*, ou *cette elle*, *ces ils*, ou *ces elles*, avec les ſignes du nombre & du genre qui leur conviennent.

Ceci ſignifie *cette choſe* : *cela* ſignifie auſſi *cette choſe* ; mais quand ils ſe trouvent dans une même phraſe, *ceci* ſignifie ſimplement *cette choſe* que je montre en premier, & *cela* ſignifie *cette autre choſe* que je montre en ſecond, ou quelquefois tout le contraire, parce que

ceci ſe dit ordinairement d'une choſe plus proche, & *cela* ſe dit d'une choſe plus éloignée.

ARTICLE III.

Des Pronoms interrogatifs & des relatifs, & des ſignes qui leur ſont propres.

LES Pronoms interrogatifs ou relatifs *qui*, *que*, *quel*, *quelle*, *quels*, *quelles*, *lequel*, *laquelle*, *leſquels*, *leſquelles* ont chacun leur ſigne diſtinctif.

Ils ſont interrogatifs, lorſqu'ils ſont précédés d'un *D*, qui ſignifie *demande*, ou ſuivis d'un point interrogant.

Alors ce mot *qui* ſignifie *quelle perſonne?* On regarde tous les aſſiſtans, & on demande, par un geſte interrogatif, que nous faiſons tous naturellement en pareil cas: quel eſt celui ou celle qui a fait ou dit, &c. *Que*, ſignifie *quelle choſe?* On regarde des choſes en général, & on demande par un

geste interrogatif : quelle est celle, (présente ou absente,) sur laquelle la réponse doit tomber. *Quoi* signifie aussi *quelle chose. Quel* se met avec un Nom substantif masculin au singulier. On fait donc le geste interrogatif, & on y ajoute les signes de masculin & de singulier : après ce premier exemple, *quel ? quelle ? quels ? quelles ?* n'ont pas besoin d'explication. *Lequel*, *laquelle*, *lesquels*, *lesquelles*, suivis d'un point interrogant, s'expriment de la même maniere, mais sont précédés du signe d'un article, & comme ils annoncent deux ou plusieurs objets dont on vient de parler, & entre lesquels il faut choisir, on doit les regarder pour examiner ce qu'on croira devoir répondre.

Lorsque ces mêmes Pronoms sont seulement relatifs, on met sur eux l'*index* droit, & on le porte à l'instant sur le Nom substantif, ou sur le Pronom

qui en tient lieu, & auquel ils se rapportent.

Le *que* demande dans notre Langue une attention particuliere pour ne pas confondre les signes qu'on doit y appliquer à proportion de ce qu'il signifie.

Nous reconnoissons donc dans notre Langue, 1°. un *que* interrogatif & conjonctif : *que demandez-vous* ? 2°. un *que* relatif & conjonctif : *le Dieu que j'adore*. Ces deux *que* sont conjonctifs, parce qu'ils sont unis avec un Verbe dont ils sont le régime direct. Le *que* seroit un régime indirect dans cette autre phrase : *c'est à vous que* je donne, c'est-à-dire, *à qui* je donne. 3°. Un *que*, qui est une simple conjonction. Je veux *que* vous appreniez. 4°. Un *que* comparatif d'égalité étant joint avec *aussi* : *il est aussi sage que vous*. 5°. Un *que* comparatif de supériorité & d'infériorité : *il est plus grand que moi*. 6°. Un *que* exclusif : *je ne veux que du*

pain. 7°. Un *que* admiratif : *que Dieu eſt grand* !

Il faut donc des ſignes auſſi différens que la ſignification de ces mots eſt elle-même différente. Nous avons donné ci-deſſus les ſignes du *que* interrogatif & du *que* relatif & conjonctif. Le *que* qui eſt une ſimple conjonction, qui ſe trouve entre deux Verbes, ſe repréſente en faiſant de l'*index* droit & du gauche deux crochets, qui ſe joignent enſemble, comme on joindroit deux agrafes. Mais en dictant aux Sourds & Muets, il faut obſerver que cette conjonction gouverne, (c'eſt-à-dire veut après ſoi,) tantôt un indicatif, & tantôt un ſubjonctif, & par conſéquent leur donner le moyen de choiſir celui de ces deux modes qu'ils doivent employer en écrivant ſous la dictée par ſignes.

Ce *que* entre deux Verbes gouverne le ſubjonctif, lorſque l'action exprimée

par le premier des deux Verbes influe, en quelque maniere que ce puiſſe être, ſur l'action qui doit être exprimée par le ſecond Verbe, comme dans cet exemple : *je veux que vous apprenniez votre leçon*; il eſt viſible que ma volonté influe comme cauſe dans l'action que vous faites en apprenant votre leçon; mais il gouverne l'indicatif, lorſque l'action exprimée par le premier des deux Verbes n'influe en rien ſur l'action qui doit être exprimée par le ſecond Verbe, comme dans cet autre exemple : *Pierre dit que vous apprennez votre leçon.* L'action de Pierre, qui me dit que vous apprennez, n'influe en rien ſur l'action que vous faites en apprenant, elle n'en eſt qu'une ſimple affirmation.

C'eſt pourquoi ſi le ſecond Verbe doit être au ſubjonctif, comme dans le premier de ces deux exemples, il faut, en dictant, faire pour le *que*, le

ſigne de conjonction; pour le Pronom *vous*, le ſigne perſonnel qui lui eſt propre, & pour le mot *apprenniez*, 1°. le ſigne général qui convient à toutes les parties de ce Verbe; 2°. le ſigne de préſent; 3°. le ſigne qui convient au mode conjonctif, comme on le verra en ſon lieu. Mais ſi le ſecond Verbe doit être à l'indicatif, comme dans le ſecond exemple, puiſque nous ne donnons aucun ſigne au mode de l'indicatif, n'en ajoutant aucun autre, après avoir fait le ſigne de *préſent*, le Sourd & Muet comprend qu'il doit mettre ce ſecond Verbe à l'indicatif.

Le *que* joint avec auſſi & comparatif d'égalité, ſignifie *comme* : il ſe repréſente en courbant les quatre doigts des deux mains, & les approchant deux ou trois fois l'une de l'autre dans cette ſituation. Nous avons dit la différence que nous mettons dans nos ſignes entre le poſitif & le compa-

ratif des Noms adjectifs. Cela étant, s'il s'agit d'exprimer par fignes cette phrafe : *Pierre eft plus grand que moi.* Je montre Pierre, & je fais avec ma main droite le figne de *grand*, & je m'arrête à ce pofitif; mais enfuite je m'élève à un degré fupérieur : voilà le figne de *plus grand.* J'exprime le *que*, en mettant ma main gauche plus bas, & me montrant moi-même, pendant que ma main droite eft plus élevée, & qu'elle montre *Pierre.*

Ce feroit l'opération toute contraire, s'il falloit expliquer par fignes cette phrafe : *Pierre eft plus petit que moi.* Je montrerois Pierre avec ma main droite, & je ferois le figne de l'adjectif *petit*: Après m'y être arrêté un inftant, je defcendrois d'un degré plus bas, ce qui fignifieroit plus petit, j'exprimerois le *que* en mettant ma main gauche plus haut, & me montrant moi-même pendant que ma main

droite feroit plus baffe, & qu'elle montreroit *Pierre.*

Le *que* exclufif s'exprime de cette maniere. J'envoie un Sourd & Muet dans un des coins du cabinet où nous faifons notre leçon, pendant que nous fommes tous autour de la table, & je fais avec la main un figne qui exprime fa féparation d'avec nous : il eft donc *feul*, & tel eft le figne qui exprime ce Nom adjectif; mais j'adverbifie cet adjectif, en mettant ma main fur mon côté, comme on met un adverbe à côté d'un Verbe, pour le modifier. Cette action indique le mot *feulement.* Or, je ne veux que du pain, ou je veux feulement du pain, c'eft précifément la même chofe. Ces deux mots *ne* & *que*, quoique féparés l'un de l'autre, doivent être expliqués par un feul figne; mais lorfqu'on les dicte, il faut leur donner à chacun le figne qui leur eft propre.

Le *que* admiratif eſt ſuivi d'un point d'admiration ! & c'eſt le ſigne qui lui convient. Nous le faiſons tous naturellement, en diſant : *que* cela eſt beau!

Nous employons encore dans notre Langue le mot *que* dans une autre eſpèce de phraſe : *ſi François vient*, & que *ſa page ne ſoit point écrite, je le renverrai.* Le *que* de cette phraſe tient la place d'un ſecond *ſi* : c'eſt comme ſi je diſois, ſi François vient, & ſi ſa page n'eſt point écrite, je le renverrai. Je montre donc, par ſignes, que ce *que* eſt comme un ſecond *ſi*, & doit être exprimé comme le *ſi*, par un ſigne dubitatif.

ARTICLE IV.

De quelques mots qui ſont appellés par M. Reſtaut, des Pronoms impropres, & des ſignes qui leur conviennent.

NOUS trouvons à tout moment dans nos Leçons & dans nos dictées

ces

ces mots : *quelques*, *plusieurs*, *tous*. Voici de quelle maniere nous les expliquons par signes.

Nous prenons une bourse de jettons, & nous en tirons successivement un, deux, trois, quatre, huit, dix, douze, & nous les comptons chaque fois; ensuite nous en prenons, l'un après l'autre un petit nombre, & nous les montrons chaque fois, sans les compter: voilà ce que nous appellons *quelques*.

Après cette opération, nous en prenons autant que la main en peut contenir, & nous appellons cela *plusieurs* ou *beaucoup*. Enfin, nous les renversons dans un chapeau ou dans une autre bourse, & nous appellons cela *tous*. Il n'est pas nécessaire avec nos Eleves de revenir plus d'une fois à cette opération.

Nous rencontrons aussi à chaque instant : *rien*, *aucun*, *aucune*, *chaque*, *chacun*, *chacune*.

Pour exprimer, par signes, le mot *rien*, nous mettons plusieurs choses dans un chapeau, nous les ôtons ensuite l'une après l'autre jusqu'à la derniere, & nous montrons ensuite aux Sourds & Muets qu'il n'en reste pas une seule. Alors nous leur disons que ces paroles il n'y a pas une seule chose dans ce chapeau, ou il n'y a rien dans ce chapeau, signifient la même chose.

Le signe de *rien* est connu de tout le monde. On prend l'extrêmité de ses deux dents de devant entre ses doigts, & aussi-tôt on retire sa main avec précipitation : les Sourds & Muets connoissent tous ce signe, avant même que de venir à nos instructions.

Si nous voulons dire *aucun*, nous faisons le signe de rien, nous y joignons le signe d'un adjectif masculin ; & pour *aucune*, celui d'un adjectif féminin.

Chaque se représente de cette ma-

niere. Il y a cinquante Sourds & Muets à la Leçon, il faut qu'à leur tour ils viennent l'un après l'autre faire les ſignes de quelqu'une de nos demandes & réponſes. Cette action ſucceſſive de tous ſans exception l'un après l'autre, eſt le ſigne de *chaque*.

Mais j'ai été content de tous, & j'ai donné à *chaque un*, après ſon explication, quatre chataignes : voilà le ſigne de *chacun*, en coupant ce mot en deux. On y joint le genre maſculin ou feminin.

Nos Lecteurs pourront être ſurpris de la baſſeſſe de nos exemples; mais je les ſupplie de ſe ſouvenir que ce ſont des Sourds & Muets que nous inſtruiſons.



CHAPITRE V.

Des Verbes.

Nous avons vu, que les Sourds & Muets avoient appris par mémoire les différens temps du Verbe *porter*, sans en comprendre la valeur ; mais il s'agit de leur faire entendre toute la métaphysique des Verbes, sans la connoissance de laquelle leur instruction seroit toujours très-défectueuse.

Cette entreprise paroît bien difficile à exécuter : elle est cependant très-simple.

Les Verbes sont composés de personnes, de nombres, de temps & de modes. La différence que les signes mettent entre les personnes, ainsi qu'entre les nombres, a été expliquée à l'occasion du Présent de l'indicatif du Verbe *porter* ; il n'est plus nécessaire

que d'aider tant ſoit peu le langage naturel des ſignes, auquel les Sourds & Muets ſont accoutumés dès leur enfance, pour leur faire comprendre l'application qu'ils en doivent faire aux temps & aux modes.

ARTICLE PREMIER.

De l'application qu'on doit faire des ſignes aux temps des Verbes.

LE Sourd & Muet, avant que de venir à nos inſtructions avoit comme nous l'idée du paſſé, du préſent & de l'avenir, & il ne manquoit pas de ſignes pour en faire ſentir la différence.

Vouloit-il exprimer une action préſente, il faiſoit un ſigne naturel, que nous faiſons tous en pareil cas, ſans nous en appercevoir, & qui conſiſte à prendre les yeux des Spectateurs à témoin de la préſence de

notre opération, ou ſi la choſe ſe faiſoit, mais non ſous ſes yeux, il mettoit ſes deux mains à plat ſur la table, & la frappoit doucement pluſieurs fois de ſuite, comme nous le faiſons nous-mêmes en ſemblable occaſion : il retrouve ces mêmes ſignes dans nos Leçons pour indiquer le Préſent d'un Verbe.

S'agiſſoit-il de faire entendre, qu'une action étoit paſſée ? Il jettoit au haſard deux ou trois fois ſa main du côté de ſon épaule : nous nous ſervons du même ſigne pour caractériſer les temps paſſés d'un Verbe. Enfin, s'il deſiroit annoncer une action future, il faiſoit avancer ſa main droite directement devant lui : c'eſt encore ce même ſigne, que nous lui donnons pour repréſenter le futur d'un Verbe. Mais il eſt temps, que l'art commence à venir au ſecours de la nature.

Nous lui avons appris à écrire de lui-même, perpendiculairement l'un sur l'autre, les noms des sept jours de la semaine. Nous lui disons de les écrire dans le même ordre, & ensuite nous mettons à droite & à gauche de son écriture ce qui se trouve ici avant & après ces mêmes mots sous différens titres.

PRÉSENT.

Aujourd'hui . . . . Dimanche, Je ne range rien.

IMPARFAIT.

Hier . . . . . . Lundi, . Je rangeois mes Livres.

PARFAIT.

Avant-hier . . . . Mardi, . . J'ai rangé ma chambre.

PLUSQUE-PARFAIT.

Avant-avant-hier. . Mercredi, J'avois rangé mon cabinet.

FUTUR.

Demain . . . . . . Jeudi, . . Je rangerai mes papiers.

FUTUR.

Après-demain . . . Vendredi, Je rangerai mes tiroirs.

FUTUR.

Après après-demain Samedi, . Je rangerai mes armoires.

Hier, *avant-hier* & *avant-avant-hier* s'expriment par le nombre de fois qu'on a dormi, depuis le jour dont on parle. *Demain*, *après-demain*, & après après-demain ſe repréſentent par le nombre de fois qu'on dormira juſqu'au jour dont il s'agit.

Alors nous apprenons au Sourd & Muet à gêner ſa liberté. Il jettoit indifféremment ſa main vers ſon épaule, pour exprimer une choſe paſſée ; nous lui diſons, qu'il ne faut la jetter qu'une fois, quand il s'agit de l'Imparfait ; deux fois, quand il eſt queſtion du Parfait ; & trois fois, pour le Pluſque-Parfait : ce qui eſt vraiment analogue aux choſes ſignifiées, le Pluſque-Parfait annonçant une action plus anciennement paſſée, que le Parfait, & celui-ci faiſant la même choſe à l'égard de l'Imparfait.

Nous faiſons obſerver pluſieurs fois au Sourd & Muet dans les conjugai-

ſons la différence des terminaiſons de chacun des mots qui compoſent les temps, en lui mettant le doigt ſur chacune de ces différences. Nous lui faiſons auſſi remarquer qu'il y a dans notre Langue huit temps de l'Indicatif, qu'on met à côté l'un de l'autre ſur une même ligne horiſontale, avec chacun leur titre ; la table, ſur laquelle on le fait écrire, étant partagée, pour cela, en huit quarrés égaux qui ſont ineffaçables.

On lui montre, que de ces huit temps, il y en a quatre, qui ſont intitulés *Parfait* en cette maniere.

1er *Parfait.*	2e *Parfait.*	3e *Parfait.*	4e *Parfait.*
J'ai aimé.	J'aimai.	J'ai eu aimé.	J'eus aimé.

Les ſignes qui doivent les exprimer, ſe préſentent tout naturellement : après avoir porté la main à ſon épaule, ce qui eſt le ſigne commun à tout Parfait, on fait le ſigne de premier, ou de ſecond, ou de troiſieme, ou de qua-

trieme, comme nous l'avons dit en parlant des Noms de nombres, ce qui annonce au Sourd & Muet, quel est le Parfait, dont on parle, & celui qu'il doit écrire si on lui dicte; aussi ne s'y trompe-t-il point.

Nous ne laissons pas ignorer au Sourd & Muet l'usage de ces différens Parfaits, dont les uns expriment un temps passé, mais indéfini; comme *j'ai aimé*, les autres définissent ce temps passé; comme *j'aimai*.

Il y en a qui expriment, mais d'une maniere indéfinie un passé qui est antérieur à un autre, qui s'est passé depuis; comme *j'ai eu aimé*: d'autres expriment ce passé d'une maniere définie; comme *j'eus aimé*.

ARTICLE II.

De l'application qu'on doit faire des signes aux modes des Verbes.

LES *modes* ou manieres de conjuguer

un Verbe ſignifient la même choſe. Ces modes ſont, l'Indicatif, l'Impératif, le Subjonctif & l'Infinitif : nous y joignons le Participe, parce qu'il a un préſent, un paſſé & un futur, comme d'autres modes.

Pour ne point multiplier les ſignes ſans néceſſité, nous n'en donnons point à l'Indicatif, parce qu'il ſuffit, qu'aucun ſigne n'indique un autre mode, pour que le mot du Verbe dont il s'agit, ſoit à l'Indicatif.

Mais le Sourd & Muet a remarqué le ſigne de la main & des yeux, qu'on lui faiſoit toujours, & qu'il faiſoit lui-même en cas de beſoin, pour exprimer un commandement, il retrouve avec nous ce ſigne, pour indiquer l'Impératif. Cependant au lieu de ce ſigne, on joint les mains, pour indiquer le Supplicatif, quand il s'agit de quelque grace, qu'on demande.

Nous trouvons très-ſouvent dans

le diſcours deux Verbes joints enſemble par un *que*, mais dont le premier ſignifie une maniere d'être ou d'agir, qui influe directement ou indirectement ſur celle qui doit être exprimée par le ſecond. Le premier annonce en quelque ſorte la cauſe, dont le ſecond exprimera l'effet. Cette liaiſon entre la cauſe & l'effet, qui s'exprime dans notre Langue par la conjonction *que*, & dans d'autres Langues par le terme qui convient à chacune d'elle, a fait inventer un Mode, c'eſt-à-dire une maniere de conjuguer différente de celle dont on ſe ſert pour exprimer une ſimple affirmation. Ce Mode n'a dans notre Langue, que quatre temps: ſçavoir, le préſent, l'imparfait, le parfait & le pluſque-parfait, dont tous les Pronoms perſonnels ſont toujours précédés par un *que*, & chacune de leurs perſonnes a ſa terminaiſon qui lui eſt propre.

Mais il eſt bon d'obſerver que le Verbe qui précede le *que*, annonce toujours une futurition (je demande grace pour ce terme), abſolue ou conditionnelle, comme on peut s'en convaincre par les exemples ſuivans: *pour bien répondre le jour de votre exercice public, il faudroit que vous appriſſiez bien : ou il faudra, que vous ayez bien appris : ou il auroit fallu que vous euſſiez bien appris les cahiers qu'on vous a mis entre les mains.* Il eſt viſible dans ces trois exemples, que l'action d'apprendre eſt toujours annoncée, comme devant ou ayant dû précéder le bon effet, qu'elle produira, ou qu'elle produiroit, ou qu'elle auroit produit, en ſuppoſant l'accompliſſement de la condition.

D'après ce que nous venons de dire, il eſt facile d'indiquer les ſignes, dont on doit ſe ſervir en dictant ou en expliquant les perſonnes grammaticales

de ce Mode ; exemple : *je veux que vous écriviez*, pour dicter ce mot *que*, il faut faire le ſigne général de conjonction, pour le mot *vous*, le ſigne de ce Pronom perſonnel, & pour le mot *écriviez*, 1°. le ſigne général, qui convient à toutes les parties du Verbe *écrire ;* 2°. le ſigne du préſent; 3°. le crochet des deux *index* en forme d'agraffe, qui, ſe trouvant immédiatement après le ſigne de préſent, ne ſignifie plus une ſimple *conjonction;* mais un *mode conjonctif*.

Nous avons trois Temps, qui dans notre Langue ne ſont point du ſubjonctif, & qui ſont appellés par M. Reſtaut *futur paſſé*, *conditionnel préſent*, *conditionnel paſſé ;* nous les mettons avec le Subjonctif, afin de nous accorder, en faiſant ce qu'on appelle les *parties*, en termes ſcolaſtiques, avec la diſpoſition de la Grammaire Latine, qui les y place ; *amarem*,

ſignifiant également dans cette Langue *que j'aimaſſe* ou *j'aimerois*. Nous avertiſſons cependant, que dans notre Langue ils ne ſont point de ce mode, & nous les caractériſons par des ſignes qui leur ſont propres.

Voici de quelle maniere nous les expliquons. Nous écrivons ſur la table : *Je parts de l'endroit où eſt ma fenêtre & je vais à ma porte ; lorſque je ſerai à ma porte, j'aurai donné à M. qui eſt au milieu entre les deux, cette tabatiere que je tiens en ma main.* Lorſque je parts, la donation eſt future : elle devient préſente, lorſque que je donne ; mais elle eſt paſſée, lorſque je ſuis à ma porte. Nous faiſons donc le ſigne qui convient à l'action de donner, & enſuite le ſigne du Futur & celui du Paſſé. Nous ſupprimons celui du Préſent comme étant inutile, parce que le ſeul bon ſens dicte, qu'entre le Futur & le Paſſé, il a fallu que le Préſent s'y trouvât.

Nous donnons le ſigne de Futur-imparfait au temps, que M. Reſtaut appelle un conditionnel Préſent, & voici pourquoi :

J'ai ordonné à un Sourd & Muet d'apprendre telle leçon : je lui ai dit, que je reviendrois dans deux heures, pour la lui faire réciter, & je lui ai promis de lui donner un Livre, s'il la récitoit bien. Je reviens donc deux heures après, ayant le Livre entre les mains & je le montre aux Aſſiſtans, en leur diſant, que je le lui donnerai s'il ſçait bien ſa leçon. J'arrive juſqu'à lui; mais il ne la ſçait point. Je lui montre mon Livre & je le remets avec oſtentation dans ma poche, en lui diſant qu'il ne l'aura pas, parce qu'il eſt un pareſſeux. La volonté que j'avois de donner, eſt arrêtée par le défaut de la condition, & il me ſemble, que le frein qui m'arrête, & qui eſt antérieur à mon expreſſion, doit avoir pour ſigne l'Imparfait.

Par la même raiſon nous donnons le ſigne de Futur Pluſque-Parfait, au temps que M. Reſtaut appelle un conditionnel Paſſé (j'aurois donné), parce qu'il y avoit de même une futurition éventuelle ou conditionnelle, lorſque je ſuis parti dans l'intention de donner, ſi je trouvois la condition remplie ; &, en effet, ſi elle l'eut été, la donation ſeroit déjà au Pluſque-Parfait, lorſque j'en parle, après avoir fait quelques autres actions depuis la pareſſe de mon Diſciple, qui m'a empêché de lui donner le Livre que je lui avois promis conditionnellement.

Le Sourd & Muet voit ſouvent exprimer l'action, qu'un Verbe ſignifie, ſans déſigner aucune perſonne, qui agiſſe ou qui doive agir : l'action de chercher & le défaut de trouver la perſonne ou les perſonnes, qui agiſſent ou qui doivent agir, devient le ſigne de l'*Infinitif* ou plutôt *Indéfinitif*,

devant lequel on ne met aucune personne, ni du singulier, ni du pluriel.

On a soin de faire observer, qu'en François l'Infinitif se termine toujours en *er*, ou en *ir*, ou en *oir*, ou en *re*: en *er*, c'est la premiere conjugaison, en *ir*, c'est la seconde, en *oir*, c'est la troisieme, en *re*, c'est la quatrieme.

Nous avons dit ci-dessus, comment on exprime par signes, premier, second, &c. Le mot de Conjugaison signifie l'assemblage ou la suite de toutes les personnes, les nombres, les temps & les *modes* d'un Verbe. On fait apprendre ces quatre Conjugaisons aux Sourds & Muets, à mesure qu'ils avancent dans l'instruction.

En faisant, comme si je tirois par-devant un fil, ou un petit morceau d'étoffe de chaque côté de mon habit, j'exprime la nature du Participe, qui tient partie du Verbe (*partem capit*) & partie du Nom. Il est réellement un

Nom adjectif, puisqu'il exprime une qualité qu'on peut attribuer à un Nom substantif; mais en même temps, il a les mêmes régimes que le Verbe, dont il est le Participe, & dont il exprime l'action.

ARTICLE III.

Des Verbes Actifs, Passifs, Neutres & Réciproques.

LE Verbe actif est celui qui représente une personne grammaticale d'un Verbe, comme agissante hors d'elle-même. Le Verbe passif est celui qui représente une de ces personnes, non comme agissante, mais comme recevant l'action d'une autre. Pour faire sentir aux Sourds & Muets cette différence, nous portons un de ces Enfans dans un fauteuil. Notre action est sensible, & nous la leur faisons remarquer. L'enfant qui est porté, ne fait

aucun mouvement : ſes bras & ſes mains, ſes jambes & ſes pieds, ſont pendans & demeurent immobiles comme s'ils étoient paralytiques : ce ſont les deux ſignes par leſquels nous diſtinguons ces deux eſpeces de Verbes.

Quant aux Verbes neutres & aux Verbes réciproques, l'explication par ſignes en eſt plus difficile. Nous ne la mettons ici, que pour les Maîtres qui inſtruiront des Sourds & Muets devenus capables d'en ſaiſir l'explication grammaticale. Nous dirons plus bas, à quoi nous nous en tenons pour le commun des Sourds & Muets.

Le mot *neutre* ſignifie, ni l'un ni l'autre. Le Verbe neutre n'eſt donc, ni actif ni paſſif. Il n'eſt point actif puiſqu'il ne repréſente point une perſonne agiſſante hors d'elle-même, & dont l'opération ſe rapporte à un objet qui lui ſoit étranger. Il n'eſt point paſſif parce qu'il ne repréſente point une

perſonne, comme recevant l'opération d'une puiſſance étrangere. Il repréſente ſeulement une ſituation, un état, une qualité, une habitude, ou une opération intérieure, comme *je dors*, *je déjeune*, *je dîne*, *je ſoupe*, *je tremble*, *&c. &c.*

Ces Verbes ont chacun leur ſigne particulier à proportion de ce qu'ils ſignifient : ce n'eſt point ici le lieu de les expoſer : ils ſe trouveront dans le Dictionnaire à l'uſage des Sourds & Muets.

Le ſigne commun à tous ces Verbes conſiſte à les repréſenter comme n'étant ni actifs, ni paſſifs, en faiſant à droite & à gauche le ſigne de négation, qui annonce qu'il ne s'agit point d'une opération qui ſorte au-dehors de la perſonne dont on parle, ni d'une opération qu'elle reçoive d'aucune puiſſance étrangere, mais d'une opération qui ſe paſſe en elle-

même, & qui se borne à elle-même.

Il faut en donner un exemple. Si je veux expliquer par signe ces mots *je tremble*, il faut faire 1°. le signe de *je* (premiere personne du singulier); 2°. le mouvement d'une personne qui tremble; 3°. le signe du présent d'un Verbe; 4°. le signe d'une négation à droite & à gauche, *point actif, point passif.* (Je crois devoir répéter ici ce que j'ai dit ailleurs, que tous ces signes s'exécutent dans un instant).

Les Verbes réciproques sont ceux qui mettent leurs Pronoms personnels *je*, *tu*, *il*, suivis de leurs Pronoms conjonctifs *me*, *te se*, au singulier; & *nous*, *vous*, *ils*, suivis de leurs Pronoms conjonctifs *nous*, *vous*, *se*, au pluriel avant l'expression particuliere à chaque personne du Verbe, comme *je me promene*, *tu te reposes*, *il se délasse. Nous nous promenons* (le second *nous*

eſt un Pronom conjonctif). *Vous vous repoſez* (le ſecond *vous* eſt auſſi conjonctif) *ils ſe délaſſent.*

Les ſignes particuliers de chacun de ces Verbes ſe trouveront dans le Dictionnaire des Verbes à l'uſage des Sourds & Muets. Les ſignes communs à tous conſiſtent dans les ſignes que nous avons donnés des Pronoms perſonnels & des Pronoms conjonctifs, ſoit au ſingulier, ſoit au pluriel. (Nous avons ſoin d'avertir que ces Verbes, dans leurs temps paſſés, ne ſe conjuguent point avec le Verbe auxiliaire *avoir*, mais avec le Verbe auxiliaire *être*).

Avec le commun de nos Sourds & Muets, comme nous ne penſons point à en faire des Grammairiens, nous appellons Verbe actif tout Verbe, qui exprime une action ou opération, ſoit intérieure, ſoit extérieure, ſoit ſpirituelle, ſoit corporelle, en un mot;

toute opération qui n'eſt point purement paſſive, parce qu'elle n'eſt point produite en nous ou ſur nous par une puiſſance étrangere.

ARTICLE IV.

Des Régimes des verbes.

CET article eſt un de ceux qui peuvent mettre plus de confuſion dans l'eſprit des Sourds & Muets, ſi leurs Maîtres n'y donnent pas une attention ſinguliere, ſoit en dictant les Leçons, ſoit en les expliquant.

Nous appellons régimes des Verbes les cas Grammaticaux, auxquels on doit mettre les Noms ou les Pronoms, qui, après les Pronoms perſonnels, entrent avec le Verbe dans la compoſition des phraſes.

Il y a deux ſortes de Régimes, ſçavoir le Régime direct & le Régime indirect.

Le

Le Régime direct est celui auquel se rapporte & se termine l'action exprimée par le Verbe, & qui suffit seule avec le Pronom personnel & le Verbe, pour former une phrase entiere. Ainsi, dans cet exemple : *je respecte la vertu*, *je* est le Pronom personnel, *respecte* est le Verbe, la vertu est le Régime, c'est-à-dire le nom substantif, auquel se rapporte & se termine l'action exprimée par le Verbe. Il en seroit de même de cet autre exemple : *je déteste le vice.*

Dans ces deux exemples, *la vertu* & *le vice*, qui sont les Régimes directs des Verbes qui les précedent, sont à l'accusatif, c'est-à-dire au quatrieme cas grammatical, parce que tout Verbe actif exige, que le Nom substantif auquel son action se rapporte & se termine, soit mis après lui à l'accusatif. Mais voici ce qui peut mettre de la confusion dans l'esprit des Sourds & Muets.

Lorfque le Régime direct du Verbe eft un Nom fubftantif, il doit fe mettre après les Verbes, comme dans les deux exemples ci-deffus; mais lorfque le Régime direct auquel fe rapporte & termine l'action exprimée par le Verbe, eft un Pronom relatif ou conjonctif, il doit fe mettre avant le Verbe, comme dans ces deux exemples *je vous honore*, *ils nous regardent*, d'où il arrive, que ces deux Pronoms *nous* & *vous* fe trouvant immédiatement avant les Verbes *honorent* & *regardent*, fi on n'a pas foin de faire obferver au Sourd & Muet, à qui l'on dicte, que ces deux Pronoms font conjonctifs & non perfonnels, il écrira *je vous honorez*, & *ils nous regardons*; dès-lors il n'y aura plus de fens dans ces deux phrafes; mais fi, en dictant, on fait fur ces deux mots le figne de Pronoms conjonctifs, il comprendra, que les deux Pronoms perfonnels font

ceux qui précedent *vous* & *nous*, & alors il écrira *je vous honore*, *ils nous regardent*. Pour éviter toute confuſion dans les explications publiques, il faut toujours, que celui qui tient la baguette la mette 1°. ſur le Pronom perſonnel *je*, 2°. ſur le Verbe *honore*, 3°. ſur le Pronom conjonctif *vous*, & de même 1°. ſur le Pronom perſonnel *ils*, 2°. ſur le Verbe *regardent*, 3°. ſur le Pronom conjonctif *nous*, comme s'il y avoit *je honore vous*, *ils regardent nous*.

Le Régime indirect préſente encore plus de difficulté. Nous appellons Régime indirect un Nom ou un Pronom, par lequel on exprime une choſe à laquelle l'action ſignifiée par le Verbe ne ſe rapporte point directement. C'eſt une ſeconde idée qu'on ajoute à une premiere, & ſans laquelle la phraſe avoit ſon intégrité.

Ce ſecond Régime ou Régime in-

direct ne se met jamais à l'accusatif, parce que l'action signifiée par le Verbe ne s'y rapporte pas directement. Il se met avant le Verbe (excepté à l'impératif) & par conséquent donne lieu à la même difficulté dont nous venons de parler, comme on peut le voir dans cet exemple : *je vous présente le livre*, si sur ce mot *vous* on ne fait pas le signe de conjonctif; mais il faut de plus avertir, qu'il n'est point le Régime direct du Verbe, & pour cela il faut ajouter le signe de datif, c'est-à-dire du troisieme cas, dont on supprime dans notre langage la préposition *à*, mais qu'on ne doit pas supprimer dans les signes, ni en dictant, ni en expliquant. Il faut dans l'explication, qu'on porte la baguette sur cette phrase, comme s'il y avoit *je présente à vous le livre*, & ne pas y omettre la préposition *à*.

CHAPITRE VI.

Des Adverbes.

LES Verbes reçoivent des Adjectifs auſſi bien que les Noms ſubſtantifs, mais en la maniere qui leur eſt propre. Ces Adjectifs ſont appellés des Adverbes, parce qu'ils ſe mettent avant ou après les Verbes, pour en augmenter ou en diminuer la ſignification. Par exemple, je dis : *j'ai frappé ;* mais j'ajoute, *fortement*, cet Adjectif augmente la ſignification du Verbe. Au contraire, ſi j'ajoute *foiblement*, cet autre Adjectif en diminue la ſignification : cette eſpece d'Adjectif ne ſe décline point. Il n'a point de cas, ni de nombre, ni de genres.

Voici comme nous le repréſentons par ſignes; s'agit-il de ce mot *grandement?* nous élevons notre main droite à une

hauteur convenable : ensuite nous l'appliquons sur notre main gauche : c'est le signe de l'Adjectif : cela signifie *grand* ; mais aussi-tôt pour adverbifier cet Adjectif, nous transportons notre main droite sur notre côté, parce qu'un Adverbe se met à côté d'un Verbe pour le modifier, comme notre main droite est alors sur notre côté. Ce troisieme signe, joint aux deux précédens, signifie *grandement* : cet exemple doit suffire pour tous les autres Adverbes, qui dérivent des noms Adjectifs.



CHAPITRE VII.

Des Prépoſitions.

Les Prépoſitions ſont ainſi appellées, parce qu'elles ſe mettent avant les mots qu'elles régiſſent.

Chacune a ſon ſigne particulier conforme à ſa ſignification ; mais le ſigne général qui leur convient à toutes, ſe fait en courbant les doigts de la main gauche, & faiſant marcher cette main dans cette ſituation de gauche à droite ſur la ligne même qu'on lit ou qu'on écrit, parce qu'alors on y rencontre les Prépoſitions, avant que de trouver le mot, auquel elles ſe rapportent, ou plutôt qu'elles régiſſent.

Ne croyant pas devoir nous en tenir ſur cet article à ce ſigne général, nous allons donner les ſignes de celles qui ſe rencontrent le plus ſouvent dans le diſcours.

Avec s'exprime par ſignes en courbant ſes deux mains vis-à-vis l'une de l'autre, & montrant qu'il y a entre elles, deux ou pluſieurs choſes enſemble : les deux mains ont alors la figure d'une parentheſe ( ).

Avant & *après* : nous écrivons ce mot *midi* : toutes les heures de la matinée ſont *avant* lui : toutes celles qui le ſuivent ſont *après* : il eſt au milieu entre les unes & les autres.

Devant & *derriere* : tout ce que je puis regarder directement en face, eſt *devant* moi : tout ce que je ne peux voir ſans retourner la tête de l'autre côté, eſt *derriere* moi.

Dans & *en* n'ont pas le même ſigne. *Dans* exprime une ſituation déterminée. Nous fermons les quatre doigts de la main gauche, & nous y faiſons entrer l'*index* de la main droite, ou nous mettons notre main dans une de nos poches. Mais *en* n'exprime qu'une

ſituation indéterminée quant au lieu, comme il travaille *en* chambre, ſans dire en laquelle : alors nous tenons notre *index* droit perpendiculairement élevé au-deſſus de la table, & nous le poſons ſucceſſivement ſur différens endroits ſans nous arrêter à aucun.

Chez moi, dans ma maiſon ; *chez* vous, dans votre maiſon ; *chez* lui, dans ſa maiſon.

Contre ; nous faiſons venir directement à pluſieurs fois les deux *index* l'un contre l'autre, comme pour ſe battre. Lorſque ce mot ſignifie *près*, comme dans cet exemple, ſa maiſon eſt *contre* le bois, nous approchons notre main de l'objet dont il s'agit.

Depuis & *dès* ne s'expriment point par ſignes de la même maniere. *Dès* annonce le commencement d'une choſe & n'en annonce pas la continuation. *Depuis* annonce le commencement & la continuation ; auſſi peut-on y

ajouter le mot *toujours*, qu'on ne peut pas mettre après le mot *dès*. Pour exprimer *dès* par ſignes, on montre le temps où une choſe a commencé; mais la main ne continue pas de courir en avant. Pour exprimer *depuis*, la main continue de courir ou juſqu'à nous, ou juſqu'au temps où la choſe a fini.

Pendant marque la durée d'un temps: j'ai travaillé *pendant* huit heures, c'eſt-à-dire j'ai employé huit heures au travail. Nous faiſons donc, 1°. le ſigne d'heure qui eſt très-connu des Sourds & Muets, qui en voient la différence ſur les cadrans des pendules, dont nous leur diſons, que la ſonnerie frappe nos oreilles, comme le petit marteau des montres à répétition frappe leurs doigts; 2°. en faiſant cheminer notre main ſur le cadran, nous montrons que ces heures s'avancent; 3°. nous nous arrêtons après la huitieme; 4°. nous ajoutons le ſigne de Prépoſition.

Entre & *parmi.* Pour expliquer par ſignes le premier de ces deux mots, notre main gauche étant dans une ſituation horizontale, nous ſéparons avec notre main droite le premier doigt d'avec le ſecond, le ſecond d'avec le troiſieme, & le troiſieme d'avec le quatrieme. *Parmi* ſignifie à la lettre *au milieu.* Nous repréſentons un grand peuple; au milieu duquel il y a des grands & des petits, des riches & des pauvres, des ſçavans & des ignorans, des aveugles, des boiteux, &c. &c.

Par: Ce mot a différentes ſignifications qu'il ſeroit trop long d'expliquer. Nous en exprimons le ſigne très-ſimplement, en faiſant paſſer notre main droite à travers le pouce & l'*index* de notre main gauche.

Pour: Ce mot eſt tantôt une Prépoſition & tantôt une Conjonction. Il annonce une deſtination, que nous

exprimons par signes, en mettant notre *index* droit sur notre front, que nous regardons comme le siége de notre esprit, & le portant tout de suite sur l'objet dont il est question dans la phrase.

Proche & *près* : Pour exprimer par signes le premier de ces deux mots, nous approchons notre main de notre côté, en laissant une certaine distance entre l'une & l'autre; mais pour exprimer *près* nous laissons moins de distance.

Sans : Préposition exclusive, qui se dit de ce qui n'accompagne point quelque chose ou quelque personne. Nous disons donc j'irai sans vous, *j'irai*, *vous point* : il est sans argent, *lui*, *argent point*: vous êtes sans force, *vous*, *force point*.

Selon. Ce mot signifie *comme* : *selon* Saint Paul; je dis en second *comme* Saint Paul a dit en premier : *selon* mes forces; *comme* mes forces me le permettront.

Sur & *ſous*. Je mets ma main ſur la table & je fais un mouvement ſemblable à celui d'une perſonne, qui en effaceroit un mot : cela ſignifie *ſur :* je fais la même choſe ſous la table : cela ſignifie *ſous*.

Voici, *voilà*. C'eſt comme ſi on diſoit, *voyez ceci*, *voyez cela*.

Je ne ſuis point aſſez préſomptueux, pour croire que j'ai toujours rencontré bien juſte dans tous & chacun de ces ſignes. J'aurai une ſinguliere obligation à ceux de nos Lecteurs, qui voudront bien m'en communiquer de plus expreſſifs.



CHAPITRE VIII.

Des Conjonctions.

LES Conjonctions ſont ainſi nommées, parce qu'elles ſervent à joindre (*conjungunt*) ou un Verbe avec un autre Verbe, comme dans cet exemple, *il faut que vous étudiez*, ou la ſeconde partie d'une phraſe avec la premiere, comme dans cet autre exemple: *je vous donnerai un Livre, lorſque vous apprendrez bien vos leçons.* Le ſigne général eſt la jonction des deux *index* en forme de crochet.

Voici les ſignes particuliers de celles dont l'uſage eſt le plus fréquent.

Afin que : C'eſt le but qu'on ſe propoſe, le terme auquel on tend. Quoique cette Conjonction ne ſoit compoſée que de deux mots nous y emploïons trois ſignes. 1°. Le ſigne de

la Prépoſition *à*. 2°. le ſigne qui convient au mot *fin :* nous barrons le paſſage pour qu'on n'aille pas plus loin. 3°. Le ſigne de la Conjonction *que*.

Ainſi : lorſque ce mot eſt ſeul, il eſt un Adverbe qui ſignifie *de cette maniere ;* mais lorſqu'il eſt joint avec un *que*, il eſt une Conjonction, qui ſignifie *comme vous venez de le voir, de le lire, de l'entendre*, ou *comme vous allez le voir, le lire ou l'entendre*. Tous ces mots ont leurs ſignes naturels, qui n'ont pas beſoin d'explication.

Auſſi : Lorſque ce mot eſt ſeul, il ſignifie *encore* ou *de même ;* mais lorſqu'il eſt joint avec un *que* après un Nom adjectif, il ſignifie *comme, pareillement, dans le même degré*. Comme dans cet exemple. *Il eſt auſſi fort que vous :* cela ſignifie *il eſt fort comme vous, il l'eſt pareillement ; il l'eſt dans le même*

degré. Voici de quelle maniere cela se représente par signes : on a les deux mains sur la table, & d'abord on n'en regarde qu'une seule ; mais ensuite on jette les yeux sur l'autre, & on les approche l'une de l'autre jusqu'à ce qu'elles se touchent immédiatement, & qu'on voie de près la ressemblance de l'une avec l'autre.

Cependant : Ce mot a deux significations bien différentes l'une de l'autre. 1°. Il signifie *pendant ce temps*. Nous avons donné le signe de *pendant* & le signe de *ce* : il ne reste plus à donner que le signe de *temps* : nous le représentons comme des heures qui s'enfuient sans cesse. *Fugit irreparabile tempus*.

Mais 2°. ce même mot signifie *néanmoins* : un exemple en fera sentir la valeur. *Vous me dites bien des raisons, pour me faire croire, qu'une chose est*

fausse, & néanmoins comme j'ai vu le contraire de mes propres yeux, je persiste à penser & à dire qu'elle est vraie. Ce mot *néanmoins* signifie donc : *tout ce que vous me dites est à mon égard moins que rien, pour me faire croire que cette chose est fausse :* le signe de *moins* s'exécute en mettant le bout de son pouce droit sur l'articulation qui joint le petit doigt à la main, & le faisant cheminer jusqu'à ce qu'il arrive à la partie supérieure de ce petit doigt : *que rien*, nous avons donné les signes de ces deux mots.

Donc est un mot qui annonce de l'exigence. On frappe donc plusieurs fois & fortement sur la table avec l'extrêmité de l'*index* droit, & on y ajoute le signe d'Adverbe, mais d'un Adverbe qui lie ce qu'on va dire avec ce qu'on a dit précédemment.

Alors est un Adverbe qui signifie *à cette heure ;* mais lorsqu'il est joint avec *que*, en cette maniere *lorsque*, il signifie *à l'heure que :* on la montre cette heure d'une maniere déterminée ou indéterminée, selon le sens de la phrase.

Pourquoi : Lorsque ce mot est interrogatif, il signifie *dans quelle vue ?* ou *pour quelle raison ?* Mais lorsqu'il se trouve dans le cours d'une phrase, il signifie c'est pour cette vue ou cette raison. Le mot de *raison* ne se prend point ici pour la faculté de raisonner, mais pour l'usage légitime qu'on en a fait, avant que de prononcer un jugement.

Parce que : Ce mot signifie lisez (ou écoutez) ce qui va suivre, & vous y trouverez la raison de ce que vous venez de lire (ou d'entendre); ce signe s'exécute en promenant sa

main ſur les mots qui ſuivent le *parce que.*

Car: Ce mot ſignifie à-peu-près la même choſe que *parce que*, avec cette différence que le *car* paroît tenir un moment en ſuſpens, & annoncer une preuve, qui demandera plus d'attention. Voici comment cela s'exécute. On montre avec ſon *index* gauche la partie de la phraſe qui précede le *car*, & avec ſon *index* droit la partie de la phraſe qui le ſuit, ajoûtant un troiſieme ſigne, qui fait partir l'*index* droit du front & des yeux, & donne à entendre qu'il faut de l'attention.

Mais ſignifie quelque choſe qui arrête. *J'avançois* ou *j'avancerois;* cependant quelque choſe m'arrête: ce ſigne ſe fait naturellement par tout le monde, & tient quelque choſe de la retenue, ou de la ſurpriſe, ou de l'admiration.

Puisque : ce mot signifie *posé que.* On fait le signe de poser quelque chose sur la table, & ensuite le signe du *que* relatif & conjonctif.

Quoique : Ce mot signifie ordinairement, *quelque chose qui soit arrivée, ou qui arrive maintenant, ou qui puisse arriver dans la suite ; ..... quelque chose qu'on ait dit ou fait, qu'on dise ou qu'on fasse maintenant ; qu'on puisse dire ou faire dans la suite, cela ne m'a point empêché, ne m'empêche point, ou ne m'empêchera point de, &c.*

Il est très-facile dans notre Langue d'exprimer cette Conjonction par le signe *de quoi* interrogatif ou dubitatif, & le signe du *que* relatif ou conjonctif, en y ajoutant un signe du passé, du présent ou du futur, selon que la phrase l'exige.

(Dans toute Langue cette Conjonc-

tion répond à ces paroles *nonobſtant tout, &c.*).

Pourvu que. Cette Conjonction ſignifie une condition qui peut être dépendante ou indépendante de la volonté, comme dans ces deux exemples : *je vous aimerai, pourvu que vous ſoyez ſage.* Nous ſortirons demain, *pourvu qu'il faſſe beau temps.* Dans l'un & l'autre cas, elle ſignifie la même choſe que le *ſi* dubitatif, & peut être exprimée par le même ſigne qui eſt connu de tout le monde. On tient ſes mains un peu élevées & tournées l'une vis-à-vis de l'autre : on les balance entre un *oui* & un *non* futur, & l'on ne ſçait ſur lequel des deux s'arrêter.

Dans notre Langue cette Conjonction eſt très-facile à dicter par ſignes aux Sourds & Muets, en la ſéparant en trois mots, *pour vu que*, ce qui revient à ceux-ci : *après avoir vu que.*

Quand : Ce mot est souvent interrogatif, il signifie alors *en quel temps ?* Voici comment il s'exprime par signes ; on tourne la tête en arriere, ensuite on porte les yeux sur soi-même, & en troisieme lieu sur des objets plus ou moins éloignés : cela signifie passé, présent, futur : alors on demande par un geste interrogatif, *lequel des trois.* Ce même mot au milieu d'une phrase n'a pas ordinairement une signification différente de *lorsque ;* mais il faut lui donner un signe différent, afin que les Sourds & Muets auxquels on dicte, ne se trompent pas sur celui des deux, qu'on veut qu'ils choisissent. On fait donc le signe de passé, présent, futur, comme ci-dessus, & on met le doigt sur celui de ces trois temps dont on parle.

Ou sans accent. On présente deux choses à quelqu'un & on lui dit : *pre-*

nez l'une ou l'autre, mais non toutes les deux, regardez & choisissez.

Où, avec un accent & interrogatif, signifie *en quel lieu ?* Les deux premiers mots ont été ci-dessus expliqués par signes ; on montre ensuite différens lieux.

Où, avec accent & non interrogatif, signifie *dans lequel*, ou *auquel*. Ces mots ont été suffisamment expliqués.

Ni : ce mot s'exécute par signes, en faisant en même temps avec les deux mains le signe de négation.

Je demande grace sur ce septieme article ; comme je l'ai demandé sur le sixieme. Il est très-possible que je me sois trompé sur quelques-uns de ces signes, & plus encore, que je n'aie pas toujours choisi les meilleurs & les plus expressifs. Je prie les Personnes qui s'en appercevront, de vouloir bien m'en donner avis, & je profiterai

de leurs lumieres, autant qu'il me ſera poſſible pour l'Inſtruction des Sourds & Muets. C'eſt uniquement pour leur rendre ſervice, que j'ai entrepris cet Ouvrage: en m'avertiſſant de ce qu'on aura trouvé de défectueux, on me fournira un moyen de leur être plus utile.



CHAPITRE

CHAPITRE IX.

Comment on fait rendre compte aux Sourds & Muets de tout ce qu'on a expliqué jufqu'à préfent.

On a de la peine à fe perfuader que des Sourds & Muets faififfent toutes les différences grammaticales qu'on a expliquées jufqu'ici, & qu'ils retiennent très-exactement la multiplicité des fignes qui y correfpondent : on demande même fi cela eft poffible.

Oui, fans doute : & lorfqu'une chofe eft faite, il n'eft plus queftion de demander fi elle eft poffible. *Ab actu ad poffe valet confecutio.*

Or, des milliers de Perfonnes de tout état, qui ont affifté à nos Exercices publics, ou qui font venues à

nos Leçons ordinaires, en ont été & en font tous les jours témoins oculaires.

Nous avons un grand carton qui contient d'un côté, les noms des huit fortes de mots qui peuvent entrer dans le difcours, & qui exprime à quelle partie de l'oraifon appartient chacun des mots qu'on juge à propos de préfenter aux Sourds & Muets. L'autre côté explique pourquoi le mot qu'on a prefenté appartient à la partie du difcours dans laquelle on l'a placé.

Voici la copie de ce carton.

PREMIER TABLEAU *Pag. 98*

qui exprime à quelle Partie du Diſcours un tel mot appartient.

1°. Il eſt (ce mot) à la PREMIERE.....à la SECONDE......à la TROISIEME....PERSONNE.
2°. .... du SINGULIER .... du PLURIEL.
3°. Du PRÉSENT...de l'IMPARFAIT...du PARFAIT...du PLUSQUE-PARFAIT...du FUTUR.
4°. ...... De l'INDICATIF...de l'IMPÉRATIF...du SUBJONCTIF.
5°. De *** qui eſt un Verbe ACTIF....PASSIF....NEUTRE, c'eſt-à-dire, ni Actif ni Paſſif.
en er. *en* ir. *en* oir. *en* re.
6°. De la PREMIERE-de la SECONDE-de la TROISIEME-de la QUATRIEME CONJUGAISON.
7°. Il eſt au PRÉSENT-au PARFAIT de l'INFINITIF { ACTIF. PASSIF. } de *** qui eſt un Verbe, &c. *ligne* 6.
8°. C'eſt le PRÉSENT-le PARFAIT-du PARTICIPE ACTIF de *** qui eſt un Verbe, &c. *ligne* 6.
9°. C'eſt le PRÉSENT-le PARFAIT du PARTICIPE PASSIF de *** qui eſt un Verbe, &c. *ligne* 6.
10°. Il eſt au NOMIN-au GÉNIT-au DATIF-à l'ACCUSAT-au VOCAT-à l'ABLAT. { Singulier. Pluriel. }
11°. De *** qui eſt un Nom SUBSTANTIF Maſculin...de *** qui eſt un Nom SUBSTANTIF Fém.
12°. Il eſt au NOMINATIF-GÉNITIF-DAT-ACCUSAT-VOCAT-ABLAT. { Singulier maſculin. Pluriel féminin. }
13°. De *** qui eſt un Nom ADJECTIF.
14°. Il eſt au NOMINATIF-GÉNITIF-DAT-ACCUSAT-VOCAT-ABLAT. { Singulier maſculin. Pluriel féminin. }
15°. De *** qui eſt un PRONOM-PERSONNEL-INTERROGATIF-RELATIF-DÉMONSTRATIF-POSSESSIF.
16°. C'eſt une PARTICULE, c'eſt-à-dire un petit mot qui tient lieu de Pronom.
17°. C'eſt le COMPARATIF de *** qui eſt un Nom Adjectif... C'eſt le COMPARATIF de *** qui eſt un Adverbe.
18°. C'eſt le SUPERLATIF de *** qui eſt un Nom Adjectif ... C'eſt le SUPERLATIF de *** qui eſt un Adverbe.
19°. C'eſt un ADVERBE, c'eſt-à-dire un Adjectif qu'on joint à un Verbe, & qui n'a point de Cas, ni de Nombre, ni de Genre.
20°. C'eſt une CONJONCTION, c'eſt-à-dire une Particule indéclinable qui ſert à lier les différentes parties d'une Phraſe.
21°. C'eſt une PRÉPOSITION, c'eſt-à-dire une Particule indéclinable qui ſe trouve avant les mots qu'elle régit.

D'après ce premier Tableau, le Sourd & Muet tenant ſa baguette à ſa main, ſi on lui préſente ces mots: *Nous avions compris*; il mettra ſa baguette, N°. 1, ſur ces mots la *Premiere... Perſonne*: N°. 2, ſur ce mot *Pluriel*: N°. 3; ſur ce mot *Pluſque-Parfait*: N°. 4, ſur ce mot *Indicatif*: N°. 5, ſur ces mots *Verbe actif*: N°. 6, enfin ſur ces mots *Quatrieme Conjugaiſon.*

Enſuite il retournera ſon Carton du côté du ſecond Tableau qui exprime pourquoi un tel mot appartient à telle partie du Diſcours.

SECOND TABLEAU

qui exprime pourquoi un tel mot appartient à telle Partie du Discours.

1°. Il (ce mot) est à la PREMIERE PERSONNE······ Parce que c'est de moi-même que je parle.
2°. Il est à la SECONDE PERSONNE············ Parce que c'est à elle que je parle.
3°. Il est à la TROISIEME PERSONNE············ Parce que c'est d'elle dont je parle.
4°. Il est au SINGULIER······· Parce que je parle d'une seule personne ou d'une seule chose.
5°. Il est au PLURIEL········ Parce que je parle de plusieurs personnes ou de plusieurs choses.
6°. Il est au PRÉSENT········ Parce que je parle d'une chose présente.
7°. Il est à l'IMPARFAIT······ Parce que je parle d'une chose nouvellement passée, ou représentée comme telle par l'arrangement du Discours.
8°. Il est au PARFAIT········ Parce que je parle d'une chose passée.
9°. Il est au PLUSQUE-PARFAIT Parce que je parle d'une chose qui étoit passée avant une autre qui s'est passée depuis.
10°. Il est au FUTUR·········· Parce que je parle d'une chose future.
11°. Il est à l'INDICATIF······· Parce que je parle directement, & sans liaison d'un Verbe avec un autre Verbe.
12°. Il est à l'IMPÉRATIF······ Parce que je parle d'un commandement ou d'une priere.
13°. Il est au SUBJONCTIF····· Parce que je parle indirectement, & que je joins un Verbe avec un autre Verbe.
14°. Il est à l'ACTIF··········· Parce que je parle d'un sujet agissant.
15°. Il est au PASSIF·········· Parce que je parle non d'un sujet agissant, mais d'un sujet sur lequel on agit.
16°. Il est à l'INFINITIF········ Parce que je parle sans désigner aucune personne, ni aucun nombre.
17°. Il est au PRÉSENT de l'INFINITIF··· Parce que··· (voyez *ligne* 6.) ··· Il est au PARFAIT de l'INFINITIF ··· Parce que (voyez *ligne* 8.)
18°. Il est appellé PARTICIPE ··· Parce qu'il tient du Verbe & du Nom. Il a un régime comme les Verbes, mais il s'applique sur les Noms Substantifs comme les Noms Adjectifs.
19°. Il est au PRÉSENT du PARTICIPE ··· Parce que ··· (voyez *ligne* 6.) ··· Il est au PARFAIT du PARTICIPE ··· Parce que ··· (voyez *ligne* 8.)
20°. Il est à l'ACTIF············ Parce que ··· (voyez *ligne* 14.)
21°. Il est au NOMINATIF····· Parce qu'il commence la phrase, & se rapporte à un Verbe qui doit parler de lui.
22°. Il est au GÉNITIF········ Parce qu'il est entre deux Noms Substantifs, dont le second, exprimé par un *de*, forme le Génitif.
23°. Il est au DATIF·········· Parce que *a*, *au*, *aux* est le caractere du Datif.
24°. Il est à l'ACCUSATIF······ Parce qu'il est le régime d'un Verbe ou d'une Préposition qui gouverne l'Accusatif.
25°. Il est au VOCATIF······· Parce que je lui adresse la parole.
26°. Il est à l'ABLATIF········· Parce qu'il se trouve après un Verbe Passif, ou une Préposition qui gouverne l'Ablatif.

Le Sourd & Muet qui d'après ce second Tableau, doit continuer de rendre compte de ces paroles : *Nous avions compris*, dont on lui a demandé de faire les parties, promenera sa baguette sur le N°. 1, sur le 5, sur le 9, sur le 11 & sur le 14.

En voyant cette opération, pourra-t-on encore s'imaginer que le Sourd & Muet n'a point ſaiſi la différence de la poſition grammaticale du mot qu'on lui a préſenté, d'avec toutes les autres qui appartiennent au même Verbe ? Mais il ſera en état de faire la même choſe de toute autre perſonne, de tout autre nombre, de tout autre temps, de tout autre mode, & de quelque conjugaiſon que ce ſoit.

C'eſt cette opération qui a convaincu pluſieurs Académiciens & des Sçavans de tous Pays, que les Sourds & Muets entendoient parfaitement la méthaphyſique des Verbes, & qu'ils étoient capables d'inſtruction auſſi bien que ceux qui entendent & qui parlent. Les réponſes à deux cent queſtions en trois Langues différentes, (ce qui fait en tout ſix cent,) dans des Exercices publics, & nommément dans celui du treize août dernier, en

présence de SON EXCELLENCE MONSEIGNEUR LE NONCE DU PAPE, & de quelques-uns de ses illustres Confreres dans l'Episcopat, ne paroissoient point à nos Sçavans aussi convaincantes, parce qu'elles pouvoient être l'effet de la mémoire, sans être accompagnées de l'intelligence.

CHAPITRE X.

De la fécondité des Signes méthodiques d'après le signe de l'Infinitif d'un Verbe.

UNE même opération ou disposition de l'esprit, ou du cœur, ou du corps, &c. peut s'exprimer, tantôt par un Verbe, tantôt par un Nom, soit substantif, soit adjectif, & quelquefois par un Adverbe.

Puisque c'est la même opération ou

diſpoſition, il faut néceſſairement un même ſigne radical auquel on ajoute d'autres ſignes qui indiquent pour les Verbes la différence de leurs perſonnes, de leurs nombres, de leurs temps & de leurs modes ; & pour les Noms, ſoit ſubſtantifs, ſoit adjectifs, celle de leurs cas, de leurs nombres & de leurs genres. qui enfin caractériſent les noms Adjectifs ſubſtantifiés ou adverbifiés.

Ce ſigne radical eſt celui de l'infinitif du Verbe. J'en donne pour exemple le Verbe *aimer* dans toutes ſes parties, ſoit actives, ſoit paſſives, & tous les mots qui en dérivent : ſçavoir, *l'amitié*, *l'amour*, *aimé*, *aimée*, *aimable*, *amabilité*, *ami*, *amie*, *amiablement*, *amical*, *amicalement*, *amateur*.

Tous ces mots ont le même ſigne radical, qui eſt le Préſent de l'infinitif du Verbe *aimer*. Il s'exécute en regardant l'objet dont il s'agit, & mettant fortement ſa main droite ſur ſa bouche,

pendant que la gauche est sur le cœur : on rapporte ensuite la main droite avec une nouvelle force sur le cœur, conjointement avec la main gauche, & on ajoute le signe de l'infinitif.

Il ne faut pas que le Sourd & Muet à qui je dicte une leçon ou une lettre, se trompe dans le choix d'aucun de ces mots, qui sont au nombre de plus de deux cent quarante, en y comprenant toutes les personnes, les nombres, les temps & les modes du Verbe actif & du Verbe passif, les cas, les nombres & les genres des Noms substantifs & adjectifs, & les Adverbes.

S'il s'agit de quelque partie du Verbe, je fais d'abord le signe du Pronom personnel qui emporte avec lui-même celui du nombre, ensuite le signe radical, & les signes de temps & de mode, selon l'exigence du mot dont il s'agit. Quand le Verbe est à l'*actif*, il n'est pas nécessaire d'en avertir ;

mais lorſqu'il eſt au paſſif, il faut abſolument en faire le ſigne, que nous avons indiqué, (pag. 67). Si je veux dicter l'*amitié*, je fais d'abord le ſigne d'apoſtrophe, en le traçant en l'air avec mon doigt, & le ſigne de l'article qui l'accompagne. Je fais enſuite le ſigne radical, & c'en eſt aſſez pour faire comprendre que c'eſt ce Nom ſubſtantif que je demande.

Si c'eſt *l'amour* que je veux faire écrire, je fais les mêmes ſignes que pour l'amitié, mais j'y ajoute une plus grande activité, tant ſur la bouche que ſur le cœur, parce que l'amour eſt plus ardent que l'*amitié*, (même dans le ſens de religion, dans lequel nous le prenons toujours).

Ces deux mots *aimé* & *aimée* ſont deux Adjectifs, l'un au maſculin, l'autre au féminin : il faut ajouter l'un de ces deux ſignes au ſigne radical & au ſigne d'Adjectif. Eſt-il queſtion de

ce mot *aimable*, je fais le signe radical, ensuite le signe d'Adjectif, mais comme c'est un Adjectif qui se termine en *able*, & qui dérive d'un Verbe, il faut ajouter à ce signe celui de possible ou de nécessaire, comme nous l'avons dit, (page 23).

En substantifiant cet Adjectif, comme nous l'avons dit, (pag. 27,) cela fait *amabilité*.

Le terme d'*ami* est corrélatif : il suppose deux personnes qui ont de l'amitié l'une pour l'autre. Si je suis moi-même un des deux amis, je me montre moi-même & je fais le signe radical : j'indique ensuite du bout du doigt la personne qui est mon ami, ou son nom. Après cela, je fais une seconde fois le signe radical, en retournant le bout de mon doigt vers moi-même, pour montrer que l'amitié de cette personne se rapporte à moi, comme mon amitié se rapporte à elle.

S'agit-il de ce mot *amiablement*? Je fais le ſigne radical & le ſigne d'Adjectif (poſſible ou néceſſaire, ſelon le ſens de la phraſe,) j'y joins un ſigne qui annonce qu'il n'y a pas de conteſtation : après cela j'apporte ma main ſur mon côté droit, pour faire entendre que c'eſt un Adjectif adverbifié, comme nous l'avons dit, page 78.

Faut-il dicter ce mot *amical*? Je fais le ſigne radical, j'y joins un ſouris gracieux, & quelques petits ſoufflets d'amitié que je donne à un enfant, & enſuite le ſigne d'Adjectif. En faiſant les mêmes ſignes, & y ajoutant le ſigne d'Adverbe, cela fait *amicalement*.

L'*amateur* eſt un homme qui ſe connoît en Peinture ou en Sculpture, ou, &c. & qui ſe plaît à en voir. Je montre les objets aimés, & je fais le ſigne radical.

Ce que je viens de dire peut s'appliquer également à tous les infinitifs

des Verbes, & aux mots qui en dérivent.

CHAPITRE XI.

Comment on peut expliquer aux Sourds & Muets les opérations spirituelles, qui sont l'objet de la Logique.

D'APRÈS ce qu'on vient de lire dans les deux Chapitres précédens, il est aisé de comprendre, qu'avec les Sourds & Muets je n'ai point à craindre, qu'ils confondent l'une avec l'autre aucune des parties, qui entrent dans le discours. Il me suffit de donner par signes à chaque mot la signification qui lui est propre, pour qu'ils le placent d'eux-mêmes dans la case qui lui convient. (C'est ce que ne pourroient faire la très-grande partie de ceux

qui n'ont pas fait leurs études). Ils font donc en état de nous fuivre dans tout ce que nous leur propofons clairement & méthodiquement.

Voici de quelle maniere nous leur expliquons les opérations fpirituelles, qui font le premier objet de la Logique :

Je regarde avec attention les différens rayons de ma bibliothéque, & les figures & les globes, qui font placés au-deffus des tablettes fupérieures; & j'y fixe pareillement l'attention de nos Sourds & Muets. Enfuite fermant les yeux & ne voyant plus extérieurement aucun de ces objets, j'en retrace cependant la hauteur & la largeur, les différentes figures & leurs pofitions. Je fais obferver plufieurs fois de fuite, que ce ne font plus les yeux de mon corps, qui les apperçoivent, mais que je les vois d'une autre maniere, comme s'il y avoit deux ouvertures

au milieu de mon front, par lesquelles ces objets vinssent encore se peindre dans ma tête, mes yeux étant fermés. Voilà ce que j'appelle *voir par les yeux de l'esprit*, & il n'est aucun Sourd & Muet, qui n'en fasse sur le champ l'épreuve au dedans de lui-même : bientôt ils se plaisent à la multiplier & à la diversifier.

C'est dans Paris, & chez moi, que je donne mes Leçons, mais je me transporte en esprit à Versailles (ma patrie), où j'ai fait venir les trois plus anciennes de nos Sourdes & Muettes, pour y passer huit jours de suite. Elles y sont aussi-tôt que moi, & se rappellent toujours avec un nouveau plaisir le séjour qu'elles y ont fait. Je monte en esprit au Château, & je retrace, autant que je le puis, le grand escalier & les premiers appartemens : aussi-tôt les Sourdes & Muettes continuent le tableau, mais sur-tout celui de la gal-

lerie, qui les a tellement ſaiſies d'admiration, qu'elles ont changé (toutes trois) de couleur en y entrant.

Nous deſcendons enſuite en eſprit dans le Parc. Elles vont de boſquet en boſquet, & n'oublient pas les effets des eaux, dont elles ont été étrangement ſurpriſes.

Je leur fais obſerver, que ce ne ſont plus les yeux de leur corps qui voient ces différens objets : leur corps n'a point changé de place : il eſt vis-à-vis de la table, ſur laquelle nous écrivons: c'eſt aux yeux de leur eſprit, qu'ils ſont préſens, comme ſi elles les voyoient encore, & je leur dis, que la peinture intérieure, qui fait l'objet de leur amuſement, eſt ce que nous appellons une *idée ou la repréſentation d'un objet dans l'eſprit.*

Vous avez maintenant dans l'eſprit, leur dis-je encore, l'idée du Château de Verſailles, l'idée des appartemens,

l'idée des bosquets, &c. Toutes ces choses sont matérielles & sensibles: vous les avez vues de vos yeux, mais ce qui vous les représente maintenant au-dedans de vous-mêmes, est ce que nous appellons votre imagination.

Vous avez vu, qu'il vous a fallu deux heures & demie, pour vous transporter de Paris à Versailles, & plusieurs jours de suite, pour vous amener de Lyon à Paris. Votre corps ne peut aller plus vîte; mais aussi-tôt qu'il vous plaît, votre esprit se promene dans les jardins de Versailles, ou sur les bords du Rhône, pendant que ce même corps est assis sur un siege, ou qu'il marche dans les rues de Paris: voilà ce qui s'appelle *penser*: vous pensez aux beautés de Versailles; vous pensez au Fleuve, qui coule dans la ville de Lyon.

Vous dites en vous-mêmes, que le Parc de Versailles est beau: voilà ce

nous appellons un *jugement.* Il renferme deux idées : vous avez l'idée du Parc & l'idée de beauté : vous les unissez ensemble par un *oui* intérieur ; c'est ce que nous appellons un *jugement affirmatif :* au contraire, vous dites en vous-mêmes, que le boulevard de la Porte Saint-Martin n'est pas beau : voilà encore deux idées, l'idée de boulevard & l'idée de beauté ; mais vous les séparez par un *non* intérieur : c'est ce que nous appellons un *jugement négatif*, & lorsque vous écrivez sur la table ce que vous avez pensé en vous-mêmes, c'est ce que nous appellons *une proposition affirmative*, ou *une proposition négative.*

Je vous demande, si vous voulez retourner à Versailles, où il m'a paru que vous vous plaisiez beaucoup & y demeurer toujours : vous me répondez, que vous le voulez bien, pourvu que j'y aille aussi moi-même & que j'y

reste. Je vous demande pourquoi vous y mettez cette condition, & vous me répondez, que c'est, parce qu'il n'y a personne à Versailles, qui instruise les Sourds & Muets : voilà ce que nous appellons un raisonnement. Il renferme plusieurs idées, que vous comparez les unes avec les autres de cette maniere : Versailles est un beau lieu : j'aime Versailles : je voudrois y demeurer ; mais je ne trouverois point d'instruction des Sourds & Muets à Versailles : j'aime mieux mon instruction que les beautés de Versailles : je ne veux donc point y demeurer, si celui qui nous instruit n'y vient point aussi & n'y demeure pas.

La pensée & l'amour, disons-nous aux Sourds & Muets, ne sont pas la même chose. Vous pensez quelquefois à des choses que vous n'aimez pas, & qu'au contraire vous haïssez. Vous pensez à la paresse, à la dés-

obéiſſance, à la gourmandiſe, que vous appercevez dans quelque jeune perſonne, & vous n'aimez aucune de ces trois choſes : ce qui penſe au-dedans de nous-mêmes s'appelle *notre eſprit* : ce qui aime s'appelle *notre cœur*, & la réunion de l'un & de l'autre s'appelle *notre ame.*

L'idée d'une ame qui penſe & qui raiſonne, ſe préſente à notre eſprit ſans aucune forme, ni aucune couleur ; nous appellons cette idée une *ſimple perception.*

Vous avez donc un corps & une ame ; un corps qui mange, qui boit, qui dort, qui marche & qui ſe repoſe ; & une ame, qui penſe, qui juge & qui raiſonne. Votre ame ne peut, ni manger, ni boire, &c. ; votre corps ne peut, ni penſer, ni juger, ni raiſonner.

Ces opérations, comme on le voit, ſont vraiment ſimples, & les Sourds

& Muets les saisissent avec autant de facilité que d'empressement.

CHAPITRE XII.

Comment on fait entendre aux Sourds & Muets les premieres vérités de la Religion.

Dès que la distinction de l'ame d'avec le corps est clairement établie, comme on vient de le faire dans le Chapitre précédent ; l'ame des Sourds & Muets duement avertie de sa supériorité & de sa noblesse, qui la distingue des bêtes, qui ne pensent & ne raisonnent point, ne demande plus, qu'à nous suivre par-tout où nous voudrons la conduire : elle vole dans le ciel, revient sur la terre, & descend dans les abîmes avec autant de facilité que la nôtre.

Ils ont vu de leurs yeux qu'une maiſon ne ſe bâtiſſoit pas toute ſeule; & qu'une montre ne pouvoit ſe faire elle-même; ils ont admiré cette petite machine, & ont dit, ſans qu'on le leur ſuggerât, qu'il avoit fallu beaucoup d'eſprit pour l'inventer.

Mais lorſque nous leur montrons ſur une ſphere artificielle les mouvemens périodiques de la terre, & des planettes autour du Soleil, & qu'ils en voient enſuite l'exécution en petit dans la ſçavante horloge de M. Paſſemant, c'eſt alors que leur ame s'étend & s'éleve avec des ſentimens de joie & d'admiration, que toutes nos expreſſions ne peuvent rendre : bientôt leur ſurpriſe tient de l'extaſe, lorſque montant juſqu'aux étoiles fixes, nous leur annonçons quelle eſt leur diſtance de la terre & leur éloignement les unes des autres

C'eſt alors qu'ils comprennent

qu'une machine auſſi prodigieuſement immenſe, & qui renferme tant de beautés plus raviſſantes les unes que les autres, ne peut être l'effet que d'une Puiſſance infinie. Ils voient & comprennent l'uſage que les Artiſans font de leurs outils pour la fabrication de leurs ouvrages, mais il n'eſt pas néceſſaire de leur dire qu'il a été impoſſible d'en employer aucun pour la fabrication de l'Univers.

Si nous leur écrivons, que celui qui a fait toutes ces choſes n'a ni corps, ni figure, ni couleur, & qu'il ne peut tomber ſous nos ſens; à peine daignent-ils fixer leurs yeux ſur cette propoſition, parce que leur bon ſens leur dicte qu'il eſt impoſſible de concevoir en lui des yeux, des oreilles, des pieds & des mains. C'eſt ce que nous appellons être un *pur eſprit*, dont les opérations ne peuvent être empêchées ou retardées comme les

nôtres le ſont par la peſanteur de nos corps.

Il eſt temps alors de leur annoncer que celui dont les ouvrages les tranſportent d'étonnement, eſt le Dieu devant lequel nous nous proſternons, que c'eſt un Eſprit éternel, indépendant, immuable, infini, qui eſt préſent par-tout, qui voit tout, qui peut tout, qui a créé toutes choſes, & qui les gouverne toutes : il ne s'agit point ici de courir à grand pas ; mais ſi les démarches ſont lentes, on eſt bien dédommagé de ſa patience par les nuances ſucceſſives de reſpect envers Dieu, dont on apperçoit le progrès dans le cœur de ces jeunes perſonnes, & qui eſt ordinairement proportionné aux connoiſſances qu'elles acquierent.

Donnons ſeulement un échantillon de la maniere de procéder dans l'explication de ces propriétés Divines.

Vous n'avez point toujours été dans

ce monde, disons-nous aux Sourds & Muets, vous n'existiez pas il y a trente ans, vous êtes venu au monde comme tous les enfans, dont vous apprenez tous les jours la naissance : votre pere étoit avant vous : votre grand-pere étoit plus ancien : votre bisaïeul & votre trisaïeul l'étoient encore davantage : chacun d'eux à son tour a eu son commencement : c'est Dieu qui les a formés dans le sein de leurs meres, & alors ils ont commencé d'exister : il en a été de même de tous les autres hommes qui sont nés & qui sont morts depuis le commencement du monde ; mais celui qui forme tous les autres, n'a pu être formé par aucun autre qui fût plus ancien que lui : il n'a donc point eu de commencement.

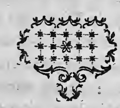
Ce n'est pas tout : vos peres & grands-peres, bisaïeuls & trisaïeuls sont morts : vous mourrez aussi quand il plaira à

Dieu : ils ont eu une fin dans ce monde ; vous en aurez pareillement une lorſque vous mourrez : on a mis leurs corps dans la terre lorſque leur ame s'en eſt ſéparée ; on y mettra auſſi le vôtre ; mais Dieu ne mourra point : il n'aura jamais de fin : il a toujours été & il ſera toujours ; voilà ce que ſignifie ce mot *éternel.*

L'indépendance & les autres perfeſtions de Dieu s'expliquent de la même maniere, *à magis noto ad minus notum.* Il ne s'agit pas de faire des démonſtrations philoſophiques ou théologiques ; il eſt uniquement queſtion de ſe faire entendre, & on y réuſſit par cette ſimplicité.

Juſqu'alors ſi on écrivoit ſur la table le nom de Dieu, les Sourds & Muets levoient la main & montroient le ciel, mais c'étoit pour eux un ſigne vuide de ſens : ils en conviennent, & ne ceſſent de le répéter : il faut du

moins sçavoir que l'on a une ame; & que le rideau qui la cache elle-même à elle-même soit tiré avant qu'elle puisse découvrir le sceau de la Divinité, qui est naturellement empreint en elle d'une maniere ineffaçable. Maintenant ils comprennent, que la louange, l'adoration, l'action de graces lui sont dues. Ce que nous faisons dans nos temples n'est plus à leurs yeux un simple spectacle, tel qu'ils se le figuroient : ils comprennent, que nous y demandons, & ils y demandent avec nous tout ce qui nous est nécessaire aux uns & aux autres, tant pour l'ame que pour le corps.



CHAPITRE

CHAPITRE XIII.

Maniere d'apprendre aux Sourds & Muets les Mysteres mêmes de notre Religion.

VOICI maintenant de quelle maniere on peut apprendre aux Sourds & Muets les Mysteres mêmes de notre Religion.

Vous existez, leur disons-nous ; vous pensez & vous aimez. Votre existence n'est point votre pensée. Les bêtes existent & elles ne pensent pas. Elle n'est point non plus votre amour.

Votre pensée n'est point non plus votre amour, puisque vous pensez quelquefois à des choses, que vous n'aimez pas : elle n'est point non plus votre existence. Enfin, votre amour n'est ni votre existence, ni votre pensée.

Voilà donc en vous trois choses, qui sont distinguées l'une de l'autre, c'est-à-dire, que l'une n'est pas l'autre. Vous pouvez penser à l'une sans penser à l'autre : cependant ces trois choses sont inséparables, & sont chez vous un seul moi, qui existe, qui pense & qui aime ; c'est une espece d'image, & comme une ressemblance de ce qui est en Dieu ; c'est ce qu'un grand Evêque du dernier siecle (Monsieur Bossuet) appelloit une Trinité créée.

Il y a en Dieu trois personnes, le Pere, le Fils & le Saint-Esprit. Le Pere n'est point le Fils, il n'est pas non plus le Saint-Esprit.

Le Fils n'est point le Pere ; il n'est pas non plus le Saint-Esprit.

Enfin le Saint-Esprit n'est ni le Pere, ni le Fils.

Ces trois Personnes sont distinguées l'une de l'autre, c'est-à-dire, que l'une n'est pas l'autre. Vous pouvez penser

à l'une ſans penſer à l'autre : cependant elles ſont inſéparables & ne font qu'un ſeul Dieu, un ſeul Eſprit éternel, indépendant, immuable, &c. Voilà ce que nous devons croire, par ce que notre foi nous l'enſeigne ; & après que nous avons montré cet enſeignement dans les Divines Ecritures, ceux de nos Sourds & Muets, qui ne ſont plus enfans, récitent avec goût le Symbole de ſaint Athanaſe tous les Dimanches à Prime, & tiennent fermement à tous les articles qu'il expoſe ſur le Myſtere de la Sainte Trinité.

La comparaiſon de l'ame & du corps, qui eſt un ſeul homme, *unus eſt homo*, comme il eſt dit dans ce même Symbole, ſert à leur faire entendre, que Dieu & l'homme eſt un ſeul J. C., *unus eſt Chriſtus*, & répand un jour ſur les vérités ſaintes, qui ſont les ſuites néceſſaires de cette union ineffable. Nous mangeons, nous buvons, nous dor-

mons, nous marchons par notre corps: nous pensons, nous jugeons, nous raisonnons par notre ame. J. C., comme Dieu, est éternel, indépendant, immuable, &c. J. C., comme homme, a été conçu, il est né, il a souffert, il est mort, &c.

(Dans l'Exercice du 13 Août, dont nous avons parlé ci-dessus, huit Sourds & Muets ont répondu en trois langues à 86 questions sur les trois principaux Mysteres de notre Religion).

Le Mystere de l'Eucharistie s'explique aussi de la maniere qui lui est propre.

Les Sourds & Muets voient de leurs yeux, que cinq ou six goutes d'eau versées dans une liqueur du plus beau rouge, la changent aussi-tôt en blanc, comme si c'étoit du lait : nous leur rappellons ce qu'ils ont lu dans leur ancien Testament, que la verge de Moïse fut changée en serpent, & que les eaux

d'un grand fleuve furent changées en ſang; & ce qu'ils ont vu dans l'Evangile, que J. C. par ſa puiſſance changea l'eau en vin aux noces de Cana.

Nous leur diſons qu'un changement plus miraculeux encore s'opere ſur nos Autels par la vertu toute puiſſante des paroles de J. C., que le Prêtre prononce en ſon nom. Le pain & le vin y ſont changés au Corps & au Sang de J. C. C'eſt J. C. lui-même qui l'a dit: c'eſt l'Egliſe qui nous l'enſeigne; nous devons le croire, quoique nous ne le comprenions pas.

(En 1773, quelques-uns de nos Sourds & Muets ont fait un Exercice public ſur le Sacrement de l'Euchariſtie, dont le programme annonçoit entre pluſieurs autres choſes, qu'ils donneroient quatre preuves de la préſence réelle du Corps & du Sang de J. C. ſous les eſpeces euchariſtiques, & qu'ils répondroient aux objections

principales, qu'on peut faire contre cet article de notre Foi).

D'après les exemples contenus dans ce Chapitre, on conviendra ſans doute, qu'il eſt poſſible de faire entendre aux Sourds & Muets les Myſteres de notre Religion, & qu'ils doivent même les mieux entendre, que ceux qui ne les ont appris, que dans leurs catéchiſmes.

CHAPITRE XIV.

Qu'il n'eſt aucune idée Métaphyſique, dont on ne puiſſe donner aux Sourds & Muets une explication très-claire par le moyen de l'analyſe, & avec le ſecours des Signes méthodiques.

Il n'eſt point de mot, qui ne ſignifie quelque choſe, & il n'eſt point de

chofe, qui ne puiffe être fignifiée très-clairement par un ou plufieurs mots; foit qu'il s'agiffe d'une chofe dépendante des fens, ou d'une chofe, qui en foit totalement indépendante.

Dans toute Langue il n'eft aucun mot, dont les Sçavans ne faffent entendre la fignification par l'analyfe, en fe fervant d'autres mots, autant qu'il en eft néceffaire, & qui rendent fenfible ce qu'on ne comprenoit pas.

Ces autres mots peuvent fe dire à quiconque a les oreilles duement organifées. Lorfqu'on les dit; & qu'ils ne font pas entendus, c'eft-à-dire compris, on les explique par d'autres mots; & fi ces derniers ne font pas encore affez intelligibles, on en cherche d'autres qui le foient davantage: en un mot il n'en refte aucun, dont on foit obligé de dire, qu'il eft impoffible d'en exprimer la fignification.

Avec les Sourds & Muets, c'eſt préciſément la même opération, qui ſe fait par écrit juſqu'à ce qu'on ſoit parvenu à des mots, qui ſont compris par ſignes, & qui répandent la lumiere ſur ce qui étoit obſcur. Il eſt rare que je ſois obligé d'en venir à une ſeconde opération; & ſi cela arrivoit ſouvent, ce ſeroit une preuve que je n'aurois pas des idées bien nettes, & que je ne ſçaurois pas choiſir mes expreſſions. J'ai donné dans mon Inſtitution méthodique un exemple de ces ſortes d'explications; je penſe qu'il ſera très-utile de le répéter ici, en y ajoutant même quelques réflexions.

Il n'eſt peut-être point de mot plus difficile à expliquer par ſignes, que celui-ci *je crois*. Voici de quelle maniere je m'y prends pour y réuſſir. Après avoir écrit ſur la table *je crois*, je tire quatre ligne ainſi diſpoſées :

Je crois. —
- Je dis *oui* par l'esprit. Je pense que *oui*.
- Je dis *oui* par le cœur. J'aime à penser que *oui*.
- Je dis *oui* de bouche.
- Je ne vois pas de mes yeux.

Ce qui signifie, mon esprit consent, mon cœur adhere, ma bouche professe, mais je ne vois point de mes yeux. Je recueille ensuite ce qui est écrit sur ces quatre lignes, & je le porte sur le mot *je crois*, pour faire entendre que tout cela y est renfermé.

S'agit-il après cette explication de dicter par les signes méthodiques ce mot *je crois*, je fais d'abord le signe du Pronom personnel du singulier, ainsi qu'il a été dit en son lieu : je porte ensuite mon *index* droit sur mon front, dont la partie concave est censée contenir mon esprit, c'est-à-dire ma faculté de penser, & je fais le signe de *oui* : après cela je fais le même signe de *oui* en mettant mon doigt sur

la partie de moi-même, qu'on regarde ordinairement comme le siege de ce que nous appellons notre cœur dans l'ordre spirituel, c'est-à-dire de notre faculté d'aimer (quoiqu'il ait été dit plusieurs fois, que ces deux facultés sont spirituelles, & n'occupent point de place) : je fais ensuite le même signe de *oui* sur ma bouche en remuant mes levres. Enfin je mets ma main sur mes yeux, & en faisant le signe de *non*, je montre que je ne vois pas : il ne me reste plus que le signe du présent à faire, & on écrit *je crois*; mais en l'écrivant on le comprend beaucoup mieux, que la plupart de ceux qui parlent & qui entendent : il est inutile de répéter ici que tous ces signes se font en un clin-d'œil.

D'après ce que je viens de dire & ce que j'ai expliqué précédemment sur la maniere d'employer différemment un même signe radical, il est

aiſé de comprendre comment il faudra diƈter toutes les perſonnes, les nombres, les temps & les modes du Verbe *croire*, ſoit à l'aƈtif, ſoit au paſſif.

Quant aux mots qui en dérivent; *la foi* en eſt le Nom ſubſtantif, *la croyance* en eſt le Participe ſubſtantifié : *croyable* & *incroyable* ſont deux Adjeƈtifs en *able* : (voyez page 23) *incroyablement* eſt le ſecond de ces deux Adjeƈtifs qui eſt adverbifié. Le *Fidele* eſt celui qui a été baptiſé & qui croit, l'*Infidele* celui qui n'a point été baptiſé. En ſubſtantifiant cet Adjeƈtif, cela fait l'*infidélité*. L'*Incrédule* eſt celui qui a été baptiſé, mais qui ne croit plus : en ſubſtantifiant cet Adjeƈtif, cela fait *incrédulité*.

Credibilis, is, e, eſt un mot latin reconnu par les meilleurs Auteurs, & qui ſignifie croyable; mais on ne le ſubſtantifie point en bon latin, on ne

dit point *credibilitas, tatis :* au contraire en françois nous n'avons point admis le mot *credible ;* mais nos Théologiens & nos Philosophes ont admis le mot de *crédibilité :* s'il faut le dicter, nous le représentons comme un Adjectif substantifié tiré du mot latin *credibilis :* nous ajoutons par conséquent le signe de *latin*.

Tel est l'usage de l'analyse joint à celui des Signes méthodiques, & voici le jugement qu'en a porté un Sçavant du premier ordre.

L'Instituteur des Sourds & Muets de Paris « a fait (dit M. l'Abbé de Condillac) » du langage d'action un » art méthodique, aussi simple que » facile, avec lequel il donne à ses » Eleves des idées de toute espece, » & j'ose dire des idées plus exactes » & plus précises que celles qu'on » acquiert communément avec le se» cours de l'ouie. Comme dans notre

» enfance nous ſommes réduits à juger
» de la ſignification des mots par les
» circonſtances, où nous les enten-
» dons prononcer, il nous arrive ſou-
» vent de ne la ſaiſir qu'à-peu-près, &
» nous nous contentons de cet à-peu-
» près toute notre vie. Il n'en eſt pas
» de même des Sourds & Muets
» qu'inſtruit M * * *. Il n'a qu'un
» moyen pour leur donner les idées
» qui ne tombent pas ſous les ſens,
» c'eſt d'analyſer & de les faire ana-
» lyſer avec lui. Il les conduit donc
» des idées ſenſibles aux idées abſ-
» traites par des analyſes ſimples &
» méthodiques, & on peut juger
» combien ſon langage d'action a d'a-
» vantages ſur les ſons articulés de nos
» Gouvernantes & de nos Précep-
» teurs.

» J'ai cru devoir ſaiſir l'occaſion
» de rendre juſtice aux talens de ce
» Citoyen . . . . . dont je ne crois pas

» être connu, quoique j'aie été chez » lui, que j'aie vu ses Eleves, & » qu'il m'ait mis au fait de sa Mé» thode ». (M. l'Abbé de Condillac, Cours d'Etude pour l'Instruction, &c. *Tome Ier. Prem. Partie*, Chap. Ier. page 11.

J'ajoute à mon tour que j'ai cru devoir rapporter ce témoignage pour l'avantage d'une Méthode, dont il est bien à desirer que se servent tous ceux qui voudront instruire des Sourds & Muets.

CHAPITRE XV.

Comment on peut faire comprendre en quelque degré à des Sourds & Muets ce que c'est que d'entendre auribus audire.

VOICI de quelle maniere je m'y prends, lorsque je veux expliquer

cet article aux Sourds & Muets.

Je demande qu'on apporte une grande terrine, & je la fais remplir d'eau: lorſque l'eau eſt bien repoſée, j'y laiſſe tomber perpendiculairement une boule d'ivoire, ou quelqu'autre choſe de ſemblable, que je tenois entre mes doigts: alors je fais obſerver le mouvement d'ondulation qui ſe fait dans l'eau, & qui ſeroit beaucoup plus ſenſible dans un baſſin ou dans la riviere; mais les Sourds & Muets, qui l'ont ſouvent apperçu dans l'un & dans l'autre, ſe le rappellent très-aiſément. Enſuite j'écris ſur la table ce qui ſuit: *je jette la boule dans l'eau, l'eau s'écarte & va frapper les bords de la terrine.* Il n'eſt aucun de ces mots qui ne ſoit entendu des Sourds & Muets.

Après cela je prends un écran ou quelqu'autre choſe de ſemblable, en l'agitant avec la main, je m'en ſers pour faire voltiger de petits rideaux,

des manchettes, des feuilles de papier, &c. Je souffle aussi sur la main de quelqu'un, & j'appelle tout cela *air* : alors j'écris de nouveau sur la table : *La chambre est pleine d'air comme la terrine est pleine d'eau : je frappe sur la table, & l'air s'écarte & va frapper les murailles de la chambre, comme l'eau s'écarte, & va frapper les bords de la terrine.*

Je prends ensuite ma montre à réveil, & plaçant l'aiguille à l'endroit où elle doit être pour opérer la détente, je fais sentir à chacun des Sourds & Muets le petit marteau qui frappe son doigt avec beaucoup de vîtesse : je leur dis alors que nous avons tous un petit marteau dans l'oreille, & que l'air en s'écartant pour aller frapper les murailles de la chambre, rencontre notre oreille, qu'il y entre, & qu'il fait remuer ce petit marteau, comme je fais remuer avec le souffle de ma

bouche le petit coin de mon mouchoir: (c'eſt mon langage avec eux, je ne dois point ici le rendre autrement.) Enſuite je fais placer contre la muraille une perſonne qui entend, & qui me tourne le dos, & je la prie qu'auſſitôt qu'elle m'entendra frapper ſur la table, elle ſe retourne & vienne vers moi. Je frappe donc, & elle exécute ce dont nous ſommes convenus : alors je montre que l'air a rencontré ſon oreille, qu'en y entrant il a fait remuer ſon petit marteau, & que c'a été ce mouvement qu'elle a ſenti, qui l'a fait ſe retourner & venir vers moi.

Après cela j'envoie la même perſonne dans une autre chambre ; je frappe, & à l'inſtant elle arrive : je déclare que la même opération s'eſt faite dans ſon oreille, & lui a ſervi d'avertiſſement pour venir nous trouver. C'eſt ainſi que nous montrons la

propagation du ſon par le moyen de l'ondulation de l'air : (nous expliquons auſſi pourquoi cette propagation eſt plus lente que celle de la lumiere.) Quant à ce qui ſe paſſe dans l'intérieur de l'oreille, MM. les Anatomiſtes voudront bien ſe reſſouvenir que nous parlons à des Sourds & Muets, & qu'il n'eſt pas queſtion de rechercher ici une exactitude phyſique.

Nous faiſons comprendre aux Sourds & Muets, que s'ils n'entendent pas, c'eſt parce qu'ils n'ont pas ce marteau dans l'oreille, ou qu'il eſt trop enveloppé, pour que le mouvement de l'air puiſſe y faire impreſſion, ou enfin, parce que s'il ſe remue, & qu'il frappe, la partie ſur laquelle il agit eſt comme paralytique.

Toutes les fois que j'ai fait cette explication, elle a produit dans les Sourds & Muets des effets bien différens, les uns témoignant une grande

joie de sçavoir ce que c'étoit que d'entendre, & les autres se livrant à une tristesse profonde, de ce qu'ils n'avoient point ce marteau dans l'oreille, ou de ce qu'il y étoit enveloppé. Les deux premieres, qui ont assisté à cette Leçon, en ayant rendu compte chez elles, ne pouvoient contenir leur mauvaise humeur, lorsqu'elles apprirent que le Chat de la maison & le Serin avoient chacun leur petit marteau dans l'oreille.

D'après ce que je viens de dire, on comprendra facilement quelle est l'idée que les Sourds & Muets se forment de notre faculté d'entendre.

Lorsqu'ils sont tous dans mon cabinet, & que leurs yeux sont tournés vers un tableau qu'ils n'y avoient point encore vu, & qui attire toute leur attention, si je frappe du pied sur le parquet, en quelque nombre qu'ils puissent être, il n'en est pas un seul

qui ne ſe retourne vers moi, parce qu'ils ont ſenti à leurs pieds une ſecouſſe qui les a ſuffiſamment avertis que je voulois qu'ils me regardaſſent.

Quelques momens après je leur fais entendre qu'il y a dans mon anti-chambre une vingtaine de Perſonnes qui ne peuvent m'appercevoir, & que je ne vois pas non plus, mais que je vais faire entrer, pour leur donner le plaiſir de voir ce même tableau. Je les appelle donc à haute voix, & ſur le champ elles accourent pour ſçavoir ce dont il s'agit. Alors les Sourds & Muets comprennent que ces Perſonnes ont éprouvé dans leurs oreilles une ſecouſſe à-peu-près ſemblable à celle qu'ils ont reſſentie à leurs pieds lorſque j'ai frappé ſur le parquet.

Notre faculté d'entendre leur paroît donc être une diſpoſition intérieure de nos oreilles, qui nous rend capables d'y recevoir des mouvemens, qui ne

peuvent pénétrer dans les leurs, parce que la porte en eſt fermée, ou parce qu'ils n'ont pas, ſoit le petit marteau, ſoit le tambour ſur lequel il doit frapper; & comme ils s'apperçoivent que le frappement du pied ſur le parquet, excite plus ou moins de mouvement dans leurs pieds, ſelon qu'on a frappé plus ou moins fort, ils conçoivent auſſi que le mouvement excité dans nos oreilles eſt plus ou moins fort, ſelon qu'on y a fait entrer l'air avec plus ou moins de violence; ils en ont l'idée à-peu-près comme de celle d'un vent qui ſouffle plus ou moins fortement.

Mais, comme on ne peut donner à un Aveugle de naiſſance une idée diſtincte de la différence des couleurs, on ne peut non plus donner à un Sourd & Muet une idée diſtincte de la différence des ſons que la prononciation des différentes lettres produit dans nos oreilles.

CHAPITRE XVI.

Réflexions sur une Méthode & un Dictionnaire à l'usage des Sourds & Muets.

LA Langue Françoise nous est naturelle, c'est-à-dire que nous l'avons apprise dès notre premiere enfance, sans réflexion & sans étude, & dès l'âge de cinq ou six ans nous en sçavions assez pour entendre ce qu'on nous disoit, & pour répondre à ceux qui nous interrogeoient. Avec l'âge & le développement de la raison nous avons entendu plus de mots, & nous nous sommes accoutumés à nous en servir nous-mêmes. Mais tant que nous ne les avons appris que par une simple habitude, ce n'étoit point là proprement ce qu'on appelle sçavoir une Langue : aussi faisions-nous à tout

moment, ſoit en parlant, ſoit en écrivant, une multitude de fautes qui annonçoient notre ignorance d'une maniere très-ſenſible.

Nous n'avons pu en ſecouer le joug qu'avec le ſecours d'une méthode qui nous apprit à diſcerner les perſonnes, les nombres, les temps & les modes de nos Verbes, & à connoître leurs régimes, comme auſſi les cas, les nombres & les genres de nos Noms; ſoit ſubſtantifs, ſoit adjectifs, & des Pronoms; enfin, les différences entre les Adverbes, les Prépoſitions & les Conjonctions. Ce n'eſt pas tout : il a fallu encore que nous euſſions de bons Dictionnaires François qui fixaſſent la juſte valeur de chaque mot, pour nous apprendre à n'en faire uſage que ſelon la ſignification qui convenoit au ſujet dont nous parlions, ou ſur lequel nous écrivions.

Lorſqu'il s'eſt agi d'apprendre quel-

que Langue étrangere, nous avons eu besoin d'une Méthode qui nous apprît dans cette Langue ce que la Méthode Françoise nous avoit appris dans la nôtre : il nous a fallu aussi de bons Dictionnaires qui nous guidassent dans le choix des mots, soit pour traduire de cette nouvelle Langue dans la nôtre, ou de la nôtre dans la sienne. Sans ce double secours nous n'aurions jamais sçu, que d'une maniere très-imparfaite, la nouvelle Langue à l'étude de laquelle nous voulions nous appliquer.

La Langue naturelle des Sourds & Muets est la Langue des signes : ils n'en ont point d'autre, tant qu'ils ne sont point instruits, & c'est la nature même, & leurs différens besoins, qui les guident dans ce langage.

Il importe peu en quelle Langue on veuille les instruire : elles leur sont toutes également étrangeres, & celle même du pays dans lequel ils sont nés, n'offre

n'offre pas plus de facilité que toute autre, pour réussir dans cette entreprise. Mais quelque soit la Langue qu'on désire leur apprendre, ils ont besoin d'une Méthode, pour en connoître les régles, & d'un bon Dictionnaire, pour en apprendre la juste valeur des mots.

C'est la connoissance de cette double nécessité, qui engage la plupart des Personnes qui viennent à nos Leçons, mais sur-tout les Etrangers, à me demander, si j'ai composé une Méthode à l'usage des Sourds & Muets; & sur ma réponse affirmative, la plupart s'informent où ils pourront se la procurer pour l'emporter dans leur pays: (aussi la premiere édition est-elle totalement épuisée, & le Libraire en a desiré une seconde) mais bientôt ils me demandent si j'ai aussi composé un Dictionnaire: je pourrois leur répondre que mes Sourds & Muets n'en

ont pas beſoin d'un qui ſoit ni écrit ni imprimé, parce que dans toutes mes Leçons je ſuis moi-même le Dictionnaire vivant, qui explique tout ce qui eſt néceſſaire pour l'intelligence des mots qui entrent dans le ſujet que nous traitons, & que ce ſecours eſt pleinement ſuffiſant, comme le ſeroit celui d'un Précepteur, ſans la préſence duquel ſon Eleve ne traduiroit jamais, & qui épargneroit à celui-ci la peine de feuilleter les Dictionnaires, lui laiſſant ſeulement à mettre l'ordre néceſſaire dans les phraſes.

La preuve que cette eſpece de Dictionnaire a toujours été ſuffiſant pour mes Sourds & Muets, réſulte évidemment de leurs opérations, puiſque ſur mes ſignes qui n'expriment, ni aucune lettre, ni aucun mot, mais ſeulement des idées, ils écrivent tout ce qu'il me plaît de leur dicter: certainement ils ne pourroient le faire, s'ils n'avoient

pas dans leur eſprit les mots qu'ils doivent choiſir & les idées qu'ils ſignifient.

Mais depuis un certain temps, ayant eu à former des Maîtres, qui devoient s'en retourner très-promptement dans leur pays, il a été impoſſible qu'ils fuſſent auſſi rompus ſur l'uſage des ſignes, que mes Diſciples, qui, en ma place, leur ſervoient de Dictionnaires vivans, (j'oſe les en prendre à témoins). Il a donc fallu, pour leur ſervice, travailler à un Dictionnaire à l'uſage des Sourds & Muets.

J'avoue qu'au premier inſtant, où l'idée s'en eſt préſentée à mon eſprit, l'exécution m'en a paru en quelque ſorte impoſſible. Je voyois avec quelle promptitude nous faiſions les ſignes, qui convenoient à chaque mot, dont il falloit exprimer la ſignification; mais il me paroiſſoit, que la deſcription de ces ſignes exigeroit un détail, qui en

formeroit un ouvrage immense. Cependant, en examinant la chose à tête reposée, j'ai cru appercevoir, que trois ou quatre volumes *in*-4°. suffiroient pour remplir ce dessein, & dès-lors je n'étois plus effrayé; mais de nouvelles réflexions m'ont découvert très-clairement, que cet ouvrage ne seroit pas à beaucoup près aussi volumineux, ni aussi difficile que je me l'étois figuré d'une premiere vue, parce qu'il faudroit en retrancher tout ce qui n'est pas nécessaire pour l'instruction des Sourds & Muets.

1°. Plusieurs Sçavans n'ont point fait difficulté de convenir avec moi, qu'il y avoit plus de trois mille mots de notre Langue, dont ils ignoroient la signification; j'en ignore moi-même un plus grand nombre: on n'exigera pas sans doute que je les apprenne, pour les expliquer dans le Dictionnaire à l'usage des Sourds & Muets.

2°. Je n'y ferai point entrer non plus les noms de toutes les parties qui nous composent, ni ceux de tous les objets que nous avons continuellement sous les yeux : il suffit de les montrer.

3°. On n'y trouvera point les noms des quadrupedes, des volatiles, des poissons & des insectes, ni ceux des arbres, des fruits, des fleurs, des légumes, des herbes, des racines, ni ceux des instrumens ou des ouvrages de différens arts, ou métiers, &c. &c.

Les Sourds & Muets ne peuvent apprendre les significations de tous ces noms, que comme nous les avons appris nous-mêmes. En vain nous auroit-on répété cent & cent fois les noms de ces différens objets, si on ne nous les eût pas montrés, ou en nature, ou peints, ou sculptés, ou gravés, nous n'y aurions attaché aucune idée plus distincte, que si on les eût prononcés en une Langue étrangere : le mot de *cheval*

ne nous auroit pas plus donné l'idée distincte de cet animal, que si on eût dit *equus* (en latin) ou *horse* (en anglois) ou *pferd* (en allemand).

Ce ne sont donc point des noms qu'il faut dire ou écrire aux Sourds & Muets : ce sont les objets mêmes, ou leurs représentations qu'il faut leur montrer. C'est pourquoi, dans toute salle destinée pour l'instruction des Sourds & Muets, on doit avoir des tableaux ou des estampes bien faites, qui représentent ceux de ces objets, qu'il est plus intéressant de connoître : c'est ainsi que nous les apprenons à nos Eleves.

4°. Notre Dictionnaire des Verbes est déjà fait, & il est entre les mains de nos Sourds & Muets, & nous sommes à la moitié de celui des Noms; mais, d'après ce que nous avons expliqué (page 6) celui des Verbes nous donne lieu de supprimer tous les Noms

ſubſtantifs & adjectifs, qui dérivent des infinitifs. Les Maîtres des Sourds & Muets auront la bonté d'y faire attention, lorſqu'il faudra leur expliquer par ſignes ces Noms ſubſtantifs ou adjectifs.

5°. On ne trouvera point dans ce Dictionnaire de nouveaux ſignes pour les mots composés, comme *ſatisfaire*, *introduire*, &c. &c. ni pour ceux qui expriment des idées complexes, comme *fréquenter*, *copier*, &c. &c. ou des idées métaphyſiques, comme *croire*, *ambitionner*, &c. &c. mais on y trouvera par l'analyſe les idées ſimples dont chacun de ces mots exprime la réunion, & qu'il faut décompoſer dans le langage des ſignes, comme elles ſont décompoſées par l'analyſe. Ce ſont des ſignes connus, qu'il faut réunir, & non de nouveaux ſignes, qu'il s'agiſſe de chercher. Ainſi, par exemple, *ſatisfaire* ſignifie faire aſſez, *introduire* ſignifie con-

duire dedans, *fréquenter* signifie aller souvent dans le même endroit, *copier* signifie écrire ce qu'on voit dans un Livre, ou sur du papier, *croire* signifie, dire oui de l'esprit, du cœur & de la bouche, & non des yeux, *ambitionner* signifie desirer avec ardeur quelque chose de grand.

Après ces explications il est visible, qu'il n'y a point à chercher de nouveaux signes, mais seulement à se servir de ceux qu'on connoît, en les réunissant les uns avec les autres, (ou pour parler plus correctement), les uns à la suite des autres.

Il en est de même d'une très-grande quantité de mots dans quelque Langue que ce soit. Pour les faire entendre aux Sourds & Muets, il n'est pas nécessaire d'inventer de nouveaux signes; il suffit de donner des explications analytiques, courtes & précises, qui ramenent leur esprit à des mots dont

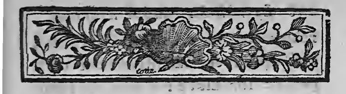
ils ont cent & cent fois compris la ſignification par ſignes. Le Dictionnaire à leur uſage contiendra donc beaucoup plus d'explications que de ſignes.

6°. Cet ouvrage n'étant fait que pour eux & pour faciliter les Opérations de ceux qui voudront bien ſe charger de les inſtruire, on ne devra point être ſurpris de n'y pas rencontrer tous les mots de l'explication deſquels ils n'ont pas beſoin, ſoit parce que ce ſont des mots qui expriment les noms de différens objets, qu'il ſuffit de leur montrer, ſoit parce qu'il s'agit de mots dont la connoiſſance leur feroit auſſi inutile, qu'elle l'eſt à la très-grande partie des hommes (je dis des hommes même ſuffiſamment inſtruits) qui vivent & qui meurent, ſans en avoir ſçu la ſignification.

Le Dictionnaire à l'uſage des Sourds

& Muets ne formera donc qu'un seul volume portatif de moyenne grosseur. Il n'est pas encore fini, mais j'espere qu'il le sera bientôt. En attendant, on pourra se servir du Dictionnaire portatif de Richelet, de l'édition de Wailly; auquel je dois convenir que je suis redevable de plusieurs de mes explications.

Fin de la premiere Partie.



LA VÉRITABLE MANIERE
D'INSTRUIRE
LES SOURDS ET MUETS,
CONFIRMÉE PAR
UNE LONGUE EXPÉRIENCE.

SECONDE PARTIE.

OBSERVATION PRÉLIMINAIRE.

APPRENDRE à des Sourds & Muets à parler, n'eſt point une œuvre qui demande de grands talens ; elle exige ſeulement beaucoup de patience. Tout Pere ou Mere, Maître ou Maîtreſſe, qui aura lu avec attention ce que je vais expoſer ſur cette matiere, peut eſpérer de réuſſir dans cette entrepriſe, pourvu qu'il ne ſe

rebute pas des premieres difficultés ; qu'il éprouvera infailliblement de la part de son Eléve : il doit s'y attendre, mais sur-tout ne se livrer à aucuns mouvemens d'impatience, qui déconcerteroient ce Novice, & lui feroient bientôt abandonner une instruction, dont il ne connoît pas tout le prix, & qui d'ailleurs n'offre rien d'agréable dans ses premieres Leçons.

J'ai averti dans mon Institution méthodique imprimée en 1776, que je n'étois point auteur de cette espece d'Instruction, & lorsque je me chargeai de deux Sœurs jumelles, Sourdes & Muettes, il ne me vint pas même à l'esprit de chercher des moyens pour leur apprendre à parler ; mais je n'avois pas oublié, que dans une conversation à l'âge de seize ans, avec mon Répétiteur de Philosophie, qui étoit un excellent Métaphysicien, il m'avoit prouvé ce principe incontestable, qu'il

n'y a pas plus de liaison naturelle entre des idées métaphysiques & des sons articulés, qui frappent nos oreilles ; qu'entre ces mêmes idées & des caracteres tracés par écrit qui frappent nos yeux.

Je me souvenois très-bien, qu'en bon Philosophe il en tiroit cette conclusion immédiate, qu'il seroit possible d'instruire des Sourds & Muets par des caracteres tracés par écrit, & toujours accompagnés de signes sensibles ; comme on instruit les autres hommes par des paroles & des gestes, qui en indiquent la signification. (Je ne pensois point à ce moment, que la Providence mettoit dès-lors les fondemens de l'œuvre, à laquelle j'étois destiné).

Je concevois d'ailleurs, que dans toute Nation les paroles & l'écriture ne signifioient quelque chose, que par un accord purement arbitraire entre les personnes du même pays, & que

par-tout il avoit fallu des signes qui donnassent aux paroles, comme à l'écriture, & à l'écriture aussi parfaitement qu'aux paroles, la vertu de rappeller à l'esprit les idées des choses, dont on avoit prononcé ou écrit, écrit ou prononcé les noms, en les montrant par quelque signe des yeux ou de la main.

Plein de ces principes, fondés sur une exacte Métaphysique, je commençai l'Instruction de mes deux Eléves, & je reconnus bientôt qu'un Sourd & Muet, guidé par un bon Maître, est un Spectateur attentif, qui se donne à lui-même, (*ipse sibi tradit spectator*) le nombre & l'arrangement des lettres d'un mot qu'on lui présente, & qu'il le retient mieux que les autres enfans, tant qu'ils ne les ont pas entendus répéter par un usage quotidien.

Je vis, d'ailleurs, par expérience, que dès le commencement de son ins-

truction, tout Sourd & Muet doué d'une certaine activité d'esprit, apprend en trois jours environ quatre-vingts mots, qu'il n'oublie point, & dont il n'est pas nécessaire de lui rappeller la signification. Le nombre & l'arrangement des lettres de chacun de ces mots est tellement gravé dans sa mémoire, que si quelqu'un en l'écrivant, fait une faute d'ortographe, aussi-tôt le Sourd & Muet l'en avertit.

Je jouissois donc avec plaisir de la facilité, que me présentoient l'écriture & les signes méthodiques, pour l'instruction des Sourds & Muets, & ne pensois aucunement à délier leur langue, lorsqu'un inconnu vint un jour d'Instruction publique, m'offrir un Livre Espagnol, en me disant, que si je voulois bien l'acheter, je rendrois un vrai service à celui qui le possédoit: je répondis, qu'il me seroit totalement inutile, parce que je n'en-

tendois pas cette Langue ; mais en l'ouvrant au hasard, j'y apperçus l'Alphabet manuel des Espagnols, bien gravé en taille douce : il ne m'en fallut pas davantage : je le retins, & donnai au Commissionnaire ce qu'il désiroit.

J'étois dès-lors impatient de la longueur de ma Leçon, mais ensuite ; quelle fut ma surprise, lorsqu'ouvrant mon Livre, à la premiere page j'y trouvai ce titre, *arte para enseñar à hablar los Mudos* ? Je n'eus pas besoin de deviner que cela signifioit *l'art d'enseigner aux Muets à parler*, & dès ce moment je résolus d'apprendre cette Langue, pour me mettre en état de rendre ce service à mes Eléves.

A peine étois-je en possession de cet Ouvrage de M. Bonnet, qui lui a mérité en Espagne les plus grands éloges, comme j'en parlois volontiers aux Personnes qui venoient à mes Le-

çons, un des Aſſiſtans m'avertit qu'il y avoit en latin ſur cette même matiere un très-bon ouvrage, compoſé par M. Amman, Médecin Suiſſe en Hollande, ſous ce titre, *Diſſertatio de loquelâ Surdorum & Mutorum*, & que je le trouverois dans la bibliothèque d'un de mes amis.

Je ne tardai point à me le procurer & conduit par la lumiere de ces deux excellens guides, je découvris bientôt, comment je devois m'y prendre, pour guérir au moins en partie une des deux infirmités de mes Diſciples: mais je dois rendre ici à ces deux grands hommes la juſtice qui leur eſt due. On diſpute aujourd'hui à M. Bonnet le mérite de cette invention; parce qu'on trouve dans l'hiſtoire, que quelques Perſonnes avant lui avoient fait parler des Sourds & Muets, & on accuſe M. Amman de plagiat, comme n'ayant fait que co-

pier des Auteurs plus anciens.

Pour moi, pénétré de la plus vive reconnoissance envers mes deux Maîtres, je ne fais point difficulté de croire, que M. Amman ait inventé cet art en Hollande, M. Bonnet en Espagne, M. Wallis en Angleterre, & d'autres Sçavans dans d'autres pays, sans avoir vu les ouvrages les uns des autres ; j'ajoute même, qu'il n'est aucun habile Anatomiste, qui en refléchissant pendant quelques jours sur les mouvemens qui se passent en lui dans l'organe de la voix, & les parties qui l'environnent, à mesure qu'il prononce fortement & séparement chacune de nos lettres ; & se regardant avec attention dans son miroir, ne puisse devenir à son tour inventeur de cet Art, sans avoir lû précédemment aucun ouvrage sur cette matiere. Je donnerois volontiers cet exemple pour la justification de ces deux Auteurs.

J'ai voulu quelquefois parier avec des Sçavans, que dans l'espace d'une demi heure, je les mettrois au fait de ma Methode, tant elle est simple. Après en avoir fait l'épreuve, quelques uns d'entr'eux sont convenus, qu'ils auroient perdu la gageure, s'ils l'eussent acceptée : pourquoi ne se trouvera-t-il pas quelqu'un en France ou ailleurs, qui sans avoir lu mon ouvrage, prendra la même route, dans laquelle il ne s'agit que de suivre la nature pas-à-pas? Et ne seroit-on point injuste de lui en disputer l'invention ou de l'accuser de plagiat? Monsieur Amman a très-bien repondu à ceux qui lui ont fait ce réproche.

Il est toujours permis de profiter des lumieres de ceux qui ont écrit avant nous; mais un Plagiaire est un homme méprisable, qui cherche à s'en faire honneur, comme s'il les eût tirées de son propre fond. Doit-on supposer

cette bassesse dans des hommes d'un mérite distingué?

Je n'entrerai point dans le détail des explications, que nos deux Sçavans Auteurs ont données, tant sur la théorie, que sur la pratique de la matiere qu'ils traitoient. Leurs ouvrages sont deux flambeaux, qui m'ont éclairé, mais dans l'application de leurs principes, j'ai suivi la route qui m'a paru la plus courte & la plus facile pour en faire usage.

CHAPITRE PREMIER.

Comment on peut réussir à apprendre aux Sourds & Muets à prononcer les voyelles & les syllabes simples.

LORSQUE je veux essayer d'apprendre à un Sourd & Muet à pronon-

ter quelque parole, je commence par lui faire laver ſes mains, juſqu'à ce qu'elles ſoient vraiement propres. Alors je trace un *a* ſur la table, & prenant ſa main, je fais entrer ſon 4e. doigt dans ma bouche juſqu'à la ſeconde articulation ; après cela je prononce fortement un *a*, & je lui fais obſerver, que ma langue reſte tranquille & ne s'éleve point pour toucher à ſon doigt.

Enſuite j'écris ſur ma table un *é*. Je le prononce de même pluſieurs fois fortement, le doigt de mon Diſciple étant toujours dans ma bouche : je lui fais remarquer, que ma langue s'éleve, & pouſſe ſon doigt vers mon palais : alors retirant ſon doigt, je prononce de nouveau cette même lettre, & lui fais obſerver, que ma langue s'élargit & s'approche des dents canines, & que ma bouche n'eſt pas ſi ouverte. Je lui montrerai dans la

suite ce qu'il devra faire pour prononcer nos différens *é*.

Après ces deux opérations je mets moi-même mon doigt dans la bouche de mon Eléve & je lui fais entendre, qu'il doit faire avec sa langue, comme j'ai fait avec la mienne. La prononciation de l'*a* ne souffre ordinairement aucune difficulté. Celle de l'*é* réussit de même le plus souvent; mais il se trouve quelques Sourds & Muets, avec lesquels il faut recommencer deux ou trois fois cette espece de mécanisme, sans en témoigner aucune impatience.

Lorsque le Sourd & Muet a prononcé ces deux premieres lettres, j'écris & je montre un *i*; ensuite je remets son doigt dans ma bouche & je prononce fortement cette lettre. Je lui fais observer, 1°. que ma langue s'eleve davantage, & pousse son doigt vers mon palais, comme pour l'y at-

facher, 2°. que ma langue s'élargit davantage, comme pour sortir entre les dents des deux côtés, 3°. que je fais comme une espece de souris, qui est très-sensible aux yeux.

Après cela, retirant son doigt de ma bouche, & mettant le mien dans la sienne, je l'engage à faire ce que je viens de faire moi-même : mais il est rare, que cette opération réussisse dès la premiere fois, & même dès le premier jour, quoique faite à plusieurs reprises ; il se trouve même quelques Sourds & Muets, qu'on ne peut jamais y amener, que d'une maniere très-imparfaite. Leur *i* garde toujours trop de ressemblance avec l'*é*. Je ne parle point ici de l'*y* qui se prononce comme un *i*.

Il n'est plus nécessaire de remettre les doigts dans la bouche. En faisant comme un *o* avec mes levres & y ajoutant une espece de petite moue,

je prononce un *o*, & le Sourd & Muet le fait à l'inſtant ſans aucune difficulté.

Je fais enſuite avec ma bouche; comme ſi je ſoufflois une lumiere ou du feu, & je prononce un *u*. Les Sourds & Muets ſont plus portés à prononcer un *ou*. Pour corriger ce défaut je fais ſentir au Sourd & Muet, que le ſouffle que je fais ſur le revers de ſa main en prononçant un *ou* eſt chaud, mais qu'il eſt froid en prononçant un *u*. La lettre *h* n'ajoute qu'une eſpece de ſoupir aux voyelles qu'elle précéde: l'uſage apprendra quels ſont les mots où l'on doit ſupprimer cette aſpiration; avant que d'aller plus loin, je dois avertir tout Inſtituteur des Sourds & Muets d'éviter l'inconvénient, dans lequel je ſuis tombé moi-même, lorſque j'ai formé la réſolution d'apprendre aux Sourds & Muets à parler. Ayant lu avec attention, & entendu très-clairement

très clairement les principes de mes deux Maîtres, MM. Bonnet & Amman, j'ai entrepris de les expliquer par demandes & par réponses & de les faire apprendre à mes Eléves, j'enfilois mal-à-propos une route trop longue & trop difficile. J'enseignois & je perdois mon temps : il ne devoit être question que d'opérer.

Les Instituteurs des Sourds & Muets n'ont besoin que d'être avertis de ce qui se passe naturellement en eux, lorsqu'ils prononcent des lettres & des syllabes, parce qu'ils les ont articulées dès l'enfance, sans faire attention à ce mécanisme. Après cet avertissement il n'est point nécessaire de leur donner des principes, pour leur apprendre ce qu'ils doivent faire pour parler, puisqu'ils le font d'eux-mêmes à chaque instant ; & ce qu'ils éprouvent en parlant, suffit pour leur faire comprendre ce qu'ils doivent tâcher

d'exciter dans les organes de leurs Disciples.

Il en est de même des Sourds & Muets. Il est inutile d'entrer avec eux dans un grand détail de principes : ce seroit les fatiguer à pure perte. Sous la conduite d'un Maître intelligent, qui opere lui-même & les fait opérer, ils n'ont besoin que de leurs yeux & de leurs mains, pour appercevoir & sentir ce qui se passe dans les autres, lorsqu'ils parlent, & qui doit pareillement s'opérer en eux, pour proférer des sons, comme le reste des hommes.

J'ai cru cette épisode nécessaire, afin que tous ceux qui seront touchés de compassion pour les Sourds & Muets, ne s'imaginent point, qu'il faille des lumieres supérieures pour leur apprendre à parler.

Je ne dois point oublier non plus un article important & qui demande

quelque attention de la part de ceux qui veulent inſtruire des Sourds & Muets. Il arrive quelquefois que dans les premieres Leçons qu'on leur donne, pour leur apprendre à parler, ils diſpoſent leurs organes, comme ils nous voient diſpoſer les nôtres, pour prononcer telle ou telle lettre. Cependant lorſque nous leur faiſons ſigne de la proférer à leur tour, ils reſtent ſans voix, parce qu'ils ne ſe donnent aucun mouvement intérieur, pour faire ſortir l'air hors de leurs poumons. Si on n'eſt pas ſur ſes gardes, cet inconvénient fait aiſément perdre patience.

Pour y remédier, je mets la main du Sourd & Muet ſur mon goſier à l'endroit, qu'on appelle le nœud de la gorge, & je lui fais ſentir la différence palpable qui s'y trouve, lorſque je ne fais que diſpoſer l'organe pour prononcer une lettre, & lorſque je la prononce en effet. Cette différence

eft auffi très-fenfible dans les flancs, au moins dans certaines lettres, comme dans le *q* & dans le *p* en les prononçant fortement. Je lui fais auffi éprouver fur le dos de fa main la différence du frappement de l'air, lorfque je prononce ou que je ne prononce pas. Enfin, mettant fon doigt dans ma bouche, fans toucher à ma langue, ni à mon palais, je lui fais encore appercevoir cette différence d'une maniere très-fenfible.

Si tous ces moyens ne réuffiffoient pas, je confeillerois volontiers de lui ferrer fortement le bout du petit doigt: alors il ne fera pas long-temps, fans faire fortir quelque fon de fa bouche, pour fe plaindre.

Je reviens à notre prononciation.

J'écris fur ma table *pa*, *pé*, *pi*, *po*, *pu*, & voici pourquoi je commence par ces fyllabes, c'eft parce que dans tout art il faut commencer par ce qu'il

y a de plus facile pour arriver par degrés à ce qui eſt plus difficile. Je montre donc au Sourd & Muet que j'enfle mes joues, & que je ſerre fortement mes levres : enſuite faiſant ſortir l'air de ma bouche avec une eſpece de violence, je prononce *pa* : il l'imite auſſi-tôt. La plupart même des Sourds & Muets le ſçavent prononcer avant que de s'adreſſer à nous, parce que les mouvemens qu'on fait pour prononcer cette ſyllabe, étant purement extérieurs, ils s'en ſont apperçus pluſieurs-fois, & ſe ſont accoutumés à les faire par imitation.

Mais ayant appris à prononcer *é*, *i*, *o*, *u*, par la premiere opération dont j'ai rendu compte, ils diſent tout de ſuite *pé*, *pi*, *po*, *pu*, il n'y a que le *pi* qui eſt ſouvent obſcur & qui le reſte plus ou moins long-temps.

J'écris *ba*, *bé*, *bi*, *bo*, *bu*, parce que le *b* n'eſt qu'un adouciſſement du *p*.

Pour faire entendre cette différence au Sourd & Muet, je mets ma main ſur la ſienne ou ſur ſon épaule & je la preſſe fortement, en lui faiſant obſerver que mes levres ſe preſſent de même fortement l'une contre l'autre lorſque je dis *pa*. Après cela je preſſe plus doucement la main ou l'épaule, & je fais remarquer la preſſion plus douce de mes levres en diſant *ba*. Le Sourd & Muet pour l'ordinaire ſaiſit cette différence il prononce *ba*, & tout de ſuite *bé*, *bi*, *bo*, *bu*.

Après le *p* & le *b*, la conſonne qui eſt la plus facile à prononcer eſt le *t*. J'écris donc *ta*, *té*, *ti*, *to*, *tu*, & je prononce *ta*. En même-temps je fais remarquer au Sourd & Muet que je mets le petit bout de ma langue entre mes dents de devant ſupérieures & inférieures, & que je fais avec le bout de ma langue une eſpece de petite éjaculation qu'il lui eſt aiſé de ſentir,

en y approchant l'extrêmité de ſon petit doigt. Il n'en eſt preſqu'aucun qui ſur-le-champ ne prononce *ta*, & enſuite *té*, *ti*, *to*, *tu*.

J'écris alors *da*, *dé*, *di*, *do*, *du*, parce que le *d* n'eſt que l'adouciſſement du *t*, & pour faire ſentir la différence entre l'un & l'autre, je frappe fortement avec le bout de mon *index* droit le milieu du dedans de ma main gauche, & je le fais enſuite plus foiblement : cette différence nous donne le *da*, *dé*, *di*, *do*, *du*.

Après les lettres dont nous venons de parler, la lettre qui ſe prononce plus aiſément eſt la lettre *f*.

J'écris *fa*, *fé*, *fi*, *fo*, *fu*, & je prononce fortement *fa*. Je fais obſerver au Sourd & Muet que je poſe mon ratelier ſupérieur ſur ma levre inférieure, & je lui fais ſentir ſur le dos de ſa main le ſouffle que je fais en prononçant cette ſyllabe. Auſſi-tôt il

la prononce lui-même pour peu qu'il ait d'intelligence.

Va, *vé*, *vi*, *vo*, *vu*, n'en eſt que l'adouciſſement, qui ſouffre quelquefois un peu de difficulté, mais avec de la patience on en vient aiſément à bout.

Tout ce que nous venons de dire n'eſt en quelque ſorte qu'un jeu, & pour peu que les Sourds & Muets aient d'attention & de capacité, il ne leur faut pas une heure entiere pour l'apprendre & l'exécuter aſſez clairement. Cependant ils ſçavent déjà treize lettres (en comptant l'*h* & l'*y*), qui ſont plus de la moitié de notre Alphabet. Ce qui ſuit devient plus difficile & demande plus d'attention de la part des Eleves, auſſi le ſuccès n'en eſt-il pas également prompt.

J'écris *ſa*, *ſé*, *ſi*, *ſo*, *ſu*, & je prononce fortement *ſa*. Alors je prends la main du Sourd & Muet & je la

mets dans une ſituation horiſontale à trois ou quatre pouces au-deſſous de mon menton. Je lui fais obſerver 1°. qu'en prononçant fortement une *ſ*, je ſouffle ſur le dos de ſa main d'une maniere très-ſenſible, quoique ma tête & par conſéquent ma bouche ne ſoit pas inclinée pour y ſouffler ; 2°. que cela arrive ainſi, parce que le bout de ma langue touchant preſque aux dents inciſives ſupérieures, ne laiſſe qu'une très-petite iſſue à l'air, que je chaſſe fortement & l'empêche de ſortir en droiture : d'un autre côté, cet air fortement pouſſé ne pouvant retourner en arriere, il eſt obligé de deſcendre perpendiculairement ſur le dos de la main qui eſt au-deſſous de mon menton, où il produit une impreſſion très-ſenſible ; 3°. que ma langue preſſe aſſez fortement les dents canines ſupérieures.

Il arrive ſouvent qu'un Sourd &

Muet attentif à ce qu'il me voit faire moi-même, & mettant sa main sous son menton, prononce tout d'un coup *sa* & sur le champ *sé*, *si*, *so*, *su*. Nous avertissons que le *c* avec un *é* ou un *i* se prononce comme *sé*, *si*, & que même avec un *a*, un *o* ou un *u*, il se prononce comme *sa*, *so*, *su*, lorsqu'on met au-dessous du *ç* une cédille, c'est-à-dire une petite virgule.

Le *za*, *zé*, *zi*, *zo*, *zu*, est l'adoucissement du *sa*, *sé*, *si*, *so*, *su* : on y amene quelquefois le Sourd & Muet dès le premier instant, mais il en est d'autres pour lesquels il faut y revenir plus d'une fois.

Le *sa*, *sé*, *si*, *so*, *su*, nous conduit au *cha*, *ché*, *chi*, *cho*, *chu*, qui présente d'abord plus de difficulté. Je l'écris & je prononce fortement *cha* en faisant observer au Sourd & Muet la moue que nous faisons tous naturellement, lorsque nous prononçons

fortement ce mot pour faire peur à un *chat*, enſuite je mets ſon doigt dans ma bouche & je lui fais remarquer, 1°. l'impulſion forte que je donne à l'air en prononçant cette ſyllabe, comme en prononçant la lettre *ſ*; 2°. que le milieu de ma langue touche preſque à mon palais; 3°. qu'elle s'étend & vient comme frapper mes dents molaires; 4°. qu'elle laiſſe à l'air aſſez de paſſage pour ſortir directement de ma bouche, & n'être point obligé de deſcendre perpendiculairement comme il le fait, lorſque je prononce la lettre *ſ*. Le Sourd & Muet apperçoit très-clairement cette différence, parce qu'en mettant ſa main vis-à-vis de ma bouche, l'air vient la frapper directement, lorſque je prononce la ſyllabe *cha*.

Je mets alors mon doigt dans ſa bouche & lui faiſant faire ce que j'ai fait moi-même, il prononce *cha* &

ensuite *ché*, *chi*, *cho*, *chu*; mais pendant un temps plus ou moins long, il revient toujours au *sa*, *sé*, *si*, *so*, *su*, tant qu'il n'a pas lui-même son doigt dans sa bouche, pour diriger les opérations de sa langue. Ce n'est que par l'habitude qu'il apprend à se passer de ce moyen.

Ja, *jé*, *ji*, *jo*, *ju*, est l'adoucissement de *cha*, *ché*, *chi*, *cho*, *chu*, & s'enseigne comme les autres adoucissemens par la différence de la pression, avec de l'usage & de l'attention, tant de la part du Maître que du Disciple.

Mais voici de quoi exercer notre patience. J'écris sur la table

Ca,	...	...	co,	cu.
Ka,	ké,	ki,	ko,	ku.
Qua,	qué,	qui,	quo.	

Ensuite je prononce fortement *ca*. Je prends alors la main du Sourd &

Muet, & je la mets doucement à mon gosier dans la ſituation extérieure d'un homme, qui me prendroit à la gorge pour m'étrangler. Je lui fais obſerver, & il le ſent d'une maniere palpable, qu'en prononçant fortement cette ſyllabe mon goſier s'enfle. Je lui montre enſuite que ma langue ſe retire, qu'elle s'attache fortement à mon palais, & ne laiſſe à l'air intérieur aucune iſſue pour ſortir, juſqu'à ce que je la force de s'abaiſſer pour prononcer cette ſyllabe. Je lui fais auſſi remarquer l'eſpece d'effort qui ſe paſſe dans les flancs en prononçant cette ſyllabe. Après cela je mets moi-même ma main ſur ſon goſier, comme je lui ai fait mettre la ſienne ſur le mien, & je l'engage à faire lui-même ce qu'il m'a vu faire.

Il n'eſt qu'un très-petit nombre de Sourds & Muets, pour leſquels cette opération réuſſiſſe dès la premiere fois;

avec les autres, il faut la répéter & leur faire ſentir l'effet, que la prononciation de cette ſyllabe produit dans le goſier de leurs Compagnons ou Compagnes, & de quelle maniere leur langue tient à leur palais, tant qu'ils ſe préparent à la prononcer. Il s'en trouve, pour leſquels il faut y revenir trois ou quatre jours de ſuite; mais je prie, qu'on ſe ſouvienne ſurtout qu'il faut prendre garde de les rebuter.

Quand on voit qu'ils s'impatientent ou qu'ils ſe découragent ſur une lettre, il faut paſſer à une autre: peut-être qu'une heure après ils diront tout d'un coup celle qu'on a été obligé d'abandonner: alors il faudra la leur faire répéter pluſieurs fois de ſuite. Il arrive auſſi quelquefois qu'en voulant leur faire prononcer une ſyllabe qu'on leur montre *hic & nunc*, ils en prononcent d'eux-mêmes une autre qu'on ne

leur a point encore apprise. J'en ai trouvé par exemple, qui pendant que je voulois leur faire dire pour la premiere fois *cha*, ont prononcé d'eux-mêmes *qua*: il faut alors écrire *qua*, *qué*, *qui*, *quo*, *cu*, & le leur faire répéter plusieurs fois : c'est autant de peine épargnée pour le Maître.

Les petits Sourds & Muets éprouvent assez long-temps de la difficulté à prononcer le *ca*, s'ils ne mettent pas le doigt dans leur bouche, pour disposer leur langue, comme elle l'est dans la prononciation de la lettre *é*: cette premiere opération les conduit facilement à l'attacher à leur palais, autant qu'il est nécessaire pour la prononciation de la syllabe *ca*.

Lorsque les Sourds & Muets sont parvenus à prononcer le *ca*, toutes les autres syllabes, que nous avons rangées ci-dessus sous trois lignes, ne souffrent plus aucune difficulté.

Ga, *gué*, *gui*, *go*, *gu*, ſont des adouciſſemens de *qua*, *qué*, *qui*, &c. mais nous avons ſoin d'avertir, que lorſque le *g* ſe trouve ſeul avec un *é* ou un *i*, il ſe prononce comme *jé* & *ji*. Nous faiſons auſſi obſerver, que dans ces mots, *gabion*, *galere*, la prononciation du *g* eſt dure, & qu'alors la langue eſt preſque auſſi profondément retirée vers le goſier, qu'en prononçant le *qua*, & que l'impulſion de l'air eſt preſque auſſi forte. 2°. Que dans la prononciation de *guerre* ou *guidon*, il y a plus de douceur. La langue eſt moins retirée, & l'impulſion de l'air eſt moins forte. 3°. Enfin, que dans cette ſyllabe *gneur* la langue n'eſt preſque plus retirée & l'impulſion de l'air eſt plus foible. Cette troiſieme prononciation du *g* avec une *n* doit ſortir par le nez; auſſi la langue doit-elle ſe porter derriere les dents inciſives ſupérieures, comme nous le dirons en parlant de la lettre *n*.

Nous n'enseignons point particulierement la lettre *x*, nous montrons seulement qu'elle se prononce quelquefois comme *qs* & d'autrefois *gz*. Nous dirons ci-après de quelle maniere nous apprenons aux Sourds & Muets à joindre ensemble ces deux consonnes.

Il ne nous reste plus que les quatre consonnes appellées liquides *l*, *m*, *n*, *r*, parce que nous n'avons pas voulu séparer toutes celles, qui étant dures par elles-mêmes, en ont sous elles d'autres plus douces.

J'écris donc *la*, *lé*, *li*, *lo*, *lu*, & je prononce *la*. Je fais observer; 1°. que ma langue se replie sur elle-même, & que sa pointe en s'élevant frappe mon palais. 2°. qu'elle s'élargit d'une maniere sensible pour prononcer la lettre *l* de cette syllabe, mais qu'elle se rétrécit aussi-tôt pour en prononcer la lettre *a*. Les Sourds & Muets saisissent

assez facilement cette prononciation, dans laquelle il se passe quelque chose à-peu-près semblable à ce qui se fait dans la langue du chat lorsqu'il boit.

En écrivant *ma*, *mé*, *mi*, *mo*, *mu*, & prononçant *ma*, je fais observer, que la situation de mes levres semble être la même que pour la prononciation du *p* & du *b*; mais 1°. que la pression des levres l'une contre l'autre n'est pas aussi forte que celle du *p*, & qu'elle est même plus foible que celle du *b*. 2°. Qu'en prononçant cette lettre, mes levres ne font aucun mouvement sensible en avant. 3°. Que la prononciation de cette lettre doit sortir par le nez.

Je prends donc le dos de la main du Sourd & Muet & je le mets sur ma bouche : je lui fais sentir combien est foible la pression de mes levres, qui ne font en quelque sorte, que s'approcher l'une de l'autre, & qui ne font

aucun mouvement pour faire ſortir la parole ; enſuite je mets ſes deux *index* ſur les deux côtés de mes narines, & je lui fais ſentir le mouvement qui s'y paſſe, en faiſant ſortir par le nez la prononciation de cette lettre. Il ſe trouve des Sourds & Muets qui ont de la peine à ſaiſir ce ſecond adouciſſemen du *p* & l'émiſſion de l'air par les narines, mais avec un peu de patience on les y amene par le moyen que je viens d'expliquer, en leur faiſant faire ſur eux-mêmes ce qu'ils ont éprouvé ſur moi, lorſque je prononçois cette lettre. Quelques Sçavans en ce genre ont dit que la lettre *m* étoit un *p* qui ſortoit par le nez, & la lettre *n* un *t* qui ſortoit par la même voie : au moins eſt-il certain, que la lettre *n* peut ſe prononcer très-diſtinctement, en obſervant la même poſition que pour le *t*. Il eſt cependant plus commode de porter le bout de la langue derriere

les dents incisives supérieures, en les pressant fortement, & cette position facilite bien davantage la sortie de la respiration par le nez; c'est ce que je fais observer au Sourd & Muet, en prononçant moi-même *na*, pendant qu'il a ses deux doigts sur mes deux narines, & en lui faisant ensuite prononcer *na*, *né*, *ni*, *no*, *nu*.

M. Amman regarde la lettre *r*, comme la plus difficile de toutes, & ne fait point difficulté de dire : *sola littera r potestati meæ non subjacet.* Voici de quelle maniere je m'y suis toujours pris, lorsque je ne pouvois la faire prononcer à quelques Sourds & Muets: je mettois de l'eau dans ma bouche, & je faisois tous les mouvemens, qui sont nécessaires pour se gargariser : ensuite je faisois faire la même chose aux Sourds & Muets, & pour l'ordinaire ils disoient sur-le-champ *ra*, *ré*, *ri*, *ro*, *ru*. Je conseillerois donc volontiers,

qu'en cas de beſoin, on fît la même choſe; mais comme il s'en trouve quelques-uns qui pleurent, lorſqu'on veut leur faire faire cette opération; pour ceux-là, il faut leur faire ſentir ſur ſoi-même ou ſur quelqu'autre perſonne le mouvement qui ſe fait dans le goſier en prononçant cette lettre.

Si cela ne réuſſit pas, il ne faut qu'un peu de patience, parce que ceux-mêmes qui ne peuvent la prononcer, diſent ordinairement très-bien la ſyllabe *pra*, lorſqu'on en eſt à cet endroit de l'inſtruction, ce qui les conduit à la ſyllabe *ra*, qu'ils ne pouvoient prononcer; car alors il eſt très-facile de leur faire ſentir ſur eux-mêmes la différence de ce qui ſe paſſe ſur leurs levres pour la prononciation du *p*, d'avec ce qui ſe paſſe dans leur goſier pour la prononciation de la lettre *r*.

Nous n'expliquons point en détail à nos Sourds & Muets les petites diffé-

rences qui se trouvent dans les positions de la langue, en prononçant nos quatre différens *e:* nous leur faisons remarquer seulement l'ouverture plus ou moins grande de la bouche; & cela leur suffit à l'instant même: cependant la moüe que l'on fait en prononçant l'*é* muet ou la diphtongue *eu* mérite une attention particuliere.

Il n'est pas toujours bien facile de leur faire saisir la différence de cette moüe, d'avec celle que nous faisons en prononçant *ou:* cependant la seconde resserre le gosier & la bouche: la premiere dilate l'un & l'autre; en prononçant *eu* la levre inférieure est tant soit peu plus pendante: nous faisons observer aux Sourds & Muets, qu'en soufflant dans nos mains pendant l'hiver, pour nous échauffer, nous disons naturellement *eu.*

❧

CHAPITRE II.

Observations nécessaires pour la lecture & la prononciation des Sourds & Muets.

Nous avons sçu prononcer les différens mots de notre Langue avant que d'apprendre à lire. La premiere de ces deux études s'est faite de notre part, sans nous en appercevoir, & toutes les Personnes avec qui nous vivions, étoient nos Maîtres, sans s'en douter. De prétendus Experts dans l'art nous ont introduits dans la seconde de ces sciences ; mais si nous y avons réussi, ce n'a point été leur faute ; car ils prenoient tous les moyens pour nous en empêcher. En nous faisant épeller un *t*, un *o*, un *i*, un *é*, une *n*, & un *t*, ils nous mettoient à

cent lieues de *té* : c'étoit cependant pour nous le faire dire. Peut-on imaginer rien de plus déraisonnable? Enfin nous avons sçu lire, parce que nous avions plus de facilité, que nos Maîtres n'avoient de bon sens : au moins, après nous avoir fait épeller toutes ces lettres, auroient-ils dû nous dire de les oublier, pour prononcer *té*?

ARTICLE PREMIER.

Comment on apprend aux Sourds & Muets à prononcer de même des syllabes, qui s'écrivent différemment.

Il n'en est pas des Sourds & Muets comme des autres enfans. De la prononciation à la lecture il n'y a pour eux qu'un seul pas : disons mieux, ils apprennent l'une & l'autre en même-temps. Nous avons soin de leur bien inculquer ce principe, que nous ne parlons pas comme nous écrivons. C'est un défaut de notre Langue; mais nous

nous ne sommes pas maîtres de le corriger : nous écrivons pour les yeux, & nous parlons pour les oreilles.

Nous mettons donc l'une sur l'autre différentes syllabes dans le même ordre qu'on les voit ici :

tê	lê	mê
tes	les	mes
tais	lais	mais
tois	lois	mois
toient	loient	moient ;

& nous disons à nos Sourds & Muets, qu'elles se prononcent toutes de même en cette maniere, *tê, tê, tê, tê, tê,... lê, lê, lê, lê, lê,... mê, mê, mê, mê, mê :* ensuite nous leur faisons prononcer de cette maniere chacune de ces syllabes : ils l'entendent, c'est-à-dire qu'ils le comprennent, & nous voyons qu'ils ne s'y trompent jamais.

Nous observons la même méthode pour toutes les syllabes, qui se pro-

noncent les unes comme les autres, & qui s'écrivent différemment; & cela entre ſi bien dans leur eſprit, que ſous notre dictée, lorſqu'elle ſe fait par le mouvement des levres, ſans être accompagnée d'aucun ſigne, comme nous le dirons ci-après, ils écrivent tout autrement, qu'ils ne nous voient prononcer. Par exemple nous prononçons *leu mouà deu mè*, & ils écrivent *le mois de mai*; nous prononçons *l'ô deu fontène*, & ils écrivent *l'eau de fontaine*; je prononce *j'é deu la peine*, & ils écrivent *j'ai de la peine*, &c. &c.

ARTICLE II.

Sur les Syllabes compoſées de deux conſonnes & d'une voyelle.

LES Sourds & Muets n'ayant eu dans leurs premieres Leçons, que des ſyllabes, dont la prononciation étoit abſolument indiviſible, lorſque nous leur en écrivons qui commençent par

deux consonnes, & qui exigent par conséquent deux différentes dispositions de l'organe avant la prononciation de la voyelle qu'elles précedent; cette opération souffre de la difficulté.

Ainsi nous écrivons *pra*, *pré*, *pri*; *pro*, *pru*; mais les Sourds & Muets ne manquent point de dire *peura*, *peuré*, *peuri*, *peuro*, *peuru*. Pour corriger ce défaut, nous leur montrons, qu'ils font deux émissions de voix, & que nous n'en faisons qu'une. Nous leur faisons mettre deux doigts de leur main droite sur notre bouche, & deux doigts de leur main gauche sur notre gosier: ensuite nous prononçons comme eux très-tranquillement *peura*, *peuré*, *peuri*, &c., en comptant avec nos doigts une & deux, à mesure que nous prononçons chacune de ces syllabes; & nous les avertissons, que ce n'est point comme cela qu'il faut faire.

Alors nous leur disons par signes, qu'il

faut ſerrer & unir ces deux ſyllabes, que nous avons ſéparées, & n'en faire qu'une ſeule. Leurs doitgs étant donc toujours ſur notre bouche & ſur notre goſier; nous prononçons très-précipitamment *pra*, & enſuite de même, *pré*, *pri*, *pro*, *pru*. Nous leur montrons à chaque fois, que nous ne faiſons qu'une ſeule émiſſion de voix, ils le ſentent, ils eſſaient de faire la même choſe, & pour l'ordinaire en peu de temps ils y réuſſiſſent.

Mais, comme je l'ai remarqué ci-deſſus, il faut bien prendre garde de les rebuter, s'ils n'y réuſſiſſent pas en peu de temps. Tout homme trop vif & ſujet à l'impatience, ne ſeroit pas propre à ce miniſtere.

D'après l'opération que je viens d'expliquer, on concevra facilement comment il faudra s'y prendre pour faire prononcer toutes les ſyllabes, qui commencent par une conſonne,

ſuivie d'une *r*. Quant à celles qui, comme *pla*, *plé*, *pli*, *plo*, *plu*, ſont ſuivies d'une *l*, il faut faire ſentir au Sourd & Muet le retrouſſement de ſa langue vers ſon palais, qui doit ſe faire pour l'*é* immédiatement avec la prononciation de la conſonne *p*.

ARTICLE III.

Sur les Syllabes qui finiſſent par une n.

POUR les ſyllabes qui finiſſent en *n*, comme *tran*, *pan*, *ſan*, nous diſons aux Sourds & Muets, que la voix doit ſe jetter dans le nez : alors nous leur faiſons mettre leurs deux doigts *index* ſur le côté de chacune de nos narines, & les preſſer doucement. Enſuite nous prononçons *tra*, *pa*, *ſa* ; & nous leur faiſons obſerver qu'ils ne ſentent aucun mouvement, qui ſe faſſe dans nos narines. Après cela nous diſons *tran*, *pan*, *ſan*, & nous leur faiſons remarquer le mouvement très-

sensible, qu'ils y éprouvent. Nous mettons à notre tour nos doigts sur leurs narines, & nous leur faisons prononcer d'abord *tra*, *pa*, *sa*; mais nous les avertissons ensuite de jetter leur voix dans leurs narines, comme ils ont senti, que nous avions fait nous mêmes pour dire *tran*, *pan*, *san*. Quelques-uns d'entr'eux nous exercent un peu long-temps, d'autres le font dès la premiere fois. Nous aidons cette opération, en leur faisant sentir, que lorsqu'ils disent *tra*, *pa*, *sa*, l'air qui sort de leur bouche, échauffe le dos de leur main, & qu'il n'en est pas de même, lorsque leur bouche étant fermée, l'air ne sort que par leurs narines.

ARTICLE IV.

Sur les Mots qui se terminent en al, *ou en* el, *ou en* il.

LORSQUE les mots *natal*, *immortel*,

ſubtil, ſont au maſculin, & par conſéquent ne ſe terminent point par un *é* muet, nous montrons aux Sourds & Muets, que nous laiſſons notre langue dans la poſition de l'alphabet labial, qui convient à la prononciation de la lettre *l*. Nous n'abaiſſons point notre langue, pour laiſſer l'air ſortir librement, & nous fermons notre bouche avec notre main. Nous faiſons enſuite la même choſe avec les Sourds & Muets pour toutes les ſyllabes de la même eſpece : il n'importe par quelles conſonnes elles ſe terminent : nous leur fermons la bouche, & nous n'en laiſſons pas ſortir l'air. Alors ces conſonnes reçoivent leur ſon de la voyelle qui les précede, & à laquelle elles ſont immédiatement unies.

COROLLAIRE des trois Articles précédens.

Nous avons encore à parler d'une

espèce de syllabe qui se termine par deux consonnes qui donnent chacune un son distinct, comme *cons* dans *constater*, & *trans* dans *transporter.* Il n'est question que d'appliquer à ces sortes de syllabes les trois opérations que nous venons de décrire. En montrant aux Sourds & Muets qu'il faut jetter la voix dans le nez, on leur fait prononcer *con*, selon ce qui a été dit, article III. En les faisant resserrer & unir deux consonnes, on leur fait dire *cons*, ainsi que nous l'avons expliqué, article II. Enfin, en leur mettant la main sur la bouche, & les obligeant de rester dans la disposition des organes qui conviennent à la lettre *s*, on les empêche de dire *conseu*, de la maniere dont nous l'avons montré, article IV.

Tel est aujourd'hui, avec les Sourds & Muets le *nec plùs ultrà* de mon ministere pour ce qui regarde la pronon-

ciation & la lecture. Je leur ai ouvert la bouche & délié la langue : je les ai mis en état de pouvoir prononcer plus ou moins distinctement toutes sortes de syllabes. Je puis dire tout simplement qu'ils sçavent lire, & que tout est consommé de ma part. C'est aux Peres & Meres, ou aux Maîtres & Maîtresses chez lesquels ils demeurent, à leur faire acquérir de l'usage, soit par eux-mêmes, soit en leur donnant le plus simple Maître à lire, qui soit exact à leur faire une leçon tous les jours après avoir assisté lui-même à nos premieres opérations. Il s'agit de dérouiller de plus en plus leurs organes par un exercice continuel. Il faut aussi les obliger de parler, en ne leur donnant tous leurs besoins qu'après qu'ils les ont demandés. Si on ne se conduit pas de cette manière, tant pis pour les Sourds & Muets, & ceux qui s'y intéressent : quant à moi il ne m'est

pas poſſible d'en faire davantage.

Lorſque je n'avois point à inſtruire la quantité de Sourds & Muets qui ſont venus ſucceſſivement l'un après l'autre fondre ſur moi, l'application que je faiſois par moi-même des régles que je viens d'expoſer, m'a ſuffi pour mettre M. Louis-François-Gabriel de Clement de la Pujade en état de prononcer, en public dans un de nos Exercices, un diſcours latin de cinq pages & demie, & dans l'Exercice de l'année ſuivante, il a ſoutenu une diſpute en régle ſur la Définition de la Philoſophie, dont il avoit détaillé la preuve, & répondu en toute forme ſcholaſtique aux objections de M. François-Eliſabeth-Jean de Didier, l'un de ſes Condiſciples : (les argumens étoient communiqués). J'ai mis auſſi une Sourde & Muette en état de réciter de vive-voix à ſa Maîtreſſe les 28 Chapitres de l'Evangile ſelon ſaint Mathieu, & de

dire avec elle l'Office de Primes tous les Dimanches, &c. Ces deux exemples doivent suffire.

Mais il ne me feroit pas possible aujourd'hui de faire la même chose : en voici la raison.

La Leçon qu'on donne à un Muet, pour le langage, ne sert qu'à lui seul : il faut nécessairement ici du personnel. Ayant donc plus de soixante Sourds & Muets à instruire, si je donnois seulement à chacun d'eux dix minutes pour l'usage de la prononciation & de la lecture, cela me prendroit dix heures entieres. Et quel seroit l'homme d'une santé assez robuste pour soutenir une telle opération ? Mais, d'ailleurs, comment pourrois-je continuer leur instruction dans l'ordre spirituel ? Or, c'est le but principal que je me suis proposé en me chargeant de cette œuvre.

Quand on voudra, dans un Etablis-

ſement, conduire pluſieurs Sourds & Muets juſqu'à une prononciation & une lecture totalement diſtinctes, on leur donnera des Maîtres qui ſe conſacreront par état à ce genre d'éducation, & qui les exerceront tous les jours. Il n'eſt pas néceſſaire de choiſir pour cet emploi des hommes à talens, il ſuffit d'en trouver qui aient de la bonne volonté & du zele, & qui pratiquent fidellement ce que nous avons expliqué. Pour cette œuvre purement mécanique, des Gens d'eſprit ſont plus à craindre qu'à déſirer, parce qu'ils s'en laſſeroient bientôt. En ſe rabattant au niveau des maîtres d'Ecole ordinaires, on en trouvera qui s'y appliqueront aſſiduement & perſévéramment, pourvu que cette occupation forme pour eux un état dont ils ſoient certains juſqu'à la fin de leur vie, c'eſt le ſeul moyen d'y réuſſir.

S'il ſe trouve en Province quelque

Pere ou Mere, Maître ou Maîtreſſe, qui ait un Sourd & Muet dans ſa maiſon, & qui ne ſoit pas en état de comprendre tout ce que j'ai expliqué le plus clairement qu'il m'a été poſſible, ſur la maniere d'apprendre aux Sourds & Muets à lire & à prononcer, voici ce que je leur conſeille.

Dès l'âge de quatre ou cinq ans ils mettront ſouvent devant eux, ou même prendront entre leurs jambes le jeune Sourd & Muet ; ils lui leveront la tête pour l'engager à les regarder, en lui propoſant quelque récompenſe. Lorſqu'il regardera, ils prononceront fortement (il n'eſt pas néceſſaire de crier pour cela,) & tranquillement *pa*, *pé*. Ils ne feront pas longtemps ſans obtenir ces deux ſyllabes. Ils diront enſuite *pa*, *pé*, *pi*, & ils y joindront, par degrés, *po* & *pu*.

Quand ils auront réuſſi, ils prendront de même par degrés, *ta*, *té*, *ti*, *to*, *tu*,

& ensuite *fa*, *fé*, *fi*, *fo*, *fu*, toujours en prononçant *fortement* & tranquillement, & en faisant marcher les récompenses à proportion du succès. Mais ils auront soin de ne point passer d'une premiere syllabe à une seconde, & de même de la seconde à la troisieme, jusqu'à ce que la précédente ait été bien prononcée. Je vois tous les jours de très-petits Sourds & Muets qui n'apprennent que de cette maniere. Ce mot *fortement*, ne signifie autre chose, si ce n'est qu'il faut appuyer longuement sur la syllabe qu'on prononce. Les Peres ou Meres, Maîtres ou Maîtresses porteront alors cette Méthode, que je suppose qu'ils auront entre leurs mains, puisqu'ils auront fait ce que je leur conseille ici : ils la porteront, dis-je, à quelqu'un plus habile qu'eux ; & en lui montrant la seconde partie de cet Ouvrage, qui n'est pas longue, ils le prieront de

vouloir bien la lire, & de leur montrer comment ils devront continuer leurs opérations.

CHAPITRE III.

Comment on apprend aux Sourds & Muets à entendre par les yeux d'après le seul mouvement des levres, & sans qu'on leur fasse aucun signe manuel.

LES Sourds & Muets n'ont appris à prononcer nos lettres, qu'en considérant avec attention, quelles étoient les différentes positions de nos organes, à mesure que nous prononcions très-distinctement chacune d'elles; ils ont compris qu'ils devoient faire en second ce qu'ils nous voyoient faire avant eux. Nous étions le tableau vivant, à la copie duquel ils s'ef-

forçoient de travailler, & lorſqu'ils y réuſſiſſoient avec notre ſecours, ils éprouvoient dans leurs organes une impreſſion très-ſenſible, qu'ils ne pouvoient confondre avec celle que produiſoit une autre poſition des mêmes organes.

Par exemple, il leur étoit impoſſible de ne pas voir de leurs yeux, & de ne pas ſentir dans leurs organes, que le *pa*, le *ta* & le *fa* y opéroient des mouvemens biens différens les uns des autres. Lors donc qu'ils appercevoient ces différences de mouvement ſur la bouche des Perſonnes avec leſquelles ils vivoient, ils étoient avertis auſſi certainement que ces perſonnes prononçoient un *pa*, ou un *ta* ou un *fa*, que nous le ſommes nous-mêmes par la différence des ſons qui viennent frapper nos oreilles.

Or, il ne faut point s'imaginer que les conſonnes dures, telles que ſont

p, *t*, *f*, *q*, *s*, *ch*, ſoient les ſeules qui produiſent à nos yeux une impreſſion ſenſible, lorſqu'on les prononce en notre préſence. Je conviens qu'elles nous frappent davantage; mais les autres conſonnes & les voyelles ont auſſi leurs caractères diſtinctifs que nos yeux peuvent appercévoir : ce que nous avons dit, (chapitre Ier de la ſeconde partie,) ſur la maniere dont on doit s'y prendre pour montrer aux Sourds & Muets à les prononcer, en eſt la preuve; mais il eſt juſte d'en donner une autre, qui étant une preuve d'expérience, fera ſans doute plus d'impreſſion ſur nos Lecteurs.

L'Alphabet manuel n'eſt pas le ſeul, que nous montrons à nos Eleves : nous leur apprenons auſſi l'Alphabet labial. Le premier des deux eſt différent dans les différentes nations : le ſecond eſt commun à tous les Pays & à tous les Peuples. Le premier s'apprend en une

heure ou environ : le second demande beaucoup plus de temps. Il faut pour cela, que le Disciple soit en état de comprendre & de pratiquer tout ce que nous avons dit sur la prononciation dans le premier & le second Chapitre de cette seconde Partie.

Mais quand une fois il a compris toutes les dispositions, qu'on doit donner aux organes de la parole, pour prononcer une lettre quelconque, il importe peu, que nous lui en demandions une, telle qu'elle soit, ou par l'Alphabet manuel, ou par l'Alphabet labial ; il nous la rendra également, & nous lui dicterons lettre à lettre des mots entiers par l'Alphabet labial, comme par l'Alphabet manuel. Il les écrira sans faute ; je ne dis pas qu'il les entendra, mais seulement qu'il les écrira, parce que je ne parle ici que d'une opération physique & d'un enfant, qui n'est point avancé dans l'instruction.

Les Sourds & Muets acquérant cette facilité de très-bonne heure, & d'ailleurs étant curieux, comme le reste des hommes, de sçavoir ce que l'on dit, sur-tout lorsqu'ils supposent qu'on parle d'eux, ou de quelque chose qui les intéresse, ils nous dévorent des yeux (cette expression n'est pas trop forte), & devinent très-aisément tout ce que nous disons, lorsqu'en parlant nous ne prenons pas la précaution de nous soustraire à leur vue. C'est un fait d'expérience journaliere dans les trois maisons qui renferment plusieurs de ces enfans, & j'ai soin de recommander aux Personnes qui nous font l'honneur d'assister à nos Leçons, de ne point dire en leur présence ce qu'il n'est point à propos qu'ils entendent, parce que cela seroit capable d'exciter l'orgueil des uns & la jalousie des autres.

Je conviens cependant qu'ils en de-

vinent plus qu'ils n'en apperçoivent diſtinctement, tant que je ne me ſuis point appliqué à leur apprendre l'art d'écrire ſans le ſecours d'aucun ſigne, d'après la ſeule inſpection du mouvement des levres; mais je ne me preſſe point de leur communiquer cette ſcience : elle leur ſeroit plus nuiſible qu'utile, juſqu'à ce qu'ils aient acquis la facilité d'écrire imperturbablement ſous la dictée des ſignes en toute ortographe, quoique ces ſignes ne leur repréſentent ni aucun mot, ni même aucune lettre, mais ſeulement des idées dont ils ont acquis la connoiſſance par un long uſage.

Avant qu'ils ſoient parvenus à ce terme, ſemblables à un grand nombre de perſonnes qui n'écrivent que comme elles entendent prononcer, & qui font par conſéquent une multitude de fautes d'ortographe, ne ſça-

chant pas la différence qu'on doit mettre entre l'écriture & la prononciation nos Sourds & Muets écriroient les mots ſelon qu'ils les verroient prononcer, d'où ils réſulteroit néceſſairement une confuſion inſupportable; non-ſeulement dans leur écriture, mais même dans leurs idées.

Au contraire ayant fortement gravé dans leur eſprit l'ortographe des mots dont ils ſe ſont ſervis cent & cent fois, & d'ailleurs étant bien & duement avertis que nous prononçons pour les oreilles, mais que nous écrivons pour les yeux, ils ſçavent qu'ils ne doivent point écrire ces mots comme ils les voient prononcer, de même que nous ſçavons que leur prononciation ne doit point être la regle de notre écriture.

Et comme la matiere dont on parle & le contexte d'une phraſe nous ſont écrire différemment des mots dont le ſon eſt parfaitement ſemblable dans

nos oreilles, le bon ſens que les Sourds & Muets poſſedent comme nous, dirige également leurs opérations dans l'écriture.

Il eſt aiſé de concevoir que, dans le commencement de ce genre d'Inſtruction, il eſt néceſſaire 1°. que le Sourd & Muet ſoit directement en face de ſon Inſtituteur, pour ne perdre aucune des impreſſions que les différentes poſitions de l'Alphabet labial operent ſur les organes de ſa parole, & ſur les parties qui les environnent. 2°. Que l'Inſtituteur force, autant qu'il eſt poſſible, ces eſpeces d'impreſſions pour les rendre plus ſenſibles. 3°. Que ſa bouche ſoit aſſez ouverte, pour laiſſer appercevoir les différens mouvemens de ſa langue. 4°. Qu'il mette une eſpece de pauſe entre les ſyllabes du mot qu'il veut faire écrire ou prononcer, afin de les diſtinguer l'une d'avec l'autre.

Il n'eſt pas néceſſaire qu'il faſſe ſortir de ſa bouche le moindre ſon : & c'eſt toujours ainſi que j'en uſe : les Aſſiſtans voient des mouvemens extérieurs, mais ils n'entendent rien, & ne ſçavent pas ce que ces mouvemens ſignifient : le Sourd & Muet, qui voit ces mêmes mouvemens, & qui en ſçait la ſignification, écrit le mot, ou le prononce au grand étonnement de ceux qui l'environnent.

Il eſt vrai que tous ceux qui parlent vis-à-vis des Sourds & Muets, ne prennent pas toutes les précautions que nous venons d'expliquer, & c'eſt ce qui fait qu'ils ne ſont pas auſſi clairement entendus ; mais, 1°. il ſuffit preſque toujours pour un Sourd & Muet intelligent, qu'il apperçoive quelques ſyllabes d'un mot & enſuite d'une phraſe, pour qu'il devine le reſte. 2°. L'habitude continuelle des Sourds & Muets avec les Per-

ſonnes chez leſquelles ils demeurent, facilite beaucoup la poſſibilité de les entendre. 3°. Si les Sourds & Muets n'entendent pas autant qu'ils le pourroient, ce n'eſt pas leur faute, mais celle des perſonnes qui parlent devant eux, & qui ne prennent pas les précautions néceſſaires pour ſe faire entendre.

En vain répondroit-on que ces Perſonnes ne ſçavent pas les diſpoſitions qu'elles doivent mettre dans leurs organes, pour rendre ſenſibles aux Sourds & Muets les paroles qu'elles prononcent : ſans doute elles ne le ſçavent pas, & c'eſt pour elles une eſpece de myſtere ; mais elles les mettent *machinalement*, (ces diſpoſitions) dans leurs organes, ſans quoi elles ne pourroient parler, & les Sourds & Muets (*inſtruits*) les appercevront toujours, tant qu'on ouvrira la bouche autant qu'il ſera néceſſaire, & qu'on parlera lentement

tement en appuyant féparément fur chaque fyllabe.

Nous avons cette complaifance pour les Etrangers qui apprennent notre Langue, & qui commencent à l'entendre & à la parler ; & de leur côté ils font la même chofe avec nous, tant que la leur ne nous eft pas familiere. Pourquoi n'en uferons-nous pas de même avec les Sourds & Muets nos freres, nos parens, nos amis, nos commenfaux, & ne ferons-nous pas affez récompenfés de cette efpece de gêne, fi tant eft qu'elle mérite ce nom, par la confolation qu'elle nous donnera de remédier en quelque forte au défaut de leurs organes, en leur fourniffant un moyen de faifir par leurs yeux ce qu'ils ne peuvent entendre par leurs oreilles ?

Je crois avoir rempli la double tâche que je m'étois propofée, qui confiftoit, 1°. à préfenter la route

qu'on doit suivre, pour apprendre aux Sourds à prononcer comme nous toutes sortes de paroles. 2°. A faire connoître comment on pouvoit parvenir à rendre sensibles à leurs yeux, & intelligibles à leur esprit toutes les paroles qui sortent de notre bouche, mais qui ne font aucune impression sur leurs oreilles.

Puisse ce fruit de mon travail être de quelqu'utilité, jusqu'à ce que d'autres Instituteurs aient répandu plus de lumiere sur cette matiere importante. *Fiat, fiat.*

Fin de la seconde Partie.



LA VÉRITABLE MANIERE D'INSTRUIRE LES SOURDS ET MUETS, CONFIRMÉE PAR UNE LONGUE EXPÉRIENCE.

TROISIEME PARTIE.

AVERTISSEMENT.

DEPUIS qu'il a plû à la Divine Providence de me charger de l'Inſtruction d'un nombre conſidérable de Sourds & Muets, la ſingularité de cette œuvre & les exercices publics de mes Eleves annoncés par la diſtribution de leurs Programmes ont attiré à mes Leçons une affluence de

Personnes de toute condition & de tout Pays. Je ne connois aucune partie de l'Europe, à l'exception de la Turquie, dont il ne soit venu des Etrangers, pour s'assurer par leurs propres yeux de la vérité des faits qui leur paroissoient incroyables d'après le rapport de ceux même qui en avoient été les témoins oculaires.

Les Personnes les plus distinguées dans l'Eglise & dans l'Etat, se sont fait un plaisir & en quelque sorte un devoir ; de considérer avec attention la facilité & la simplicité des moyens, qu'un Instituteur très-simple lui-même mettoit en œuvre, pour suppléer au défaut de la nature & développer successivement l'intelligence de ces Êtres, qu'on avoit été comme tenté jusqu'alors de regarder comme des especes de demi-automates.

Mais il étoit réservé au Prince le plus Auguste, qui avoit daigné en

être le témoin de ne pas souffrir, que la France restât seul dépositaire d'un secours, dont les autres Nations pourroient retirer de grands avantages.

Il résolut donc d'attirer le premier & de fixer dans ses Etats un enseignement, dont il appercevoit la nécessité pour un nombre de ses Sujets, que son amour paternel lui faisoit appeller SES SEMBLABLES (lettre de Joseph II, à l'Instituteur des Sourds & Muets de Paris); & voici quelle en fut l'occasion.

Cet Ami souverainement respectable de l'humanité, ayant vu par lui-même pendant deux heures & demie, de quoi les Sourds & Muets pouvoient devenir capables, quand on se donnoit la peine de les instruire, ne pensa d'abord qu'à une jeune Personne de la plus haute naissance Sourde & Muette à Vienne, à laquelle ses parens désireroient avec ardeur de

procurer une Education chrétienne.

Il demanda donc comment on pourroit s'y prendre pour inſtruire cette jeune Demoiſelle. Je répondis qu'il y avoit deux moyens ; que le premier ſeroit de la faire conduire à Paris où je l'inſtruirois très-volontiers (gratuitement bien entendu), mais qu'il y en avoit un ſecond beaucoup plus ſimple, qui ſeroit de m'envoyer un Sujet intelligent de trente ans ou environ, que je mettrois en état de réuſſir parfaitement dans cette entrepriſe.

L'expédient étoit de nature à être goûté : auſſi le fut-il ſur le champ, d'autant plus qu'il annonçoit au Prince une reſſource toujours ſubſiſtante pour ceux de ſes Sujets, qui étoient réduits au même état d'infirmité ou qui le ſeroient dans la ſuite.

Cet Auguſte Souverain vraiment digne d'être le modele de tous les

autres, qui auroient beſoin d'un pareil ſecours, ne fut donc pas plutôt de retour à Vienne, qu'il me fit l'honneur de m'adreſſer la lettre ſuivante, dont il me permettra de ſupprimer quelques expreſſions que je ne mérite pas.

« Monſieur l'Abbé. . . . , l'Établiſ» ſement que vous avez conſacré au » ſervice du Public, & dont j'ai eu » occaſion d'admirer les étonnans pro» grès, m'engage à vous adreſſer » l'Abbé *Storch*, porteur de cette » Lettre. Je me flatte, qu'il aura les » qualités requiſes, pour apprendre » de vous à conduire un pareil Eta» bliſſement à Vienne. Je ne le con» nois pas autrement, que par ſon » Ordinaire, qui me l'a choiſi . . . . . » & dont il croit pouvoir répondre. » Je me flatte donc, que vous vou» drez bien le prendre ſous votre » direction, en lui communiquant la

» méthode que vous avez établie avec
» tant de ſuccès. Votre amour pour
» le bien de l'humanité, ainſi que la
» gloire de rendre à la Société de
» nouveaux Sujets me font eſperer,
» que vous contribuerez de bon cœur
» à étendre auſſi votre charité ſur une
» partie des Sourds & Muets Alle-
» mands, en leur formant un Maître,
» qui par les yeux leur fournira des
» connoiſſances ſuffiſantes pour les
» faire penſer & combiner leurs idées.
» Adieu. . . . . JOSEPH ».

Monſieur l'Abbé Storch étoit un Prêtre d'environ 25 ou 26 ans, mais vraiment rempli de l'eſprit ſacerdotal, & d'ailleurs pleinement doué de tous les talens néceſſaires pour réuſſir dans l'entrepriſe qui lui étoit confiée. Auſſi dans le court eſpace de cinq mois fut-il en état de préſider ſous mes yeux à mes Leçons, dont je n'étois plus, pour ainſi dire, que le témoin

tranquille & l'admirateur continuel.

Il resta cependant encore trois autres mois avec nous, parce que sa modestie lui faisoit croire que ce seroit un moyen de se perfectionner dans l'enseignement public, auquel on le destinoit.

Aussi-tôt qu'il fut de retour à Vienne, l'Empereur lui ordonna de commencer à instruire des Sourds & Muets dans une maison qui lui fut indiquée pour y faire ses Leçons, & il y réussit tellement, qu'en moins d'une année il dressa plusieurs de ses Eleves pour un Exercice public auquel assisterent les plus grands Seigneurs de la Cour de Vienne, & dont ils furent pleinement satisfaits.

Mais l'Instituteur des Sourds & Muets de Leipsick (M. Heinich), l'ayant appris, & sçachant que ce nouveau Maître des Sourds & Muets instruisoit ses Disciples, suivant la

méthode de Paris, il lui écrivit pour l'engager à l'abandonner, en l'aſſurant que non-ſeulement elle étoit inutile, mais quelle étoit même nuiſible à l'avancement des Sourds & Muets.

Il avoit déjà publié précédemment dans ſa Langue un Ouvrage, qui nous étoit inconnu juſqu'alors, dans lequel il ſe glorifioit d'être le premier & le ſeul qui eût inventé & qui mît en pratique la véritable maniere d'inſtruire les Sourds & Muets, ne faiſant point difficulté de taxer d'ignorance ou de fourberie, tous ceux qui avoient écrit ſur cette matiere avant lui, ou qui avoient entrepris d'inſtruire des Sourds & Muets.

Auroit-on dû s'attendre à de telles imputations faites à des Hommes illuſtres, avantageuſement connus dans la république des Lettres, tels que MM. Wallis, Amman, Bonnet & pluſieurs autres. Pour moi bien loin de

ſçavoir mauvais gré à cet Auteur, je n'aurois pû que le remercier de m'avoir aggrégé à leur compagnie, ſi le reſpect & la reconnoiſſance que je devois à mes Maîtres n'euſſent exigé de moi, que je répondiſſe aux calomnies dont il les avoit chargés.

Je devois d'ailleurs entreprendre la défenſe de la méthode dont M. l'Abbé Storch fait uſage, puiſqu'elle eſt la mienne, & montrer évidemment que Sa Majeſté Impériale ne s'étoit pas trompée en l'envoyant à Paris plutôt qu'à Leipſick, pour y apprendre la vraie maniere d'inſtruire les Sourds & Muets.

Tel eſt le fond de la diſpute littéraire qui s'eſt élevée entre M. Heinich & moi. Elle ne ſeroit pas intéreſſante, ſi elle ne nous regardoit que nous deux perſonnellement, parce que le bien public ne pourroit en ſouffrir; mais ſi ma Méthode eſt inutile & qu'elle ſoit

nuisible à l'instruction des Sourds & Muets, 1°. on se trompe à Vienne où M. l'Abbé Storch, à Rome où M. l'Abbé Sylvestre, à Zurich où M. Ulrich, n'ont d'autres principes que ceux de cette Méthode si visiblement défectueuse.

2°. On se trompera en Espagne où M. Dangulo, en Hollande où M. Delo, ne pourront instruire que comme ils l'ont été eux-mêmes dans Paris à nos Leçons.

3°. On se trompera en Angleterre, si des Sçavans de ce pays exécutent le projet qu'ils ont conçu, de former par souscription à Londres un Etablissement semblable à celui de Paris.

Y a-t-il quelque matiere plus importante que celle-là pour le bien de l'humanité, & qui mérite davantage d'attirer l'attention des sçavantes Sociétés Littéraires que nous avons consultées ? Croiront-elles pouvoir dé-

cemment demeurer neutres entre deux Méthodes aussi opposées que celle de M. Heinich &. la mienne ? Si elles persistent dans leur silence, je les appelle au Tribunal du Public qu'elles auront refusé d'instruire sur un article intéressant pour le bien de la Société.

Comme les Consultations que j'ai eu l'honneur de leur adresser dans le temps peuvent s'être égarées, je joins ici la copie de celle que l'Académie de Zurich a reçue, & sur laquelle après un mûr examen, elle a fait la réponse qu'on trouvera pareillement ci-jointe.



CONTROVERSIA

Inter Surdorum & Mutorum Institutores in judicium celeberrimæ Turicensis Academiæ deducenda.

QUÆNAM fuerit exorta inter Surdorum & Mutorum Institutores controversiæ occasio paucis dicendum est.

Cùm Lipsiensis Surdorum & Mutorum Institutor Methodum Parisiensem à suâ prorsùs diversam ab Institutore Viennensi, per Decretum Imperiale recèns designato, adoptari didicisset, nihil non movit, ut eam illi tanquam Surdorum & Mutorum progressui valdè noxiam exhiberet.

Quâ de re certior factus Parisiensis Institutor Gallicam ad Lipsiensem Institutorem Epistolam scripsit, in quâ diluere nitebatur, quæcumque ab eo fuerant objecta in suis ad Viennensem Institutorem admonitionibus.

Rescripsit quidem Lipsiensis, sed germanicè, nullumque tetigit punc-

tum ex iis de quibus in suâ Epistolâ differuerat Parisiensis Institutor; undè hic intellexit, vel nullo modo, vel non pleniùs ac meliùs à Lipsiensi Doctore Gallicam Linguam, quam à se ipso (Gallo) sciri Germanicam, atque ut ritè procederet amica concertatio, eum admittendum esse sermonem, qui foret utrique familiarior.

Primam ergo suam Epistolam (scilicet Gallicam) latinè vertendam duxit, alteram latino itidem sermone scripsit, tametsi propter quinquaginta annorum desuetudinem Latinam Linguam emendatè scribere se posse non sperare.

Cæterùm, quoniam nihil aliud voluit, quam breviorem simul & faciliorem ad Surdos Mutosque erudiendos investigare viam; eamque præsentium & futurorum gratiâ monstrare, de veritate quærendâ & patefaciendâ unicè sollicitus, verba attendere & aucupari nec debuit, neque curavit.



EPISTOLA ad Lipsiensem Surdorum & Mutorum Institutorem Gallico sermone scripta ab Institutore Parisiensi, & ab eodem in Latinum sermonem post hac conversa, in quâ respondetur iis quæ Viennensi Institutori à Lipsiensi objecta sunt adversùs Methodum à Parisiensi Institutore compositam, & à Viennensi adoptatam.

VIR DOCTISSIME,

Opus à me in lucem editum, quod inscriptum est, *Institutio Surdorum & Mutorum, signis methodicis iter ad doctrinam pandentibus*, si legisses, non utique tot ac tantas difficultates tua ad Viennensem Institutorem Epistola contineret adversùs Methodum, quæ mihi cum illo communis est. Hieroglyphica non sunt, ut suspicaris, signa quibus in nostro docendi modo utimur : ea nimirum seligimus, quæ vel naturalem, vel si ita loqui fas est, ratiocinativam habeant cum rebus significandis connexionem.

Doctissimum & intelligentem existimatorem cujus apud litteras judicium maximi est ponderis testem appello Abbatem de Condillac, Serenissimi Parmensis Infantis quondam Institutorem, qui datâ occasione in suo studiorum cursu quatuordecim voluminibus consstante, & in gratiam junioris Principis composito, de nostrâ Surdos Mutosque edocendi ratione loquens, sic habet Tom. 1, Part. 1, Cap. 1, Pag. 11.

Parisiensis Surdorum Institutor « ex » actionis loquelâ, (seu gestu) me» thodicam artem confecit, simplicem » pariter ac facilem, quâ quidem opi» tulante Discipulis suis cujuslibet ge» neris ideas subministrat, ac dicere » non verear, ideas distinctiores & » illis clariores, quæ auditûs organo » communiter acquiruntur: cum enim » à primâ ætate de verborum signifi» catione judicare non possimus, nisi » ratione habitâ circumstantiarum in » quibus proferuntur, sæpiùs evenit, » ut quid valeat verbum non viden» tes, propriam illius ac genuinam po» testatem non apprehendamus, & per » totam latè vitam in hac hæsitatione

» perseveremus. Id autem non con» tingit in Surdis Mutisque per signa » methodica edoctis. Unica Institutori » se offert via, ut ideas quæ sub sen» sus non cadunt illis suggerat, scili» cet analysis, cui conficiendæ ipse» met coram illis incumbens, ad eam» dem artem paulatim illos dirigit, ab » illis deinceps ita exercendam, ut » ab ideis quæ sensibus obnoxiæ sunt » ad eas quæ illis non subjacent, facilè » perveniant; unde colligere est quan» tùm ista locutionis species consue» tos vel Educatricis cujuslibet vel » Præceptoris sermones antecellat».

Nota tibi si fuisset nostra Methodus, à Viennensi Institutore sciscitatus non esses, utrùm Surdus Mutusque antè cujus oculos scribitur, affer hunc Librum (gallicè, *apportez ce Livre*) ac deindè, vellem ut afferres hunc Librum (*je voudrois que vous apportassiez ce Livre*) istâ formulæ mutatione non disturbaretur.

Minimè quidem, Vir Doctissime, (& veniam dabis, si grammaticè cum Grammatico loquar). Noster enim Surdus Mutusque bacillum in manu

habens, illudque alternatim per diversas lineas super tabulam ad hunc usum ordinatas circumagens, ostenderet vocem *affer* (*portez*) in præsenti de Imperativo positam esse, vocem autem *afferres* (*portassiez*) in secundâ personnâ plurali de Imperfecto conjunctivo ex verbo gallico (*porter*), quod est Verbum activum ex primâ conjugatione, statimque subjungeret, ideò positam esse in *secundâ personâ*, quià sermo ad illam dirigitur, ideò *in plurali*, quià in nostro idiomate urbanitatis causâ secundam personam usurpamus (quemadmodùm Germani tertiam) ideò *in imperfecto*, quià juxtà orationis seriem ex Verbo (*je voudrois*) procedentem, actio gerenda, licèt in rei veritate sit futura, se habet tamen ex hypothesi voluntatis præcedentis, tanquam modo præterita, ideò *in conjunctivo* quia locutio non est directa, sed verbum cum Verbo conjungitur; ideò *in activo* quià de subjecto agente sermo instituitur, ideò denique *in primâ conjugatione*, quia illius Verbi *indefinitivum* terminatur in *er* (porter); quæ quidèm omnia sigillatim absque

fui Institutoris auxilio Surdus Mutusque noster indicaret; unde procul dubio ipse concluderes, conjugationum regulas ab illo non ignorari.

Nostram Institutionem si perlegisses, eamque licet Gallico scriptam idiomate legendo intellexisses, tres propositiones à veritate alienas tua ad Viennensem Institutorem Epistola non contineret. 1°. Quidem auditûs defectum per visûs ministerium non posse suppleri. 2°. Ideas abstractas etiam scripturâ mediante, signisque methodicis opitulantibus, Surdorum mentem subire non posse. 3°. Citiùs oblivione delenda esse signa, verbaque illis sic ingesta.

Scires autem, in illorum mente sic esse firmiter impressa omnia & singula verba, quæ in consuetis collocutionibus occurrunt, ut libro aperto, vel epistolâ resignatâ, quidquid fors obtulerit, extemplò scribant per signa methodica dictatum, cujus veritatis testis fuit omni exceptione major ipsa Cæsarea Majestas: cum enim quasdam responsiones quatuor Linguis antè exaratas quàm introiret, super tabulâ

noſtrâ inveniſſet, illas remiſſis oculis conſpexit, in ſemetipſo ſuſpicans, Præceptoris operam in illis ſcribendis non defuiſſe, quod quidem ego ex ejus vultu conjiciens, ſtatìm expungendas curavi. Tùm ad Principem converſus ſupplex oravi, ut Epiſtolam, ſi quam fortè ſecum geſtaret, proferre dignaretur, à me per ſigna methodica dictandam, & à Surdis Mutiſque ad amuſſim reddendam; cui quidem petitioni cum annuiſſet, exitumque videns ſatis mirari non poſſet, quæſivi, utrùm pro grato acceptoque habiturus eſſet, ejuſdem Epiſtolæ ſeriem ab unâ è Surdis Mutiſque alicui ex Condiſcipulis eadem ratione ſuggeri, quod cum pariter præſtitum eſſet, vidit Princeps & ſtupuit. Putas-ne, Doctiſſime Vir, nùm ageret hæc experimenta, quæ quotidiana apud me ſunt, ſanus Magiſter, niſi Diſcipuli ejus omnia omninò Verba, quorum frequentior eſt uſus, memoriâ tenerent, regulaſque conjugationum ſatìs apprimè callerent, ad ea collocanda juxtà diverſitatem perſonarum & numerorum, temporumque ac modorum, quæ illis per

signa methodica indicatur. Unum additum velim, scilicèt, in Scholis vel Philosophicis, vel Theologicis Discipulos ex ore Professoris pendentes celeriùs non arripere dictatas ab illo prælectiones.

Tertius nunc appellandus est testis, per totam latè Europam famâ notissimus (D. Linguet,) cui, cùm in mentem venisset Surdos Mutosque nihil aliud esse posse nisi quædam, ut aiebat, semi-automata, hisce verbis scribendum censui.

» Jamdudùm ferre nequeo, te Vi-
» rum, ingenii laude florentem, viæ
» quam in ediscendis cognitionum
» tuarum elementis secutus es, ità
» esse addictum, ut alteram quamvis
» latè patentem, interclusam arbi-
» treris. Numquid non ratio ipsa nos
» docet, arctiorem non esse connexio-
» nem ideas inter & sonos articula-
» tìm pronunciatos, qui aures nostras
» commovent, quàm easdem inter &
» caracteres scripto exaratos, qui ocu-
» lorum nostrorum aciem percellunt.»
In causam post hac descendi.

Interjectis diebus vix quindecim D,

L. ad me divertit, quem ſtatim interpellans rogavi, ut quas libuerit abſtractas ideas proponeret, Surdis Mutiſque per ſigna methodica miniſtrandas. Cum verò delectûs honorem mihi recuſanti perſeveranter detuliſſet, his ego verbis perrexi : « *Intellectus*, *in-* » *tellectualis*, *intelligens*, *intelligentia*, » *intelligibilis*, *inintelligibilis*, *intelli-* » *gibiliter*, *inintelligibiliter*, *inintelligi-* » *bitas*. En præſto ſunt novem voca- » bula ad intellectûs facultatem per- » tinentia, diverſis tamen ſignis metho- » dicis exprimenda : *Comprehenſibilis*, » *incomprehenſibilis*, *comprehenſibiliter*, » *incomprehenſibiliter*. » (Veniam dari velim verbis excuſis quæ ſequentur : Gallicè loquebar, verba latina deſunt.)

» *Conceptibilis*, (concevable,) *in-* » *conceptibilis*, *inconceptibiliter*, *idea*, » *imaginatio*, *imaginabilis*, *inimagina-* » *bilis*, *inimaginabiliter*; *fides*, *creden-* » *tia* (la croyance) *credibilis*, *incre-* » *dibilis*, *credibiliter*, *incredibiliter*, *in-* » *credulus*, *incredulitas*. En habes, Vir » Doctiſſime, ideas abſtractas, inter » quas optio ſit tua. » Poſt quoſdam mutuæ urbanitatis conflictus elegit vo-

cem *inintelligibilitas*, quam procul dubio inter cæteras difficiliorem suspicabatur, quæ tamen confestim à Surdâ mutâque reddita est, quod quidem attonitis oculis dum aspiceret, ego ad propositum reversus, « non » satis est inquam, Vir Doctissime, » ut verbo quod indicasti potiaris, id » quomodò per signa methodica suggeratur paucis aperiam. Data signa » quinque, illâ celeritate quam vidisti, » verbum istud satis superque designant.

» Primum significat non externam, » sed internam actionem; Secundum, » mentis intus legentis, id est, quæ sibi » proposita sunt intelligentis dispositionem exhibet, quæ quidem dispositio per tertium signum possibilis » declaratur, unde exurgit nomen adjectivum rei propositæ conveniens, » scilicet *intelligibilis*, quæ cùm sit » qualitas concreta, & in abstractam » per quartum signum transmutetur, » fit *intelligibilitas*; huic autem negationem addendo per quintum signum, exoritur *inintelligibilitas.* »

Cum autem, Vir Eruditus, quem honoris

honoris causâ nominavi, postulatis quinque vel sex aliis vocabulis substitisset, illumque inducerem, ut incœpta persequeretur, respondit, inutilem fore ac superfluam operam, nec se ampliùs dubitare, quin rationem illi de singulis signis redditurus essem, ac unum tantùm superesse, cujus experiendi desiderio teneretur, utrum scilicet Surdi Mutique, quorum tanta erat in reddendis ideis per signa methodica expressis sagacitas, definire possent quidnam esset idea Metaphysica.

Hujus ergo petitioni annuens, super tabulam scripsi : « Quid intelligis per ideas Metaphysicas ? » Dùm autem de responsione minimè sollicitus cum illo confabularer, una ex Surdis Mutisque propositam quæstionem his verbis solvit: « Per ideas Metaphysicas intelligo » ideas rerum, quæ sunt à sensibus in- » dependentes, quæ sunt suprà sensus » nostros, quæ sensibus nostris per- » cipi non possunt, quæ sensus nos- » tros nullatenùs afficiunt. »

Quâ responsione perlectâ me obtestatus est, ut illum in gratiam reducerem cum Surdis Mutisque, in animo

indubitanter habentibus, semi-automatum appellatione se fuisse ab illo dedecoratos.

Illis igitur per signa methodica scribendum ingessi : « Bonâ fide fatetur » Vir Doctissimus, reverà se, quod » de vobis scripserat autumasse, nunc » autem libenti animo dicta revocare.» Tùm à me digressus est pro certo affirmans, à se, quidquid viderat & audierat, publici juris esse faciendum. Quod autem non steterit promissis, penès ipsum non fuit, ut norunt omnes, qui scripta publica legere assuescunt.

Si nostra Methodus ad cognitionem tuam pervenisset, utique didicisses, nostras à nobis Prælectiones, quandocumque libuerit, per solum labiorum motum integras dictari, absque ullius soni prolatione. Nihil auribus percipiunt quicumque præsentes adstant: Surdis autem Mutisque nullum verbum fugit : arripiunt oculis quidquid patentibus Spectantium auribus se subducit.

Nostram igitur Methodum, Vir Doctissime, tibi licèt incognitam impugnasti, nec, ut vera dicam, molestè

fero, aliò me rapit impetus gaudio exultantem, quod in Academiâ Lipsiensi surrexerit Eruditus Institutor, qui eidem operi se devovet, cui meipsum à multis annis totum dedicavi. Hujus Epistolæ, cui finem facio, prolixitatem excusatam habeas velim. Si autem Methodum meam evolvere sustineas, meque tuis consiliis juvare pollicearis, illius exemplum ad te transmittendum curabo. Utinam aliquis tutiorem aut expeditiorem viam excogitaverit, cujus ego vestigiis insistens, accepti ab illo beneficii memorem animum testificarer.

Te Deus incolumem servet, Vir Doctissime, cujus ego sum cum magnâ observantiâ,

obsequentissimus Famulus
*** Parisiensis Surdorum & Mutorum Institutor.

SECUNDA *Institutoris Parisiensis ad Lipsiensem Surdorum & Mutorum Institutorem Epistola.*

QUAM mihi Epistolam misisti, Vir Doctissime, Germanicis, iisdemque minutissimis Litteris scriptam legere non potui : ac si legissem, multo mihi & quidem superfluo labore nitendum fuisset, ut illam in Gallicum sermonem converterem. Sperabam autem fore ut ex vestratibus qui ad Prælectiones nostras frequenter se conferunt, aliquis inveniretur, qui gallicè redderet, quod germanicè legisset.

Opus à quibusdam, non scripto, sed vivâ voce tentatum, & deinceps intermissum, à nullo consummatum est. Sed in iis etiam quæ sic fuerant in Linguam nostram conversa, nec præproperæ huic interpretationi fidem habere poteram, nec ad meos vocabulorum indices recurrere (dignoscendi causâ, rectè nè an perperàm in materiâ ex se difficili reddita esset genuina verborum tuorum significa-

tio,) tanta eſt apud vos inter Litteras impreſſas & manuſcriptas diſſimilitudo.

Quod igitur à te objecta diluere hactenùs diſtulerim, in me non reſidet cunctationis culpa, qui calamum ſumpſi, ſuam ubi operam mihi præbuit Vir Eruditus qui ſe mihi noſcendum non dedit, attamen erga Surdos Mutoſque, & eorum Inſtitutorem optimè affectus, officium præſtitit, quod huc uſque fruſtrà expectaveram.

Cum autem nec mihi Germanica Lingua, nec tibi Gallica ſit omninò familiaris, ille inter nos ſermo adhibendus eſt, quem pleniùs ac meliùs ambo intelligamus; ideòque priorem meam Epiſtolam gallicè ſcriptam duxi latinè vertendam eſſe, mihi ſiquidem in animum inducere nequeo, nec illam, nec meam Inſtitutionem methodicam à te fuiſſe intellectas, cum tuum reſponſum habeat plurima, quæ non utique ſcripſiſſes, ſi Gallicam Linguam calluiſſes, quâ utendum eſſe in meis ſcriptis exiſtimaveram.

Ad tria potiſſimùm Capita, Vir Doctiſſime, revocari poteſt omnis inter nos diſceptatio. L 3

1°. Quidem meam instituendi Methodum eamdem esse arbitraris cum illis, quas olìm in lucem ediderant Eruditissimi Viri Wallis, Amman & Bonnet.

2°. Nostrâ breviorem & faciliorem ad Surdos Mutosque edocendos viam te invenisse affirmas, in hoc consentiens cum D. Peirrere, qui hìc non ita pridèm Surdos Mutosque erudiebat.

3°. Quod in nostris publicis Prælectionibus quotidiè fit astantibus ex omni ordine & regione Viris Doctissimis, hoc tibi videtur impossibile.

Primum Caput leviter attingam, si quidem meâ parvi refert, utrum me Institutionis meæ inventorem quispiam judicet, an in aliorum labores me introisse contendat.

Attamen, ut bonâ fide fatear quod res est, neminem novi qui ante me de Signis methodicis mentionem ullam fecerit, imò & eorum nomen usurpaverit, quique illorum ope non solùm *personas* (ut aiunt Grammatici) *numerosque verborum*, sed etiam horum *tempora* & *modos* oculis ad vivum exhibuerit.

Nullum etiam Autorem novi, qui illam artem patefecerit, quâ dato semel alicujus *infinitivi* vel potiùs *indefinitivi* signo caracteristico, non solum personæ & numeri, temporaque & modi ejus Verbi, cujus est indefinitivum ex hoc velut fonte fluant, sed etiam *nomina* cùm *substantiva*, tùm *adjectiva* & *adverbia*, quorum illud indefinitivum sit quasi radix primigenia addendo scilicet primario huic signo, signa peculiaria, quibus personæ & numeri, temporaque & modi, vel nomina, sive substantiva, sive adjectiva, & adverbia inter se distinguantur.

Neminem pariter inveni, qui manifestè aperuerit, quomodò analysis ope, signa signis connectendo, ideæ quælibet etiam Metaphysicæ, (ut loquuntur Philosophi) oculis ita subjiciantur, ut nulla sit, quæ horum aciem effugiat.

Si quis hodiè in suâ Surdos Mutosque instituendi Methodo de signis methodicis locutus, eorum inventionem sibi vindicet, id me non famæ cupidum, sed publicæ utilitatis maximè studiosum minimè sollicitabit.

Hanc prior inveni Methodum, ferat alter honores.

Verùm hæc de meâ Methodo dicta sufficiant.

Secundò. Viam nostrâ breviorem simul & faciliorem ad Surdos Mutosque erudiendos te invenisse arbitraris, scilicet existimas, ad loquendi usum Discipulos ab initio informandos esse, unde ad doctrinam patet aditus latior, quam is quem dat mea Methodus, quæ characteres scriptos & signa methodica principium docendi facit.

In eamdem igitur descendis sententiam, quam triginta ante annis amplexus est Perreirus ipse, qui in Gallico Libello, quem Regiæ Scientiarum Academiæ Parisiensi obtulit, anno M. D. CCLI. de se ipso in tertiâ personâ locutus, sic ait.

Perreirus « suam Institutionem in » duas potissimùm Partes dividit, lo- » quelam scilicet & intelligentiam. » Prioris ope Discipulos edocet artem » dicendi & legendi verba nostratia; » ac tùm quidem Surdis explicat quas- » dam solùm usitatiores loquendi for- » mulas, una cum nominibus rerum,

» quæ sunt usûs quotidiani, ut ali-
» menta, vestes & supellectilia ».

« In secunda autem Parte cætera
» omnia quæ ad Institutionis perfec-
» tionem necessaria sunt eos docet ;
» nimirùm vim proprietatemque ver-
» borum, ut juxta Grammaticam &
» linguæ suæ indolem congruenter iis
» uti valeant, sive loquendo, sive
» scribendo ».

« Paucis post diebus exercitationi
» datis ejus Discipuli jam tunc apti
» fiunt ad quasdam voces distinctè red-
» dendas ».

« Prima Pars disciplinæ absolvitur
» intra menses duodecim vel summùm
» quindecim, præsertìm, cùm Disci-
» puli tenerioris sunt ætatis. Altera
» autem longioris temporis moram de-
» siderat, ut ad suam perfectionem du-
» catur ».

Huc usque Perreirus, cujus pace dixerim, hunc docendi modum progressibus Discipulorum valdè nocere, quippe qui per duodecim aut quindecim menses nullum præbeat illorum menti pabulum.

Aliam prorsùs sectamur viam : sci-

licet ad Surdos Mutosque erudiendos eadem vestigia premimus, quibus illi institere, quos à teneris qualescumque Magistros experti sumus, sive nutritores, sive famulos, vel etiam paulò provectioris ætatis fratres aut cognatos, de nostrâ quidem Institutione minimè sollicitos, qui tamen eam singulis ferè pueritiæ momentis persecuti, latenti, ut ità dicam, incremento, eoque quotidiano auxerunt.

Objecta quælibet circumstantia & in conspectu posita, hi primi & domestici Magistri suo certo ac proprio vocabulo frustrà nominassent, nisi ad ea, vel manuali signo, vel alio nutu oculos nostros direxissent.

Hanc igitur velut à naturâ acceptam omnes secuti sunt Methodum; atque ideò tribus quasi adminiculis stetit ea vulgaris docendi ratio; primum enim præstò fuit vox auribus sonans, deindè objectorum præsentia, tum oculorum intuitus.

Idem omninò contingit in Surdorum & Mutorum disciplinâ, non quidem per januam semper & ubique patulam, id est per aures, sed per

oculos, quasi per fenestram visibilibus per viam imaginibus sic arripit Surdi mens litteræ cujus vis propriam formam, ut nullus sit errori locus.

Præterea, dum Surdi litterariam illam tabulam inspiciunt quæ à duabus primis Græcorum litteris *alphabeti* nomen accepit, alphabetum manuale suum (quod Dactylologiam Perreirus vocat) edifcunt per diversas digitorum positiones ita formatum, ut singulæ facillimè distinguantur certâ & propriâ ratione.

Quod Latini vocant *litteras appellare*, quod Galli *épeler*, quod Germani *buchstabiren*, hoc non sono vocis, sed digitorum positione cujusque litteræ propriâ exequuntur, cum hoc tamen discrimine, quod unâ ingeniosi & dociles Discipuli & alterâ tantum prælectione hebetiores indigeant, ut id memoriæ mandent, quia scilicet:

> Segniùs irritant animos demissa per aures,
> Quàm quæ sunt oculis subjecta fidelibus, & quæ
> Ipse sibi tradit Spectator.

Exempli causâ super abaco seu tabulâ scribo hanc vocem *fenestra*, & ad

eam Surdi Mutique oculos converto, is statim signis manualibus cujusque litteræ propriis ter quaterve aut summùm quinquies utitur, ut defixis in eam vocem oculis singulas signet litteras, quæ sunt octo: mox aversis oculis easdem litteras per Dactylologiam indicat; deinde ad tabulam iterùm conversus vocem *fenestras* à Magistro interim deletam super abaco rescribit.

Singulas ergo vocis hujus litteras in suâ serie sibimet tradidit attentus Spectator, non obliviscendas, quia vox illa & in colloquiis per signa methodica & in nostris sive privatis sive publicis Lectionibus frequenter veniet usurpanda.

Hìc obiter notandum est, ad prædictam operationem non ampliùs requiri, quam duo momenta ab horologiorum opificibus minutorum nomine designata, ut ab ipsis novitiis præsente & inspiciente Institutore absolvatur.

Vix Surdi Mutique litteras quinque & viginti, id est Gallicum Alphabetum per Dactylologiam tenuere, cùm aliud maximi momenti opus aggredimur.

Ac primò quidem parvi refert, qualis sit Discipuli dexteritas, cujus scribere discentis manum à primo suæ Institutionis die manu super impositâ regimus, cuique non alium deinceps nisi proprios oculos Magistrum designamus. De mendis non curat Institutor, dummodò litteræ internosci facilè possint : nam Verborum, ut aiunt, conjugationes, declinationesque Nominum concinnâ non indigent scripturâ, sed accuratam volunt cujuslibet terminationis dispositionem. Itaque statim à secundo die, si non à primo, huic operi incumbitur.

Duo vel tria Verbi alicujus tempora, quorum exemplar illorum oculis continuè subjicitur, quotidiè ediscunt, quæ deinceps super tabulâ (remoto exemplari) cretâ scribant, atque septem ferè dierum spatio Verbum *porter* integrum tenent, & juxta ejus exemplar, non tamen objectum eorum oculis, sed in mente penitùs infixum, omnium *ejusdem conjugationis* Verborum quæ illis alternatìm indicantur, tempora modosque valent cùm scripto tùm methodicis exhibere signis.

Quantâ autem discendi aviditate hæc pueri studia ingrediantur & prosequantur vix ac ne vix quidem excogitari potest, modò tamen eâ non sint ætate, quâ nihil nisi ludus delectat, nondumque degustari potest, quam suave sit & jucundum ex profundæ caliginis abysso gradatim emergere & cum cæteris ejusdem naturæ comparticipibus vitæ & societatis inire commercium.

Tradimus interim per minutas interrogatiunculas prima Religionis elementa signis methodicis elucidata quæ memoriæ Discipuli mandent & postero die super tabulâ scribant, quod quidem tam alacriter perficiunt ut elicitas gaudio lacrymas continere nequeant; à quibus nosmetipsi quandoque non possumus temperare.

Huic priorum mensium Exercitationi, quæ singulis sua est, bis in hebdomada se adjungunt publicæ Prælectiones, ad quas illos admittimus, & quæ illis ad signa methodica capessenda maximam utilitatem præbent, queis in Prælectionibus, dictante per signa methodica Præceptore, ma-

teries quam requirit ordo Prælectionum in quæstiones & responsiones divisa, super tabulâ quinque pedes latâ, grandioribus litteris, cretâ scribitur, quadringentis plùs minùs verbis constans, ac deinde in plutei modum erecta ante oculos Discipulorum quinquaginta exponitur.

Tum fusis per signa methodica precibus, incipit singulorum cujusque quæstionis Verborum explicatio methodica, quæ decies circiter repetenda fit primùm à Magistro vel ab uno è doctioribus Discipulis, cæterorum coronâ inspiciente, ut alternis vicibus ad juniores & rudiores descendendo, signa quæ viderint exequantur, quæ quidem non simplicem cujusque vocis significationem exhibent, verùm etiam grammaticam illius positionem juxta temporum ac modorum, itemque generum, casuumque varietatem: nec sua desunt etiam adverbiis, conjunctionibus & præpositionibus signa propria.

(A novitiis qui huic Exercitationi intersunt, non exiguntur nisi signa Nominum, quæ frequentiùs usurpantur.)

Itaque unius mensis spatio recensentur verba ter mille & ampliùs sic repetita in publicis Exercitationibus, quorum pars maxima sæpiùs recurrens profunda in cerebro vestigia sic imprimit, ut non solùm deleri nequeant, sed in dies figantur altiùs nunquam avellenda.

Absit ergo, Vir Doctissime, ut mentes ad imaginem Dei factas & omnis doctrinæ capaces, in solâ loquelæ exercitatione menses duodecim, quindecimve miserè distineamus, quasi non similes nobis homines nostris curis committerentur, sed bruta animantia, quibus non est intellectus.

Quomodò in deplorandâ veritatum ad salutem necessariarum ignorantiâ eos jacere sinamus, quos possumus & Dei existentiam & præcipua Religionis Mysteria, ejusque Sacramenta, non quidem planè, sed quantùm satis est edocere, ut si interìm è vitâ migraverint, spiritualibus subsidiis à Christo ad salutem nostram institutis purgati refectique æternam possint adipisci beatitudinem.

Quidquid contradicit Perreirus,

illa docendi ratio potior eſt, quæ inſitam vim animi citiùs promovet; ea verò longior & pejor eſt, quæ nonniſi poſt annum & ampliùs intelligentiæ tenebras depellit.

Verumtamen, ſi longitudinem itineris excuſaret via liberior & planior, ſpeſque affulgeret felicioris exitûs, veniam dandam eſſe non diffiterer.

At contrà longa & aſpera via erudiendis aperitur Diſcipulis: grande & difficile opus per faſtidioſum & novitiis valdè onerosum laborem inchoatur, qui fieret quidem tolerabilior, ſi intermiſceretur aliud exercitium, quod menti alimentum præberet, eamque è tenebris in lucem ſenſim vocaret. Sed proh dolor! loquendi hora eſt, nondum advenit tempus cogitandi: mentem craſſa premet caligo, dum linguæ diſſolvitur vinculum.

Intereà quid agat Doctor Egregius? Simplicis Ludi - Magiſtri perſonam geret, alteri cuilibet facilè committendam, niſi velit imperitæ multitudini fucum facere, nec enim exi-

mias animi dotes requirit ista Institutionis pars, quam cum puellis aliquot apud se in convictu commorantibus non malè implent Surdarum & Mutarum Educatrices, quas ad istam operationem mechanicam diebus aliquot direximus. Hic patientiâ opus est non doctrinâ.

Cæterùm ingrato isti labori (ad cujus felicem exitum duodecim aut quindecim menses requirebat Perreirus); si dent quotidiè Magister & Discipulus plus duabus horis, manè nimirùm unâ, & alterâ post meridiem, defatigatione victus uterque brevi sentiet, quàm sit ærumnabilis ista Methodus. At quomodò tempus residuum consumet Discipulus, cujus intelligentiæ nulla offertur exercitatio? Intolerabili tædio afficietur, oscitabit, diei pondere gravabitur, nisi ad nugas & inania oblectamenta se convertat, siquidem absque sui Institutoris auxilio nihil potest exequi.

Nos autem, ut diximus, pabulum menti ejus ab ipso principio dedimus, & deinceps sine ullâ intermissione ministramus.

Suam Methodum, cum à nemine impugnaretur, nullo Perreirus ſtabiliit fundamento, & in ſuæ inventionis quietâ poſſeſſione annos quatuor & viginti permanſit : ut autem à me impugnata eſt, in meâ Inſtitutione methodicâ editâ in lucem anno 1775, artis ſuæ defenſionem ſe ſuſcepturum declaravit, quùm primùm per ſua ipſi negotia liceret : operi tamen manum non admovit. Quantâ exultaſſet lætitiâ, ſi communis te cauſæ fore Patronum prævidiſſet.

Priuſquàm autem, Vir Doctiſſime, ſuper hoc argumento tecum diſſerere incipiam, unum te monitum volo, nimirùm in animo me non habere tuam loquelæ edocendæ rationem cum Perreiri arte promiſcuè confundere, ſiquidem nec tuam nec illius Methodum perſpectam habeo.

Unum eſt in quo veſtra ſententia concordat : ad loquelam Surdos Mutoſque priùs eſſe erudiendos ambo contenditis, quàm ad rerum & verborum intelligentiam. Hoc unum in his quæ ſuperiùs dicta ſunt oppugnandum ſuſcepi & incœptum proſequor, à te objecta diluendo.

« Vocabula, inquis, sive typis,
» sive calamo scripta coacervatis vel
» muscarum vel aranearum pedibus
» similia sunt : figuram seu formam
» non habent, quam, dum absunt,
» nostra imaginandi facultas sibi possit
» repræsentare : imò vix ac ne vix
» quidem litteram unam ab aliis se-
» paratam certo fixoque modo posse-
» mus menti nostræ exhibere, quantò
» minùs integrum vocabulum ? »

Exempli causâ profers hanc vocem *Paris*, cujus imaginem clausis oculis concipi posse negas æquè claram ac distinctam, vel si ita loqui fas est, lectu pariter facilem, ac super chartâ aut codicillo; spondesque mille contra unum hanc vocem integram non posse menti pictam offerri.

Ergo mirabilem ac penè divinitus concessam litterarum inventionem, quam summis laudibus extulêre nominatissimi omnium gentium Scriptores, sic deprimis, ut inordinatè coacervatis vel muscarum vel aranearum pedibus non dubites litteras assimilare.

Singularem hanc & huc usque inauditam comparationem, si Perreirus in

ſuæ Methodi patrocinium excogitaſſet, non mirarer : digna erat, quæ tali inniteretur fundamento.

Tu verò qui præcedentes quaſcumque Methodos deſpicis, non ſolùm ut inutiles, verùm etiam ut Surdorum progreſſibus valdè noxias : tu qui novam annuntias Methodum, cujus inventione gloriaris, & quam omnes & ſinguli Surdorum Inſtitutores ſuâ relictâ debeant amplecti, quale nobis ad doctrinam pandis iter, dum te ſequemur anteſignanum ? Profectò non crederem, niſi tua inexpectata comparatio novæ hujus inventionis ſecretum aperuiſſet.

Novam dicis, nec Perreirus concederet, nec doctiſſimi Viri Amman & Bonnet, ipſo antiquiores faterentur.

Si noſtra hæc controverſia publicam in lucem prodeat olim, ſpondeam & ipſe mille contra unum in te inſurrecturos Viros, quotquot ſunt, eruditione & ingenio commendabiles.

Supponis, Vir Doctiſſime, ſed non probas, formam cuique litteræ aſſignatam non ita charactere proprio diſtingui, ut cum aliâ non poſſit confundi,

Testes contra te appello ipsos Surdos Mutosque, quorum plurimos, jam à primo suæ Institutionis die diversa litterarum figura sic afficit, ut sublatâ ex oculis Alphabeti tabulâ, quod illis principium discendi fuit, singulas litteras sciscitanti cuilibet per Alphabetum manuale reddant hoc modo : scilicet remoto pollice & digito auriculari per digitos inter utrumque medios, sibique mutuò adhærentes signant litteram *m*, cujus figuram apertè demonstrant : annulari sublato litteram *n* ; iisdem duobus digitis in altum erectis litteram *u* ; pollice & indice in formam circuli in se recurrentibus litteram *o*. Quid plura ? Tuam istam vocem *Paris*, ubi viderint, si deleas, ipsi restituent vel scripto, si creta adsit aut calamus, vel digitorum positione, cujusque litteræ propriâ, si desit calamus aut creta.

Attendas velim, Vir Doctissime, grandiores litteras, quas supra majores Templorum & publicorum Ædificiorum portas videre est, coacervatis muscarum vel aranearum pedibus non posse omninò assimilari. Nam sensibiles

in mente species relinquunt, quarum formas, ubi opus est, facillime repræsentat vis imaginandi omnibus innata hominibus. Grandiores igitur litteras sumimus ad inchoandam Surdorum Mutorumque Institutionem, quas sensim dum minuimus, eædem supersunt ideæ sive grandioribus utimur characteribus, sive minutis, unde nunquam huc usque contigit, ut grandioribus litteris apprehensis, novum ad minutiores ediscendas studium fuerit adhibendum.

Spondes mille contra unum, dum affirmas, vocem integram *Paris* cogitatione depingi non posse; verùm hic, tuâ pace dixerim, te ludit error inscium, quod litteras à subjecto, ut aiunt Philosophi, cui adhærent, abstractas consideres, unde quum earum color evanescit, colligis ipsas litteras imaginandi facultate non posse apprehendi: quia nimirùm nihil ipsa sibi, nisi per species seu imagines sensibus obvias potest exhibere.

Reverà autem litteræ sive impressæ, sive manu scriptæ menti nostræ se non offerunt independenter à subjecto,

cujus aliquam superficiei partem suis propriis characteribus intingunt, adeòque vel albo vel nigro colore quasi vestitæ imaginandi vim semper afficiunt, unde fit ut claræ ac distinctæ sint, nec minùs menti nostræ lectu faciles, quam si eas oculis offerat charta vel liber.

Quod, ut pleniùs intelligatur, observandum est, nostram imaginandi vim hac facultate præditam esse, ut species objectis visu perceptis similes sibimet fingere valeat, easque ità distinctas ac ipsamet objecta: suos habet oculos, nec corporis oculis minùs veloces.

Quemadmodùm igitur vocem à te in exemplum allatam & scripto exaratam intuendo, quinque hujus litteras oculi nostri non confundunt, ita nec nostrâ imaginandi facultas alteram pro alterâ accipit, easque sibimet exhibere potest, vel auratas, vel argenteas, vel ferreas, vel etiam lapideas aut ligneas, albo vel nigro, vel viridi aut rubro colore depictas, & grandioribus aut minutioribus characteribus formatas; nec in brevioribus tantùm, sed etiam in longioribus vocabulis

hanc

hanc sibi congenitam facultatem exercere potest, modò tamen non cursim visa, sed attentè fuerint considerata.

Quisquis hanc in semetipso non agnoscit potestatem, suam imaginandi vim nunquam satis consuluit, nec quantùm valeat expertus est.

Quinimò, quemadmodùm oculi nostri propositionem integram vel impressam vel manu scriptam citiùs apprehendunt, quàm voce possit exprimi, nostra pariter imaginandi facultas hæc verba lapideis, iisque semi-pedalibus characteribus supra majores quasdam Templorum portas insculpta sibi velociùs exhibet, quam illa procunciare valeamus PAVETE AD SANCTUARIUM MEUM : EGO DOMINUS.

Quid autem in locum facillimæ hujus ad intelligentiam assequendam Methodi substituas, nunc investigandum est.

Tuis ipsissimis utar verbis in latinum sermonem conversis, « Mei Discipuli, » inquis, artem legendi verborumque » sonos altè distinctèque & cum intel» ligentiâ reddendi ediscunt. Tam » somniando quàm vigilando in suâ » linguâ articulatâ cogitant. Eos unus-

» quisque potest alloqui, modo tamen
» verba lentè proferat. Linguâ scripto
» exarata in eorum mente innititur
» linguâ vocis sono prolatâ, quam
» auribus quidem non percipiunt, sed
» per alium sensum experiuntur, quod
» de se est prorsus indifferens. Initio
» miserandus est illorum cantus, sed
» intra duorum vel trium annorum
» spatium clarè ac distinctè loquuntur,
» tandemque ipsam declamandi artem
» ediscunt ».

Ergo, Vir Doctissime, ut eodem iterùm utar exemplo quod ipse attulisti, vocabulum istud *Paris*, quod Surdorum & Mutorum meorum imaginandi vis uno temporis puncto sic arripit, ut deletum restituant ociùs, tui Discipuli memoriâ non apprehendunt, nisi postquàm eos edocuisti quænam esse debeat gutturis, linguæ, dentium, labiorum & malarum positio, ut singulas hujus vocabuli litteras articulent; quod tamen ubi protulerint, judicare ipsi non possunt, rectène an perperam sono vocis id reddiderint; siquidem sonos à se prolatos auribus non percipiunt.

Dato autem, nec, ut aiunt, concesso, quod felicem exitum in istâ articula-

tione ſortiti ſint, non poterit imaginandi facultas verbum illud in eorum memoriam revocare, niſi ſingulas etiam poſitiones jam dictas cuique litteræ ſpecialiter convenientes in eodem ordine ſibi rurſus exhibeant, eas comprobando per interiorem linguæ cum aliis oris partibus contactum, quod quàm difficile ſit & longum, quis, quæſo, non ſentiat.

Tuos Diſcipulos affirmas, cùm vigilando, tùm ſomniando in ſuâ linguâ articulatâ cogitare. Bonâ fide fateor, me non ſatis capere, quid ſibi hæc velint *in ſuâ linguâ articulatâ cogitare.* Gallus ergò in Gallicâ Linguâ ſomniando cogitat; Latinus in Latinâ, Germanus in Germanicâ. Ego verò ſæpiùs in nullâ, cùm frequentiſſimè contingat, ut de iis ſomniando cogitem, quæ nullo nomine deſignari poſſunt ope cujuſcumque mihi notæ linguæ, qualia ſunt varia phantaſmata quæ noſtra ſibi fingit imaginatio, atque etiam eveniat, ut de iis dormiendo cogitem, quæ mihi ignotum habent nomen, ut innumera opificum inſtrumenta, mihi quidem viſa, ſed

quorum nomina prorsùs ignoro, &c.

Quod autem spectat ad alia, quorum nomen apprimè teneo, sæpiùs evenit, ut in somno per species sibi similes mentem meam afficiant in nullâ linguâ de eorum nomine cogitantem, nec sanè mirum, quando quidem etiam vigilanti sæpiùs contingit ut de hominibus vel rebus, quorum nomen revocare frustrà desidero, attentè & amanter cogitare consuescam.

Gaudeo, Vir Doctissime, sed non miror tuos Discipulos intra biennium, trienniumve clarè ac distinctè loqui, tandemque declamandi artem ediscere. In fine Institutionis meæ Methodicæ invenies latinam Orationem, quinque paginis constantem, ab uno è nostris ab ipso ortu Surdis, coram eximio & numeroso astantium cætu in ambone recitatam & pro suo modulo declamatam.

Venio nunc ad tertium nostræ controversiæ Caput. Fieri non posse tibi videtur, ut Surdi Mutique omnia linguæ vocabula, quæ nostras exhibent cogitationes memoriâ teneant, illaque possint scripto reddere, statim

ac ſigna methodica illis reſpondentia conſpexerint, vel à Magiſtro, vel à Condiſcipulis ſuis, vel alicunde oſtenſa.

Attendas velim, hoc à nobis de omnibus omninò vocabulis non dici, ſed tantum de illis quorum communis eſt uſus, vel in familiaribus hominum inter ſe colloquiis, vel in noſtris ſive privatis, ſive publicis de Religione Prælectionibus, vel etiam in omni Libro ad morum diſciplinam pertinente; ſed quæcumque verba vel altioribus ſcientiis, vel artium ſive liberalium, ſive illiberalium præceptis exponendis ſpecialiter aſſignata ſunt, Surdus Mutuſque ab Inſtitutore ſuo non accipit, niſi fortè obitèr, nec mirum accidere debet, ſi illorum non meminerit, atque ſatis eſt, ut ea teneat, quæ maximæ hominum parti ſufficiunt ad vitam rectè honeſtèque agendam.

Hæc autem unicè neceſſaria, vel aperto Libro, vel Epiſtolâ reſignatâ, Surdis Mutiſque per ſigna methodica, dictari, teſtes ſunt ex omni regione viri oculatiſſimi, quos decipere, ſi velim, non poſſim. Interſunt quotidiè

nostris Prælectionibus Homines, qui fidem non habent rumoribus in vulgus sparsis : venere, sed non abeunt increduli, atque ante plures annos, ne unus quidem extitit, qui in hoc fidei genere dubius permanserit.

Unum pro mille testem appello ipsum Perreirum, qui cum Epistolam à se exhibitam per signa methodica Surdæ Mutæque dictari vidisset, in hæc verba stupens erupit : SI NON VIDISSEM, NON CREDIDISSEM.

Eamdem Epistolam (quod notes velim) ipse si voluisset Perreirus, Discipulis suis dictasset, cum hoc discrimine quod ope Dactylologiæ singulas vocis cujusque litteras indicasset, quas scripto expressisset ejus Discipulus, sed non intelligens, quem sensum haberet ea litterarum series.

Signa autem methodica nullius sunt linguæ, nullum significant vocabulum, nec ullam litteram : ideas exprimunt, quas ubi Discipulus intellexit, exprimit suâ qualicumque linguâ, & qualibuscumque verbis, nec utique fieri potest, ut sensum non capiat vocabuli, quod ipse elegit scribendum.

Quanta sit hujus & illius dictandi rationis diversitas primo intuitu percepit Cæsarea Majestas. Cùm enim uni ex puellis Surdis Mutisque per Dactylologiam dictassem Germanica hæc verba : *es sey fern von mir, dass ich mich rhûme, dass allein in dem creutz* (*mihi absit gloriari nisi in cruce.* Gal. 6°. 14°.) & jussissem ut per signa methodica harum vocum sensum declararet, respondit, se nescire quid sibi vellent, quam Methodum merè mechanicam esse intellexit Imperator, atque idem semper expectandum esse responsum, postquàm Surdo Mutoque linguæ cujusvis vocabula essent per Dactylologiam dictata.

Noli tamen hinc colligere Dactylologiæ usum à nobis omninò repudiari : eam ubi necesse est adhibemus, ad exprimenda nimirùm *propria*, (quæ dicuntur) *nomina* hominum, regionum, urbium, quæ cùm non habeant nisi arbitrariam significationem, per signa methodica exhiberi non possunt ut alia linguarum vocabula.

Alterum artis nostræ vidit experimentum Cæsarea Majestas : cùm enim

quinque Surdos sic collocassem, ut quod alter scriberet, ab altero videri non posset, unam ex præcedentibus exercitiis propositionem elegi, decem circiter vocabulis constantem, quam per signa methodica exhibui, quæ propositio ab uno Gallicis, ab altero Latinis, à tertio Italicis, à quarto Hispanicis, à quinto Anglicis vocabulis reddita est; ac ne hoc quidem miratus est Imperator, quippe qui sciret à me nec litteras nec vocabula significari, sed duntaxat ideas, quæ cum sint omnibus & regionibus & linguis communes, ab eo qui illas apprehendit, possunt facilè suâ reddi linguâ.

Hinc colliges, Doctissime Vir, (& veniam dabis, si à nostræ controversiæ proposito paulisper digredior) à me non falsò fuisse affirmatum, ex signis methodicis conflari posse illam universalem linguam, Viris eruditissimis tandiù exoptam, cujus ope homines è diversis nationibus simul ubicumque commorantes, se se mutuò intelligere & sibi invicem respondere valeant, imò & propositiones ab uno

ex astantibus prolatas, suo quisque possit sermone reddere, quo quidem bono frui liceat; si in singulis diversarum gentium scholis, jubente principe, (quod doctissimus Abbas de Condillac exoptare se professus est) Magistri vel Professores nullum verbum sinant excidere, cujus signa methodica suos Discipulos non edoceant.

Silentio tamen prætérire nolim, quod mihi à doctissimis Viris sæpiùs objectum est, scilicet fieri non posse, ut quis, dum integram propositionem per signa methodica exhibet, in eâ efferendâ non sequatur cujuscumque idiomatis ordinem. Jam verò ita dissimilem esse variorum idiomatum indolem, ut, exempli causâ, si quis Gallici sermonis seriem servat per signa methodica, quæ gestu conficiuntur, non possit Italus, nedùm Germanus, exhibitæ propositionis sensum assequi.

Quod autem ut solvatur, attendere oportet, à me supponi totidem Spectatores, qui ab ipsâ pueritiâ edocti, signorum methodicorum linguam sic notam habeant, ut Gallus gallicum, Germanus germanicum sermonem in-

telligunt ; hoc posito notandum quid contingeret, si coram Gallis duodecim Latinam Linguam apprimè callentibus, gallicè quis exprimeret propositionem seu phrasim, eamque latinè reddi postularet.

Ex duodecim illis Astantibus ne unus quidem inveniretur, qui Gallicæ phrasis seriem sectandam sibi proponeret, nullus profectò cujus latina phrasis, tàm in verborum ordine quàm in delectu alterius phrasi seu interpretationi foret admodum similis, nec enim Gallici sermonis ordini reddendo studeret eruditus interpres, de sensu propositionis concinnè exprimendo unicè sollicitus.

Idem omnino erit de propositione seu phrasi quâlibet, quam velis è locutione per signa methodica in aliam quamlibet linguam vertere : non gestuum ordo quæreretur, sed ideas per signa methodica exhibitas juxta propriam dicendi scribendique rationem fidus interpres curaret exprimere.

Ad tuæ epistolæ finem revertor, Vir Doctissime. Ducentos Surdos Mutosque à te loquelæ assuefactos commemoras, ex quibus à te informatos esse

asseveras non solum Viros societati utiles, verum etiam Homines peritos artium sive liberalium, sive illiberalium; sed quid ad laudem nostram confert ista Surdorum Mutorumque peritia? Nulla est ars quam absque ministerio nostro Surdi Mutique apud nos non exerceant, postquàm Magistro solerti traditi sunt artis suæ preceptis imbuendi. Imò contingit quandoque, ut innatâ indole magistri vicem supplente, eos etiam qui tirocinio functi sunt longius antecellant.

Gratulor tibi, quod sub illius Principis ditione vitam agas, qui tuæ institutioni plurimum favet, quique tibi, ut ais « non solùm quadringentos annui » reditûs nummos assignavit, verùm » etiam habitationem, lignumque ne- » cessarium suppeditat, præter alios » quæstus, quos ex illâ arte quotidiè » consequeris ».

Quod ad me attinet, suis donis ab ipso ortu Divina Providentia ita me cumulavit, ut ingrati animi vitium mihi exprobraret, qui est ex suo misericors, ex nostro justus, si quod gratis accepi, gratis non darem.

Nunquam Institutori Viennensi suadebo, ut Discipulos loquendi artem ipse edoceat, sed tantùm ut Magistros informet, qui mechanicæ huic operæ (ipso duce) incumbant, dum se ipsum ad utiliora servat, eaque majora.

Cæterum, Vir Doctissime, quantacumque sit inter nos opinionum diversitas, nihil imminuet de eâ observantiâ, quâ te semper colet.

Tuus obsequentissimus Famulus, Parisiensis Surdorum & Mutorum Institutor.

RESPONSIO *Lipsiensis Surdorum & Mutorum Institutoris ad præcedentem Epistolam.*

VIR Generosissime & plurimùm Reverende.

Licet Litteræ tuæ, quas nuper ad me dedisti, honorificæ mihi fuerint

atque gratiſſimæ; non poſſum tamen non liberè profiteri conceptus noſtros de optimâ Surdo-Mutos erudiendi Methodo toto cœlo eſſe diverſos, & vehementer dubito fore ut ambo eodem quaſi termino conveniamus.

Jam olim tibi dixiſſe memini, me non ſolùm tuam, ſed etiam cæterorum, qui hac in re aliquid attentione dignum præſtiterunt Methodum cognitam ac perſpectam habere & me jam ante viginti annos ad ductum Dactylologiæ erudiiſſe, ſed ſimul obſervaſſe, hanc Methodum Mutos erudiendi, ſive facilitatem, ſive ſoliditatem reſpicias, cum illâ quam ego inveni & frequento, non eſſe æquiparandam. Mea enim Methodus ſolùm linguâ articulatâ & ſonante, & hæc deinceps guſtu, qui abſentis auditûs vices ſuſtinet, nititur.

Verùm enim verò, ut poſſim tecum ſuper meâ Surdo-Mutos erudiendi Methodo communicare, tibique aliquid hujus inventi aperire, indiſpenſabiliter neceſſum eſt, ut iſtam docendi rationem à me diſcas, ad quod, ut ipſe in loco domicilii me convenias, & ad minimùm dimidiam partem anni impendas, requiritur.

Methodus mea nullâ in re cum erudiendi ratione quâ Perreira, Deschamps, aliique viri haud ignobiles utuntur, conspirat, nisi fortè in linguâ, quæ scribendo exprimitur, & quidem tunc solummodò, si hæc lingua scripta tanquam copia vel imitatio linguæ articulatæ quæ tonum habet, consideratur.

In linguâ articulatâ, secundùm meam Methodum ad erudiendos Surdo-Mutos Discipulos cardo rei vertitur. Per hanc & per ideas varii generis illi annexas conceptuum sibi cogitationumque majorem copiam acquirunt & ex mundo sensuali ad intellectualem transgrediuntur. Uno verbo cogitant per sensationes quas arte adepti sunt, & per rerum repræsentationes, cum illis sensationibus cohærentes, quæ conjunctìm tanquam elateres, in eorum facultatem appetendi aversandique influunt, atque operantur, & quæ arbitrariam ipsorum cogitandi agendique rationem producunt, quâ de re magis in extenso differui in meis *observationibus super Mutis*, Germanico idiomate scriptis, quæ anno 1778, apud Librarium Herold Hamburgi in lucem prodierunt.

Discipuli mei Muti sensim modo haud sanè difficili & linguam vernaculam & linguas peregrinas & quidem tàm distinctè, clarâ voce, cum intellectu & habitu ut homines auditu præditi loqui discunt. Præterea varii generis artes & scientias addiscunt ex omnibus partibus eruditionis, exceptâ cognitione vivâ & rectâ tonorum, de quibus tantùm comparativè, exempli causâ, per vibrationes aquarum & alios motus ejus generis ideam obscuram omninò & imperfectam acquirere possunt.

Discipuli mei ergò non solum ipsi super variis artibus & scientiis ratiocinantur, sed etiam de objectis hujus generis & tenoris poteris cum illis vivâ voce loqui, & illis quæ calamo excipiant dictare : hæc res est quæ non solùm hìc sed etiam ubique innotuit, & quæ multis Principibus ac eruditis probata fuit.

Si verò putas, me, dùm erudio nullam planè Dactylologiam usurpare, vehementer erras, sed utor illâ tantùm ad combinationem idearum : signa autem quæ cogitationibus communicandis inserviunt apud meos Discipu-

ſos in linguâ articulatâ & eâ quæ ſcribendo exprimitur, conſiſtunt.

Impræſentiarum hanc quam inveni Surdo-Mutos erudiendi Methodum, nemo novit præter me & filium meum. Multùm deſudavi & multùm operis laboriſque, quod vix crederes, impendi huic Methodo vel inveniendæ vel ordinandæ, nec mihi animus eſt eam pro vili pretio alios docere.

Principis negotium foret eam à me pecuniâ numeratâ redimere, & omnes caſuiſtas provoco, an poterit unus vel alter eorum, peculium quod jure & difficulter acquiſivi, mihi diſputando eripere. Surdo-Mutos pauperes gratis erudio. Divites autem ſecundùm opes quibus pollent, ſolvere pro informatione tenentur, & ſæpiùs plùs accipio quàm popoſci.

Vale, Vir Venerende faveque,

Tuo
optimè de te ſentienti.

Lipſiæ, 12 *Jul.* 1782.

S. HEINICKE.

TERTIA & ultima Parisiensis Institutoris ad Lipsiensem Epistola.

VIR Doctissime pariter & Venerande.

Nostram Surdos Mutosque instituendi Methodum ab Institutore Viennensi adoptatam, si non oppugnasses, tanquàm inutilem & Surdorum progressui noxiam, de illâ cum tuo erudiendi modo comparandâ nunquam cogitassem. Non aggressoris sed defensoris partes sustinui.

Mirari autem satis non possum, Vir Doctissime, quod mihi opem à me nullo modo expetitam, his verbis offeras. « Verùm enim verò, inquis, ut possim » tecum super meâ Surdos Mutosque » erudiendi Methodo, communicare, » tibique aliquid hujus inventi aperire, » indispensabiliter necessum est, ut » istam docendi rationem à me discas, » ad quod, ut ipse in loco domicilii » me convenias, & ad minimum dimidiam partem anni impendas, requiritur. »

Ne offendaris, Vir Doctissime; spontè oblatum officium si recusem.

Quod ego simplices Surdarum Educatrices intrà dies ad summum quindecim sufficienter edocere possum, hoc idem ego ipse per sex menses edoceri non indigeo.

Et hæc quidem de tuâ ipsissimâ Methodo dicta sint, Vir Doctissime, quam tibi soli tuoque dilectissimo filio notam arbitraris : hanc enim te præsente, vel alio quolibet à te demandato, non discam, sed omnem sensatum & audiendi facultate præditum Virum docebo.

Nihil de illâ in præcedentibus meis Epistolis dicere ausus sum, mihi siquidem apprimè notum nondùm erat, quonam præcisè modo in loquelâ edocendâ procederes : hoc autem secretum ipsemet his verbis revelasti. « Mea » Methodus, inquis, linguâ articulatâ » & sonante, & hæc deinceps gustu, » qui absentis auditûs vices sustinet, » nititur. »

Non aliam & nos sectamur viam, cum hoc tamen discrimine, quod interiorem diversorum loquelæ organo-

rum contactum gustus nomine designare non possimus. Nec istâ definitio Viris Physicis arrideret. Gustus enim unus est ex quinque sensuum organis, qui nonnisi saporibus discernendis inservit. Quænam sit præcipua illius sedes, an in linguâ vel in palato controvertitur: in utroque residere probabilius est, & quotidianæ experientiæ magis consonum.

Jam verò quilibet interior loquelæ organorum contactus nullum producit saporem, sed tantùm sensibilem commotionem gustûs sensui prorsùs extraneam.

Ista igitur sensibilis commotio in Surdis excitanda ad ministerium nostrum pertinet, & ad illam sæpè sæpiùs revocanda est illorum attentio, donec eidem commotioni in semetipsis excitandæ sic assueverint, ut ad illam efformandam auxilio nostro non ampliùs indigeant.

Ad illud autem assequendum nec argenteo nec aureo nobis opus est instrumento. Inutilem hunc Perreiro relinquimus apparatum fuco imperitis faciendo idoneum, digitis manibusque

nostris, ubi & quomodò necesse est applicandis utimur, & sic ad optatum pervenimus effectum. Non, ut ille remotis arbitris, sed palàm coràm tot Astantibus quot sors adduxerit, huic Exercitationi incumbimus, simulque audientes docemus, quomodò Surdos & Mutos in domibus suis degentes, qui ad nostras Lectiones convenire non possunt, ad loquelam disponere valeant.

Hinc colligere potes, Vir Doctissime, quàm inutile mihi futurum esset iter, quod ad Lipsiam susciperem.

Unum, ut bonâ fide fatear quod res est, in tuâ nuperrimâ responsione mihi mirum accidit, quod scilicet confitearis, *ad combinationem idearum te Dactylologiâ uti :* hæc sunt ipsissima tua verba. Simplex ista confessio cuilibet intelligenti satis superque declarat merè mechanicam esse tuam hanc operationem, quæ non ideas cum ideis comparat, sed verba cum verbis, litteras cum litteris. Dactylologia enim nihil aliud est, nisi litterarum series diversis digitorum dispositionibus indicata, quæ nomen quodcumque ex-

primere poteſt in quâcumque linguâ, nullatenùs verò ejus ſignificationem aperire.

Dictante ergò per Dactylologiam Inſtitutore, cum eâ, ſi voluerit celeritate, quâ ſolers organicus inſtrumenti ſui pinnas tangit, Diſcipuli fideliter reddent quaſcumque litteras diverſæ digitorum poſitiones illis obtulerint. Quid verò ſignificet iſta litterarum ſeries non intelligent, & quolibet interrogante reſponſionem quæſtioni congruentem rectè pingent, ſed quid iſta pictura ſignificet mente non aſſequentur. Doctiſſimi videbuntur, & in rei veritate nihil erunt, niſi fideliſſimi Amanuenſes.

Vale, iterumque vale, Vir Doctiſſime. Si quibuſdam tantùm leucis ab invicem diſtaremus, tui inviſendi deſiderio arderet

Tuus humillimus & obſequentiſſimus Famulus, Pariſienſis Surdorum Inſtitutor.

DECISIO

Turicensis Gymnasii Doctorum Conventûs super controversiâ inter Surdorum & Mutorum Institutores exortâ.

*L*** ABBATI,*

Qui Surdos atque Mutos Parisiis Instituit Viro Clarissimo S. P. D. *Gymnasii Turicensis Rector & Conventus.*

VALDÈ honorificè sensisti de nobis L*** Vir humanissime, cum ejus dissidii, quod tibi cum Heinickio Viro Doctissimo intercedit, arbitrium cum paucis ex omni Academiarum numero ad nos detulisti. Tametsi verò plerique nostrum, qui de arte homines Surdos Mutosque instituendi adhuc tantùm cognovimus, quantùm fama atque auditione percepimus, minùs rectè ad hujuscemodi certamen judiciumque vocari forsitan videamur, tamen quia nimirùm aliquantò facilius est de præ-

clarè inventis quibuſvis judicare, quam eadem ipſum prodere, non jam noſtrum arbitramur, refugere ejus muneris periculum, quod tu perhumanè quidem nobis cenſuiſti injungendum. Adde quod in nobis, qui antequam has Litteras ad te ſcriberemus, non tuas modò Heinickiique Epiſtolas, quibus hujus contentionis ſumma continetur, ſed & veſtrûm utriuſque ſcripta diligenter pervolvimus, judicium fortaſſe videndique veri acumen ac induſtria, ejuſque rei de quâ agitur adcurata cognitio nullo modo poteſt deſiderari. Quare nos quidem de causâ veſtrâ quid ſentiamus, ingenuè dicemus atque liberè; numquid autem è re tuâ feceris ejus certaminis exitum partim nobis committens, cùm alii viderint, tum ipſe tu, qui noſtro certè judicio in hac re vides plurimum.

Sunt autem duæ veſtræ hujus contentionis partes. Nam primum Heinickius, qui ante ſe de Surdis Mutiſque inſtituendis præcepiſſent, omnes, neque te minùs quam cæteros, à verâ rectâque viâ aberraſſe, deinde verò, ſe unum optimam illam ac præſtantiſ-

ſimam ejus artis rationem reperiſſe atque tenere affirmat. Atque alii quid fecerint, præceperintve parum ad nos pertinet, illud excutiendum videtur, quod in illa ratione reprehendit quam partim inventam abs te inviſti, & magnâ multorum laude celebratam tueris.

Itaque ille exiſtimat, te in inſtituendis Surdis atque Mutis ſcripturæ miniſterio utentem incaſſum laborare, neque ſanè operæ pretium facere. Nam cùm litteræ, ſyllabæ, ipſa denique vocabula non ſint niſi ſigna, minimè quidem rerum ipſarum, ſed diverſorum, quibus res quæque ſignificantur, ſonorum, fieri nullo modo poſſe, ut his, qui audiendi ſenſu careant, ullius rei notio hâc viâ ad animum referatur. Enim verò ita rem ſe ſe habere. Neque nos, dum ſcripta qualiacumque legimus, ex ipſis litteris vocibuſve pictis rerum notiones haurire, ſed vocabulorum figurâ, ſonorum admonitis iter fieri ad rerum ipſarum intelligentiam. Atque etiam meditantibus nobis illud uſu venire, ut verborum non certè illorum ſcriptorum, ſed ſonantium

ſonantium ſenſu per phantaſiam inſtaurato, cogitationis munere per omnia defungamur. Itaque hoc unum eſſe non certiſſimum modò, verùm prorſus neceſſarium cogitandi adjumentum, quo rerum ſpecies animo obſervantes & retineri poſſint & evolvi, tum etiam necti inter ſe aliarumque cum aliis contentione inſtitutâ conferri. Quo præſidio cùm deſtituti ſint illi qui aurium ſenſu careant, aliquid videri omninò quærendum, quod huic commodè poſſit ſubſtitui: idque ipſum reperiſſe ſe ſe profitetur Heinickius.

Sed cùm idem facilè provideret, fore qui dicerent, hæc quidem ita fieri in nobis, qui loqui priùſquam legere diſcentes, verborum non figuris ſed ſono, nec naturâ magis aut neceſſitate quàm adſuetudine ad cogitandum utamur; nil verò obſtare quominus ipſæ rerum notiones hominibus Surdis, ſcriptis earum ſignis proximè ac ſine alterius ſensûs miniſterio per oculos ad animum deferantur, etiam hanc arcem occupavit. Quapropter ille negat hoc fieri poſſe, eam potiſſi-

mum ob causam, quod nemo omnium scriptorum vocabulorum speciem aut per memoriam, aut per phantasiam ita possit instaurare, ut vel in tenebris, vel remotâ chartâ, clarè ac velut oculis ita animo illa intueatur. Nobis quidem id maximè conantibus formam aliquam objici, confusam illam atque obscuram, eorum similem, quæ transversâ nebulâ prospiciuntur: verùm intentâ in singulas litteras cogitationis acie cæterarum imaginem evanescere, omniaque illarum vestigia in mente facillimè deleri. Id adeò verum ille existimat, ut neminem, vel quatuor illius litterarum vocabuli *Brod*, quo nos panem dicimus, formam omnem adcuratè animo tueri posse contendat. Undè adpareat quàm sit inepta illa ad eliciendam cogitationis vim ac contentionem ratio, quæ à tam fluxo & inconstanti visorum se se invicem pellentium delentiumque ludibrio ducatur.

Ea ferè est, nisi quæ nos fefellerunt, summa eorum quæ ab Heinickio contra te tuamque disciplinam fuerunt disputata. In quibus nonnulla partim

in ſe vera, partim etiam acuta dici, neque nos certè negamus, neque fortaſſe tu. Numquid verò ad te pertineant, ea videlicet alia eſt quæſtio.

Nobis autem ita videtur, utcumque fingamus, verum eſſe, quod dicit, maximam eſſe in inſtaurandis litterarum vocabulorumque ſcriptorum formis phantaſiæ tarditatem, id fortaſſe de nobis audientibus, at verò de Surdis ſine erroris metu nullo modo poſſe adfirmari. Neque enim, putamus, ipſe Heinickius ignorat, eos plerumque homines, qui aliquo careant ſenſu, tanto plus cæteris valere, ac proinde imagines phantaſiâ concipere multo magis expreſſas ac conſignatas, ſive animi vis pauciorum ſenſuum munere circumſcripta eo minùs diſſipatur, ſive minùs hebeſcit intentionis acies, ſublatâ eorum, quæ nos ſæpe conturbant, impedimentorum parte, ſeu denique cogit ipſa neceſſitas quærere, quâ ratione eorum, quibus caremus, jactura, per illa quæ habentur poſſit quodam modo reparari.

Sed ut totum hoc, qualecumque eſt, largiamur; putemuſque in Homi-

nibus Surdis, non aliter atque in nobis audientibus, à scriptis rerum notis, sine tertio aliquo medioque genere signorum ad cogitationem minimè fieri posse progressionem, ne hoc quidem tuæ laudi vel minimum derogari, satis videmur nobis intelligere. Quid enim? Tu ne unius scripturæ uteris præsidio in erudiendis Discipulis, aut nihil omninò sonorum sufficis ministerio, per quod transitus fiat facilior, ab scriptis vocabulis ad rerum ipsarum comprehensionem? Nihilne ergo sunt signa illa quæ tu dicis *methodica*, quibusque non res modo quotidianas, nobisque circumjectas adcuratissimè significas, sed & ea quæ sunt abstrusiora & ab sensuum consuetudine maximè abhorrentia, ita quodam singula velut corpore vestis, ut oculis planè conspiciantur. Quam quidem artem tuam incomparabilem, ac suprà quam credibile est, abs te excultam perfectamque, si dicamus omni laude esse majorem, non veremur, ne cuiquam rerum perito atque intelligenti nimium videamur laudasse. Ita quidem nos affecit ea pars operis tui præclari, ut

nobis antea videlicet de multis rebus dubitantibus, nunc certè lux quædam affulgeret clarissima : atque ita ibi cùm ingenii tui acumen, tum disciplinæ adcurationem fuimus admirati, ut ejus libri lectionem iis omnibus qui in instituendis infantibus nullo sensu carentibus versantur, utilissimam fore judicaremus.

Hoc tuum inventum diceremus Heinickium ignorasse, nisi ejus extaret mentio in illo libello, quo rationem tuam oppugnavit. Nunc autem dicendum est, illum non Libri tui lectione, sed incerto rumore hoc sibi cognitum, dijudicare satis non potuisse, neque vidisse sanè, quæ quantaque ejus in omni tuâ disciplinâ vis esset. Quòd si enim hoc vidisset, certè etiam intellexisset, scriptarum litterarum atque vocum formas, tuis Discipulis non magis atque nobis aut sibi, rerum ipsarum esse signa : sed quemadmodùm nobis audientibus scriptura est orationis, & per hanc demum idearum notionumque interpres, ita etiam Surdos Mutosque per scripturam nihil aliud, nisi signorum methodicorum

subire reminiscentiam, quæ est ipsorum oratio. Quemadmodùm autem nemo nostrum eo consilio aut legere didicit, aut scribere, ut disceret cogitare, ita ne tibi quidem, Vir Clarissime, si quid videmus, hoc est instrumentum, quo velis cogitandi aut ratiocinandi vim demum è tuorum ingenio elicere. Nobis illuc dux fuit oratio sonans, tuos eodem perducit signorum methodicorum admirabile illud artificium. Quo uno dubium non est, quin tuis omnibus esses redditurus humanitatem, nisi scriptam præterea litterarum accedere doctrinam ad animorum cultum existimares perquam salutare.

Itaque hâc unâ re observatâ, nobis videtur concidere omnis ab Heinickio in disciplinæ tuæ reprehensionem instituta disputatio. Quod si enim maximè audientibus vocabulorum sonantium per mentem instauratio, necessarium sit cogitandi adjumentum, ne tui quidem Discipuli hujuscemodi aliquo præsidio carent, quibuscum tibi per signa rerum colloquium est omnium; ita ut visâ litterarum vocabulorumque formâ,

ſtatim ſubeat orationis ſuæ, id eſt ſignorum illorum quibus unamquamque rem ſoles indicare, recordatio.

Proinde & legentes ſcriptas voces, ut nos cum ſonis, illi cum ſuis ſignis commutant, ideoque poſito ſive libro, ſive qualicumque ſcripto, ſententiam hoc modo retinent faciliùs & cum ſecum aliquid cogitant, non per litteras ſed per eadem illa ſigna cogitant, quam ſæpiùs jam diximus eſſe illorum orationem.

Illud intereà quæri poſſit, utrum iſthæc, quæ ſignis continetur methodicis, oratio talis omninò ſit, quæ videatur ſonorum, quibus ſufficitur defectum penitùs poſſe compenſare. Hoc autem ità intelligitur, uti oſtenſum fuerit, eam non minùs facilè retineri animo poſſe, nec minùs plenam eſſe aut adcuratam illâ, quæ ſonorum miniſterio per aures inlabitur.

Ac primùm quidem illud nullum negotium habet; niſi quis fortè exiſtimet, faciliùs ſeſe inſinuare animis, magiſque impreſſa ibi relinquere veſtigia rerum illarum ſigna, quæ neceſ-

ſitatem habent nullam, ſed ex uno pendent voluntatis arbitrio, quam quæ ſunt naturalia, id eſt, rerum, quas referunt, ſingularum, formam aut rationem ipſam imitatione exprimentia. Nobis quidem etiam audientibus, multò facilior accidit rerum quam vocabulorum reminiſcentia, & , cùm pauciſſimi ſint, qui, quæ legerint audierintve, iiſdem verbis deinceps referre valeant, nemo tamen eſt omnium, quin eorum, ſi modo intellexerit, ſummam redditurus ſit poſtulanti. Cùm vero plures eadem audiverint, ſuis tamen verbis narrabunt ſinguli, quod non ita fieret, niſi ad res potiuſquam ad verba memoria pertineret. Unde neceſſariò conſequitur illud, ut facillimè in animo retineantur illa ſigna, quæ ſunt rerum ipſarum quam ſimillima; hujuſmodi autem eſſe tua, ecquis ignorare poteſt, aut perlecto illo libro, quo diſciplinæ tuæ rationem omnem exponis, dubitare ? Quæ enim ſigna rebus ipſa natura adjunxit, quibuſque Surdi omnes in declarandis animi ſenſis, & nonnulli quidem ſatis callidè utuntur, ea

tu ſequeris, cum hoc tamen diſcrimine, ut cum iſthæc, Mutorum velut lingua tantâ ſit egeſtate, quantâ neceſſe eſt illam, quam ſibi quiſque primus autor ipſemet reperiat, tu omnes orationis excultæ ac perpolitæ divitias in illam tranſtuleris.

Quod enim fieri poſſe anteà nequidem eramus ſuſpicati, id nunc aſſerere minimè dubitamus, nullam earum linguarum, quæ in ore hominum atque uſu vigent, pleniorem eſſe aut copioſiorem illâ quâ tu ad Surdos Mutoſque uteris. Atque res ſub adſpectum cæteroſque ſenſus cadentes, quomodo ſignis poſſint notari faciliùs, intelligitur. Aliquanto majorem difficultatem habere videntur notiones, quas Philoſophi dicunt abſtractas & ab omni ſenſuum commercio remotas. Eas per ſigna reddi poſſe à te negavit Heinickius : non negaſſet, ſi vel eam partem libri tui, quâ de hâc ipſâ re egiſti, vel alias plures perlegiſſet. Itaque tu paſſim, quomodo id genus notiones in partes ſuas reſolvens, evolvere atque per ſigna methodica oculis penè ipſis ſoleas ſubjicere, non

uno tantùm exemplo luculenter sanè declarasti. Quid ? Illudne minorem habet difficultatem, quod eadem te arte nominum, verborum, casuum, modorum, cæterarumque grammaticæ partium omne discrimen, tuis significare non dicis modò, verum signa quibus in hoc negotio uteris singula tam adcuratè describis, ut oculis & ratione utens nemo non intelligat, aut ita fieri posse perspiciat. Hoc qui præstiterit, eum rerum qualiumcumque notiones signis posse comprehendere, jam in se est verisimillimum. Sed cùm ineptum sit, quæ tu facta esse exemplis ostendisti, ea fieri non posse, pertinaci studio contendere, restat Heinickio, ut quæ signa rerum abs te reperta sunt, ea dicat ab Surdis intelligi non posse; quod quidem quale sit, patebit ex iis, quæ paulo infrà dicentur.

Atque ex ipsâ porrò horum signorum naturâ illud intelligitur sponte quod tertio loco ponimus, nimirum iis haud minus adcuratè, imò adcuratiùs multò rerum quarumlibet species ac notiones reddi posse, quam

omni, quæ verbis constet oratione. Nam cum res non modo significent, sed imagines illarum expressas per oculos ad animum deferant, rebusque adeò singula sint necessaria singulis, nulla quoque hic potest habere locum interpretationis diversitas aut inconstantia, cùm contrà verborum vis ab hominum consensu nata, multo demum varioque usu sit eruenda, plurimùm verò sententia à multis perperàm constituta, ne per omnem quidem vitam rectè percipiatur. Quæ res permultorum sæpè gravissimorum errorum existit causa. Illud autem per se clarum est, in signorum illorum non minùs quàm in verborum delectu errari posse ab iis, qui non tantùm judicio valeant, quantùm satis est, ad res quasque abs se discernendas, ità ut plùs ab iis minùsve significetur, quam oportebat : atqui isthoc non artis, verùm hominum est vitium.

Idque velimprimis indè patet, quod, qui aptè adcuratèque loquitur, à multis tamen vel perperàm vel planè non intelligi potest, non item qui signa exhibet rei cuique convenientia.

Alter enim nonnisi signa profert ab humanæ voluntatis arbitrio profecta, alter ipsas rerum imagines, vel adumbratas, vel etiam expressas velut qui nomen tuum audiunt, non etiam te cogitant, nisi illis jam famâ innotueris, qui verò quantumlibet incogniti imaginem ad naturæ similitudinem delineatam intuerentur, certè tantùm tui viderent, quantum voluisset pictor objicere. Enim verò, si ingenuè dicendum est, quod sentimus, tuæ istius disciplinæ utilitas tam latè nobis patere videtur, ut omnibus iis, qui audientes à loquentibus fuerunt instituti, existimemus perquàm salutare, ad te mitti, eo quidem consilio, ut eorum, quæ didicerunt, verborum rationem sibi ipsimet redderent, multaque ibi rectiùs docerentur, plurima dediscerent.

Multa sunt alia incommoda institutionis quæ ducitur ab oratione, quorum plurima collegit Lockius in illo Libro quem scripsit de mente. Ea verò, ne longiores simus, omittimus. Atque hæc omninò nobis erant dicenda * * *. Vir Clarissime, ne quis existimaret, aut disciplinæ tuæ præs-

tantiam rationibus defendi non posse, aut nos re parum cognitâ, de vestrâ lite dijudicare. Quanquam causa quidem tua minimè indiget illo rationum præsidio : habet enim quod majus est omni ratiocinio testium quotidiè ad te confluentium, tum eorum quos nominasti, nullâ ex parte suspectorum autoritatem gravissimam. Horum igitur fidem ac religionem, si possit, convellat Heinickius, ostendat falsa esse, atque efficta à te, quæ tu dicis oculis suis vidisse & JOSEPHUM Imperatorem, & Linguetum, & ipsum disciplinæ tuæ reprehensorem Perreirum. Quæ quidem ita sunt clara atque certa, ut ne minima quidem in illa vel fraudis cadat vel erroris suspicio : eaque, qui tollere non possit, is multa fortasse contra te tuamque disciplinam arguta, iisque probabilia disputabit, qui neque te tuosque coram viderunt audieruntve, nec, quod minimum est, Librum tuum legerunt ; eorum autem, qui non præjudicatâ opinione, sed partim ratione, partim indubitatâ rerum fide ducuntur, certè movebit neminem.

At ipse Heinickius exempla commemorat Surdorum per scripturam ita

informatorum, ut omnis institutionis fructus perierit. Quod si verum est, ut nos minimè pugnamus, ecquid inde patet, nisi quæ tu rectè peritèque facis, ea nonnullos non satis etiam intellecta stultè imitari?

Quod si aliquando disciplinam suam vulgaverit, ne ipse quidem fortasse omnes ejus imitatores probabit. Nos autem haud procul ab urbe habemus familiarem tuum Kellerum virum egregium, qui tua vestigia premens in eadem arte pulcherrimè versatur. Hujus & Discipulos vidit, & rationem exploravit, eandemque descriptam vulgavit, qui de caussâ tuâ inter nos sedet Usterius vir clarissimus. Nobis verò isthæc scribentibus sunt ad manum Surdorum qui illius viri operâ utuntur scripta diversi generis exercitia, quibus illi, quos negat Heinickius ullius rei non sub sensus cadentis notionem animo concipere, nonnulla ad Dialecticorum formam argumenta satis scitè concluserunt. Quid igitur? Facilè putamus intelligi, ut ea, quæ in se sunt optima, præposterâ imitatione non nunquam pessima reddantur, ita ratio-

nem, quæ rectè instituta ad bonum exitum perducit, nisi bonam ipsam esse non posse.

Vis-ne scire *** Vir Clarissime, nostri judicii summam? Non videtur Heinickius rationem tuam, quam oppugnat satis cognitam perspectamque habuisse, neque legisse aut omninò vidisse Librum, quo illam exposuisti. Aliter enim nec tua inventa cum aliorum disciplinâ temerè confudisset, nec tam alia multa peccasset, quæ ostendimus, omnium verò minimè, tuos à te ad loquelam institui, vel ipse negasset, vel negari passus esset ab iis qui suam rationem publicè præ tuâ commendarunt. Non enim hoc negari poterat, nisi ab eo qui nesciret, te de informandâ Surdorum loquelâ duobus capitibus exposuisse, & in fine libri Oratiunculam Latinam exhibuisse ab aliquo Discipulorum publicè recitatam, aliis prætereà locis ejus rei fecisse mentionem.

Atque hæc quidem de te tuâque ratione nobis omninò visa sunt dicenda. De Heinickii autem arte, quam unam veram rectamque Surdos Mutosque eru-

diendi sese reperisse ille adfirmat; cujusque intelligentiam haud contemnendâ pecuniæ summâ venalem premit, neque nostrûm est, neque aliorum judicium. De hujuscemodi enim rebus suspicari aut etiam dubitare secum cuivis, at in ullam partem quidquam adfirmare sine temeritate aut arrogantiâ licet certè nemini. Ipse quidem profitetur, se illud, quod in audientibus sonorum ministerio efficitur, in Surdis consequi sapore. Id quomodò præstandum videatur, nos fatemur ingenuè conjecturâ assequi minimè posse. Quæ autem vel ipse Heinickius, vel quisquis ejus artem in Museo Germanico commendavit, de hac eadem re scripserunt, ea ut arcana scilicet obscuriora sunt, quàm ut, quale hoc sit inventum ex illis possit dijucari, eorum partem scripsimus infrà, conversuri etiam, si satis ipsi intelligeremus (1).

(1) Das vornehmste Instrument, dessen er sich hierzu bedient, ist cine kunsrlíche Gurgel, vodurch er cinen gleichformígen jon aus der kehle des jaubstumen heraussuztimen veiss. Hieraufverden durch

Illud dissimulare non possumus, non neminem nostrûm perlecto illo Heinickii libello, statim in eam cogitationem fuisse delatum, ut putaret, illum gutturis atque linguæ, per quæ maximè funduntur voces, varios motus sensúsque saporis nomine perperàm insigniviſſe. Atque eò nimirum ducere videtur locus ille paulò ante à nobis laudatus in quo & gutturis & linguæ fit mentio, arte sic constructorum, ut per illa Surdi omnem lo-

ein medicinisches arcanum die vocalen einer nach dem andern im Geschmak befestigt. Dañ bedient er sich eines zioeyten Instruments, ciner künstlichen zunge, vodurcher die konsonanten an die nuu schon hervorgebrachten undbefestigten vocalen auf cine sichtbare art gleichsam anzuheften verstchet. Durch diesc begden maschinen, velche den Taubstun men auch gevohuen, die Worter ander kehle und Munde der mít íhm sprechenden abschn zulernen, hat Herz Dir. H. die Gutigkeit gehabt, meine Neügierde zubefriedigen, und meine ganze Ervartung zuerfullen: in Aufchung des medicinischen arcanums aber sche ich Diesem Vergnügen noch entgegen. Deutsches Museum, l. c. pag. 244. Conf. *Beobachtum gen über Aume und über die menschliche sprache ete pag. 61 & 95.*

quelæ machinationem in ore hominum discant animadvertere. Verumtamen ita rem sese habere, eo minùs decet existimare, quod illum qui fit à contactu sensum, cum sapore confudisse, ejus esset imperitiæ, quæ minimè videri debeat cadere in eum, qui te corrigere ac docere meliora sustineat. Cæterùm ex ipso eventu de Heinickii disciplinâ nos judicare non possumus, ut qui nec ejus Discipulos vidimus, nec institutionem audivimus. Vidit & audivit Fredericus Storkius Vindobonensis, isque visa auditaque promissis nullâ ex parte respondisse publicè adfirmavit.

Quidquid autem ejus rei sit futurum, ne minimum quidem invidebis Heinickio, ut qui nec opus habes alienæ laudis obtrectatione accessionem quærere tuæ, neque arte tuâ quæstum ullum exerces, maximum laboris præmium reputans benè quàm plurimis fecisse.

Habes *** Vir Clarissime, quæ de re vestrâ nobis ad te perscribere est visum, non ut auxilium causæ tuæ ferremus, quo tu quidem nostro ju-

dicio minimè indigebas, cùm ſatis ſuperque ſit adverſario à te ipſo reſponſum, ſed ut petitioni tuæ obſequeremur. Tibi verò placidâ & felicitatis omni genere abundante ſenectute ita perfrui contingat, ut de hominibus meruiſti. Vale. Dedimus VI Calend. Febr. M. D. CC L XXX III.

Nomine Conventûs Gymnaſii Turicenſis has litteras datas eſſe appoſito ſigillo teſtatur.

JOANNES GEORGIUS OERIUS
Rector.

Locus ſigilli

(Qui de ſtatu quæſtionis ad congregatos publicis in Comitiis Proceres Academicos referrent, à doctiſſimo Turicenſi conventu delecti fuerant D. HESSE Philoſophiæ D. STINBRUKEL Græcæ Linguæ, D. SCHINZ Phyſicæ & Mathematicæ, D. USTERI Litterarum, & D. HOTTINGUER Eloquentiæ & Hiſtoriæ celeberrimi Profeſſores, quorum noviſſimo conſcribendæ deciſionis munus obtigerat.)

AMPLISSIMO D. D. RECTORI,

Et omnibus ac singulis Gymnasii Turicensis Doctoribus Parisiensis Surdorum & Mutorum Institutor.

QUALES vobis, Viri Doctissimi, quantasque gratias & habere & agere debeam verbis expedire & eloqui non possum.

Exorta inter nos & Heinickium controversia doctos & intelligentes rerum æstimatores exigebat, ut de illâ quid sentiendum esset, causâ penitus cognitâ & maturè perpensâ statuerent. Nova erat & huc usque inaudita disputationis materia, quæ non posset æquâ judicii lance ponderari, nisi perlectis hinc & inde, tum impressis tum manuscriptis litigantium operibus. Onerosam hanc Provinciam suscipere huc usque dignatæ non sunt celeberrimæ quædam Academiæ quas consulendas duxeramus.

Viam à nemine tritam inivistis, Viri Doctissimi, vestrisque, ut opinor, vestigiis insistere minimè formidabunt, quicumque in posterum de hoc argumento disserere conabuntur.

Maximâ cum admiratione judicium à vobis prolatum amplexi sunt viri apud nos eruditissimi, quibus illud legendi copia facta est, exquisitam in assignando disputationis cardine sagacitatem, semotis iis omnibus, quæ huic erant extranea, ratiocinationum pondus, verborum delectum, & orationis concinnitatem summis laudibus extulerunt, unum hoc metuentes, ne typis non mandarentur & disceptatio inter Surdorum & Mutorum Institutores exorta, & Academiæ vestræ inter contendentes scientifica decisio.

Quod nequidem suspicatus est Heinickius, imò totis viribus impugnavit, hoc apud nos quotidianâ constat experienti. Ex sexaginta octo Surdis Mutisque, quos hic & nunc habemus instituendos, nonnulli sunt, qui nec proferunt, nec ullas unquam protulerunt voces, quia scilicet artem illas

pronuntiandi addiscere noluerunt. Verumtamen dictante per signa methodica Institutore (vel etiam uno ex condiscipulis) quaslibet propositiones scripto citiùs reddunt, quam in Scholis vel Theologicis vel Philosophicis Discipuli dictante professore.

Jam verò luce meridianâ clarius est, non per gustum vel tactum, ad sensum Heinickii species vocum, ex quibus constare debent suprà dictæ propositiones ab illis scribendæ, illorum imaginationi occurrere, sed per recordationem dispositionis litterarum certo fixoque & successivo ac imperturbato ordine collocatarum. Illos scilicet coegit ipsa necessitas, ut per fenestram, id est, per oculos, in mentem suam introducerent, quod per januam, id est, per aures non poterat introire. Cùm autem ab ipsomet suæ institutionis exordio vocum quarumlibet significationes non aliter quàm per signa methodica didicerint, quoties eadem signa conspiciunt, quibus mediantibus vocis alicujus scripto exaratæ, significatio illis innotuit, toties earumdem litterarum

non conglobatus, sed successivus ordo in eorum memoriâ tenaciter impressus illorum imaginationi se exhibet, ut scripto fideliter reddatur.

In hoc errat Heinickius, quod litteras vel syllabas credat non esse rerum ipsarum signa, sed tantum modò diversorum quibus res quæque significantur sonorum. Fatemur equidem litteras vel syllabas non esse naturalia rerum ipsarum signa, & nonnisi ex arbitrariâ diversarum gentium conventione res ipsas illarum ope significari: sed hâc initâ conventione, & inter ejusdem gentis homines constanter observatâ, nulla remanet de illarum significatione dubitatio.

Idem autem omninò de sonis ipsis dicendum est, quod scilicet nonnisi ex arbitrariâ hominum conventione res ipsas significent, ita ut in omnibus diversarum gentium linguis, quicumque soni proferrentur, nulla in mente exurgeret idearum repræsentatio, nisi sonorum emissionem signum aliquod ab ipsâmet infantiâ comitatum fuisset audientis oculos in rem ipsam con-

vertens, quam inter hanc vel illam gentem unanimi consensu convenerat per istos sonos significare.

Igitur non ex vocum sonis in se naturâque suâ consideratis, rerum significationes innotescunt, sed ex aurium auditu in mentem revocatur, quid inter hanc vel illam gentem per istos sonos ex pacto merè arbitrario significetur.

Inter litteras vel syllabas, & voces vel sonos nulla est naturalis connexio. Non magis litteræ vel syllabæ ex se naturâque suâ sonos repræsentant, quàm soni litteras vel syllabas. Harum & illorum connexionem pactitia inter ejusdem gentis homines conventio efformavit; unde contingit, ut quemadmodùm lectâ hac voce *fenestra*, in memoriam redeunt soni, quos prolatos audivimus, quoties hæc vox auribus nostris insonuit, ita pariter sono prolata hâc voce, memoriæ nostræ se exhibeant octo litteræ ad illam scribendam necessariæ, quamvis nec litteræ sonos, nec soni litteras ex se naturâque suâ significent, sed tantum in memoriam

riam revocent ideas, quas nonnisi signorum ope res ipsas indigitantium primitùs habuimus, & quas deinceps habere non desivimus, quoties easdem syllabas, vel scripto exaratas conspeximus, vel sono vocis prolatas audivimus.

Quod autem nec litteræ vel syllabæ, nec voces vel soni independenter ab arbitrariâ conventione ideas repræsentare possint, indè manifestum est, quod res eædem in diversis locis diversa omninò accipiant nomina, imò & ubi eadem sunt nomina, iisdem depicta caracteribus, diversimodè pronuncientur, & sonos prorsùs diversos ad aures audientium referant, ab ipsis modò pariter diverso proferendos.

Unde consequens est, nonnisi à Magistrorum institutione, cùm res ipsas vel scripto exaratas, vel vocis sono prolatas indigitarent, ortum esse, ut recurrentibus iisdem vel litteris vel sonis, eædem pariter exurgant ideæ ab ipsâmet infantiâ in mente impressæ, cùm res ab ipsis ex arbitrariâ gentis suæ conventione significatas indicarent.

Quidquid in contrarium obtendat Heinickius, quemadmodùm loquentes istas quatuor litteras, *Brod*, quibus necesse est ut quatuor diversæ organorum dispositiones respondeant, non confundunt, ita pariter Surdi Mutique alteram pro alterâ non accipiunt, illas ex ordine scribere longâ & quotidianâ consuetudine edocti, sicut & nos illas pronunciare. Excusatam habeatis velim, Viri Doctissimi, meæ ad vos gratiarum, actionis tarditatem. Quatuor abhinc mensibus tantâ negotiorum multitudine obrutus sum ut impar fuerim huic officio adimplendo.

Tres novi Surdorum & Mutorum Institutores curis meis commissi sunt, hanc artem edocendi. Priorem appello unum è vestratibus, qui magnos de die in diem progressus facit, unde certissima spes affulget, ipsum contribulibus suis auditûs & loquelæ usu destitutis viam expansurum, quam sequendo, eandem doctrinæ copiam haurire poterunt, ac si nascendo illorum patefactæ fuissent aures & vinculum linguæ resolutum.

Post hunc ad nos accessit advocatus

à Româ Præsbiter, egregiis dotibus ornatus, quem ſuis impenſis accerſivit & honorificè, ut par erat, in ſuis ædibus hoſpitio recepit Pontificius Legatus. Excellentiſſimus Princeps Doria Pamphili, quem nominaſſe laudare eſt, illique hujus artis præcepta inſtillari exoptat, ut Romam reverſus, in habitaculo ad hunc uſum ſpecialiter deſtinato Surdos Mutoſque publicè inſtituat.

Hujus gratiâ duodecim è noſtris Diſcipulis ad exercitium ſolemne præparamus, quod, Deo dante, circa menſis Julii finem Gallicè, Latinè & Italicè coram eximio aſtantium cœtu exequentur. Diverſas operationes ab ipſis patrandas in prævio Programmate exponemus.

Tertiam Illuſtriſſimus Turonenſis Archiepiſcopus ad nos tranſmiſit, ut quantùm fieri poterit, inſtituta, Surdos & Mutos inopiâ laborantes in ſuo noſocomio noſtræ Religionis elementa edoceat.

Hæc ſunt, Viri Doctiſſimi, nuperrima occupationum noſtrarum incrementa, multis aliis ſuper addita, ex quibus eximere ſe non poteſt miniſterium

nostrum quotidianum intra angustos Surdorum & Mutorum institutionis limites minimè coarctatum.

Si coram oculis vestris veniam non mereatur nostra hæc excusatio, hanc rursus efflagitare non recusat.

Amplissime Domine Rector Doctissimique Proceres Academici,

Vester humillimus & obsequentissimus Famulus Parisiensis Surdorum & Mutorum Institutor.

IV Kal. Jun.
M. DCC. LXXXIII.

ORATIO

A Ludovico-Francifco-Gabriele DE CLEMENS DE LA PUJADE, ab ipsâ nativitate Surdo Mutoque publicè pronunciata.

Sapientia aperuit os Mutorum, & linguas infantium fecit difertas. (Sap. 10, 21.)

QUANDONAM perpetrata fuerit ifta divinæ Sapientiæ operatio, meminiftis, Auditores ornatiffimi. Præ timore ingravefcentis in dies oppreffionis ne mutire quidem audebant Ifraelitæ, quamdiù fub duro fervitutis Ægyptiacæ jugo detinebantur.

Ut autem *inimicos illorum demerfit* Deus *in mare, & ab altitudine inferorum deduxit illos, tunc Sapientia aperuit os Mutorum, & decantaverunt nomen fanctum Domini.* Quin etiam ftupendi hujus miraculi inopinatus afpectus, vel imperitorum, vel puerorum linguas difertas fecit, *& victricem Dei manum laudaverunt pariter.*

Si autem mea me non fallit opinio, Auditores ornatissimi, ad nos etiam ab ipso ortu Surdos Mutosque, sacer hic textus facili negotio potest accommodari. In iniquitate concepti & in peccato nati cæteris indultam & audiendi & loquendi facultatem nobiscum non intulimus in mundum.

Justus es, Domine, & rectum judicium tuum: demonstras in duplici quâ laboramus infirmitate, quid omnibus debeatur.

Absit tamen à nobis, Auditores ornatissimi, ut vos ad deplorandam vicem nostram inducamus: imò cum Propheta dicere liceat: *Venite, audite, & narrabo, omnes qui timetis Deum, quanta fecit animæ meæ.*

Æterna Dei Sapientia *attingens à fine usque ad finem fortiter, suaviterque disponens omnia*, dum decerneret pœnas, medicinam utique præparabat.

Scilicet in ordine & præparatione beneficiorum Dei, quibus certissimè liberantur, quicumque liberantur, institutionis nostræ, & modum, pariter & ministrum divino decreto non ambigimus esse destinatos.

Pretiosam gratiarum concatenationem, quibus Institutorem nostrum liberandum esse confidimus, unus inter alios annulus connectebat. Præparanda erat voluntas ejus à Domino, ut ad Surdos Mutosque in fide erudiendos animum adjungeret.

Hujus itaque, dum misereretur Deus optimus & sapientissimè providus, nostræ simul æternæ saluti consulebat. Natalium ordinem sic dispofuit dispensatio decretorum, ut ille ante nos oriretur, qui stato præordinatoque tempore nos esset instituturus, tum ad efformandos distinctæ loquelæ sonos, tum ad intelligendas fidei nostræ veritates.

Igitur discretæ ætatis annos vixdum attigeramus, cùm occurrit nobis ac veluti se spontè obtulit paratum ab æterno præsidium, quod nobis nequidem in mentem venerat, vel quærere, vel etiam desiderare. Ducente nos, ut ità dicam, ad manum divinâ Providentiâ, obvius stetit ille, quem in opus ad quod assumpserat eum, æterna Sapientia sibi segregârat.

Quid ergo contigit, Auditores;

ornatissimi? Sensûs unius defectum alterius sensûs ministerium supplevit: ascendit per fenestras sacra doctrina, quæ non poterat per januam introire: id est, oculorum auxilio, ars magistra nos edocuit, quidquid scientiæ & veritatis aurium organo cæterorum hominum mentibus infunditur.

Lux in tenebris luxit. Dei existentiam quam ne suspicabamur quidem, ejusque proprietates & opera didicimus: quin etiam præcipua Religionis nostræ mysteria, ejusque & sacramenta & præcepta mente assecuti, sacræ doctrinæ copiam hausimus, forsitan pleniorem, quam si nostræ nascendo patefactæ fuissent aures, & vinculum linguæ resolutum.

Hic tandem insperatæ beneficentiæ cumulus. Labia nostra Deus aperuit, & os nostrum annunciat laudem ejus.

Quidni ergo, Auditores ornatissimi, ad nos etiam pertineret istud Sancti Spiritûs oraculum, *Sapientia aperuit os Mutorum, & linguas infantium fecit disertas?*

Unum superest in votis: Faxit per gratiam suam Deus clemens & mise-

ricors, *ut serviamus illi in sanctitate & justitiâ, coram ipso, omnibus diebus nostris!*

Ab æterno destinata, per Christum autem mediatorem nostrum, in cruce comparata hæc sunt beneficia Dei, quibus nos certissimè liberandos spes nostra in sinu nostro est.

Cessent ergo querelæ, gemitus & suspiria sortem nostram dolentium! Tristitia in gaudium vertatur! nostræque finem imponamus orationi, dirigendo ad vos, Auditores ornatissimi, consolatoriam hanc invitationem: *Magnificate Dominum nobiscum; & exaltemus nomen ejus in idipsum.*

FINIS.

COPIE du Programme de l'Exercice des Sourds & Muets, qui s'est fait sous les auspices & en présence de Son Excellence, Monseigneur le Prince DORIA PAMPHILI, *Archevêque de Séleucie & Nonce de Sa Sainteté, le 13 août 1783.*

LES Sourds & Muets répondront en François, en Latin & en Italien à deux cent questions, dont quatre-vingt-six sur les trois principaux Mysteres de notre Religion, & cent quatorze sur le seul traité des Sacremens, en général. Quant aux Sacremens en particulier, on ne donnera (dans cet Exercice) que la définition de chacun d'eux.

M. l'Abbé Sylvestre, que SON EXCELLENCE a fait venir de Rome au commencement du mois de Mars, pour apprendre l'art d'instruire les Sourds & Muets, présidera à leurs opérations Italiennes.

Les Sourds & Muets exécuteront les Signes méthodiques de douze cent

Verbes. Quelque partie d'un de ces Verbes réguliers, qu'on voudra leur propoſer, ils diront à quelle conjugaiſon il appartiendra, & à quelle perſonne, quel nombre, quel temps & quel mode il ſe trouvera, & pour quelles raiſons.

Ils diſtingueront les Noms ſubſtantifs d'avec les Noms adjectifs & les Pronoms, comme auſſi les Adverbes d'avec les Prépoſitions & les Conjonctions.

Ils écriront d'après les Signes méthodiques tout ce qu'on leur dictera d'un Livre ou d'une Lettre, (ſans voir ni la Lettre ni le Livre) pourvu néanmoins qu'il ne s'y rencontre pas de mots techniques, ou d'autres, qui ne ſoient pas d'un uſage ordinaire.



NOMS des Sourds & Muets qui répondront dans les trois Langues.

Louis-François-Gabriel DE CLEMENS DE LA PUJADE.	Françoise ARNAUD.
Augustin-Sim. ROUSSEL.	Marguerite AUGÉ.
François-Elisabeth-Jean DE DEDIER.	Marie-Louise-Adélaïde BERNARD.
Jean-Bap. LE BLOND.	Marie-Martine LORRIN.

NOMS de ceux qui répondront seulement en François.

Guillaume-Jean-Joseph DE LA FONTAINE, Comte DE SOLAR.	Anne-Catherine DESSALES.
	Elisabeth-Charlotte DE CHAMPIGNI DE GISAUCOURT.
	Rose D'HAUCOURT.

Matiere de cet Exercice.

I°. *Sur les trois principaux Mysteres de notre Religion.*

1. Qu'est-ce qu'un Mystere ?
2. Que signifie ce mot *revélé* ?
3. Expliquez moi davantage ce mot *revélé* ?
4. Combien y a-t-il de Principaux Mysteres de notre Religion ?
5. Quels sont ces trois Principaux Mysteres de notre Religion ?
6. Qu'est-ce que le Mystere de la Sainte Trinité ?
7. Que signifie ce mot *distinctes* ?
8. Le Pere est-il Dieu ?
9. Le Fils est-il Dieu ?
10. Le Saint Esprit est-il Dieu ?
11. Sont-ce trois Dieux ?
12. Pourquoi ces trois Personnes ne sont-elles pas trois Dieux ?
13. De quels termes l'Eglise se sert-elle, pour exprimer cette doctrine ?

14. Pouvons-nous comprendre, comment trois Personnes ont une seule & même nature ?
15. Pourriez-vous me montrer en nous-mêmes une espece de ressemblance de cette distinction de trois Personnes en Dieu, dans l'unité d'une même nature?
    R. Oui : & cela est très-facile. Nous existons, nous pensons, &c.
16. Qu'est-ce qu'on doit dire de ces trois Propriétés de notre nature ?
17. Ces trois Propriétés de notre nature sont donc distinguées l'une de l'autre ?
18. Mais ces trois Propriétés sont-elles séparables l'une de l'autre ?
19. Qu'est-ce que font ces trois Propriétés unies ensemble ?
20. Comment l'Illustre M. Bossuet appelloit-il cette ressemblance de la Trinité des Personnes en Dieu & de l'unité de sa nature ?
21. Le Pere est-il éternel ?
22. Le Fils est-il éternel ?
23. Le Saint-Esprit est-il éternel?

24. Sont-ce donc trois éternels ?
25. Le Pere eſt-il plus ancien que le Fils ?
26. Votre Pere n'eſt-il pas plus ancien que vous ?
27. Pourquoi votre Pere eſt-il plus ancien que vous ?
28. Au contraire en Dieu, pourquoi le Pere n'eſt-il pas plus ancien que ſon Fils ?
29. Le Pere eſt-il Tout-Puiſſant ?
30. Le Fils eſt-il Tout-Puiſſant ?
31. Le Saint-Eſprit eſt-il Tout-Puiſſant.
32. Sont-ce donc trois Tout-Puiſſants ?
33. Le Pere eſt-il plus Puiſſant que le Fils ?
34. Y a-t-il une de ces trois Perſonnes qui ſe ſoit faite homme ?
35. Quelle eſt cette Perſonne qui s'eſt faite homme ?
36. Qu'eſt-ce que le Myſtere de l'Incarnation ?
37. Comment le Fils de Dieu s'eſt-il fait homme ?
38. Où le Fils de Dieu a-t-il pris ce corps & cette ame ſemblable aux nôtres ?

39. Comment cela s'est-il fait?
40. Que signifient ces paroles *par l'opération du Saint-Esprit ?*
41. Comment s'appelle le Fils de Dieu fait homme?
42. Qu'est-ce donc que J. C.
43. Combien y a-t-il de natures en J. C.
44. Y a-t-il aussi deux Personnes en J. C.
45. Comment deux natures unies ensemble ne font-elles qu'une seule Personne?

R. Le symbole attribué à saint Athanase, &c.

46. Pourquoi le Fils de Dieu s'est-il fait homme?
47. Nous étions donc esclaves du péché?
48. Qu'est-ce que nous méritions?
49. Pourquoi méritions-nous la séparation éternelle d'avec Dieu?
50. Comment s'appelle le péché dans lequel nous avons été conçus?
51. Qu'est-ce donc que le péché originel?
15 Comment le Prophete parle-t-il de ce péché? *Ps.* 50. *v.* 7.

53. Qu'eſt-ce que dit l'Apôtre ſaint Paul, en parlant de ce même péché, *Rom.* 5, 12.

54. En quoi a conſiſté ce péché de notre premier Pere ?

55. Qu'eſt-ce que le même Apôtre ajoute ? *Ibid.*

56. Qu'eſt-ce que le Myſtere de la Rédemption ?

57. Dieu nous ayant créé, à qui appartenions-nous à titre de création ?

58. Mais par le péché, à qui nous étions-nous vendus ?

59. Qu'eſt-ce que dit l'Apôtre ſaint Paul en parlant des Pécheurs ? 2. *Tim.* 2. 28.

60. Qu'eſt-ce que dit le même Apôtre en parlant en général de l'homme pécheur ? *Rom.* 7. 24.

61. Qu'eſt-ce donc que J. C. a fait pour nous ?

62. Comment J. C. nous a-t-il rachetés ?

63. Qu'eſt-ce que l'Apôtre ſaint Pierre nous dit, que J. C. a porté ſur ſa croix ? 1. *Petr.* 2. 21.

64. Qu'eſt-ce que l'Apôtre ſaint Pierre dit encore ? *Ibid.*

65. Qu'est-ce que ce même Apôtre ajoute enfin d'après le Prophete Isaïe ?
66. De quelle captivité J. C. nous a-t-il donc délivrés par sa mort?
67. De quelle autre servitude J. C. nous a-t-il encore délivrés par sa mort?
68. Qu'est-ce ce que J. C. a ouvert pour nous par sa mort?
69. Qu'est-ce que J. C. a fermé pour nous par sa mort?
70. Pourquoi donc y aura-t-il encore un si grand nombre de personnes qui descendront en enfer après leur mort?
71. Dans l'accomplissement de ce grand Mystère (de la Rédemption), qu'est-ce que J. C. a fait pour nous comme homme?
72. Mais en même-temps, qu'est-ce que J. C. a fait pour nous comme Dieu?
73. Qu'est-ce qu'il avoit institué le Jeudi-Saint, la veille de sa Passion?
74. Quel jour est-il mort?
75. Quel jour a-t-il été enseveli?

76. Quel jour eſt-il deſcendu aux enfers ?

77. Quel jour eſt-il reſſuſcité ?

78. Qu'eſt-ce que dit l'Apôtre ſaint Paul en parlant de la mort & de la réſurrection de J. C. ? *Rom.* 4. 25.

79. Quel jour J. C. eſt-il monté au ciel ?

80. J. C. eſt-il monté ſeul dans le ciel ?

81. Pourquoi les Juſtes, qui étoient morts avant lui, n'avoient-ils pu y entrer ?

82. Depuis ce temps-là, où J. C. eſt-il ?

83. Que ſignifient ces paroles, *eſt aſſis à la droite* de ſon Pere ?

84. Qu'eſt-ce que J. C. préſente continuellement à ſon Pere ?

85. Qu'eſt-ce que J. C. fait toujours pour nous, ſelon ſaint Paul ? *Hebr.* 7. 25.

86. Qu'eſt-ce que J. C. a fait dix jours après ſon Aſcenſion ?

II°. SUR le Traité des Sacremens en général.

§. 1er. *De la Définition des Sacremens.*

1. QU'EST-CE qu'un Sacrement?
2. Pourquoi les Sacremens sont-ils appellés des signes sensibles?
3. Combien la plupart des hommes ont-ils de sens?
4. Mais vous, Sourds & Muets, combien avez-vous de sens?
5. Donnez-moi quelques exemples de ces signes sensibles dans l'usage des Sacremens?

§. 2e. *De la Définition particuliere de chaque Sacrement.*

6. Combien y a-t-il de Sacremens?
7. Quels sont ces sept Sacremens?
8. Qu'est-ce que le Baptême?
9. Qu'est-ce que la Confirmation?
10. Qu'est-ce que l'Eucharistie?
11. Qu'est-ce que la Pénitence?
12. Qu'est-ce que l'Extrême-Onction?

13. Qu'eſt-ce que l'Ordre?
14. Qu'eſt-ce que le Mariage?

§. 3e. *De l'Auteur des Sacremens.*

15. Par qui les Sacremens ont-ils été inſtitués?
16. Un Ange, ou ſaint Pierre, ou quelqu'autre Saint, n'auroit-il pas pu inſtituer les Sacremens?
17. Que falloit-il être pour inſtituer des Signes ſenſibles qui conferent la grace?
18. Pourquoi falloit-il être Dieu?

§. 4e. *De la Matiere & de la Forme des Sacremens.*

19. De quoi tous les Sacremens ſont-ils compoſés?
20. Comment Saint-Auguſtin exprimoit-il cette doctrine?
21. Qu'eſt-ce que la matiere des Sacremens?
22. Donnez-m'en quelques exemples?
23. Qu'eſt-ce que la Forme des Sacremens?
24. Par qui la Matiere & la Forme des Sacremens ont-elles été déterminées?

25. Quels sont les deux Sacremens, dont il est de foi, que J. C. ait déterminé la Matiere & la Forme ?

26. Par qui la Matiere & la Forme des autres Sacremens ont-elles été déterminées ?

27. Cependant qu'a-t-il pu arriver ?

§. 5e. *Des Causes efficientes des Sacremens.*

28. Qu'est-ce que nous appellons Cause efficiente ?

29. Combien y a-t-il de Causes efficientes de l'effet des Sacremens ?

30. Quelle est la Cause efficiente premiere & principale de l'effet des Sacremens ?

31. Pourquoi Dieu est-il cette Cause ?

32. Quelle est la Cause méritoire de l'effet des Sacremens ?

33. Pourquoi J. C. est-il cette Cause ?

34. Comment J. C. nous a-t-il mérité ces graces ?

35. Quelle est la Cause instrumentelle de l'effet des Sacremens ?

36. Que feroit la matiere sans la forme, ou la forme sans la matiere ?

37. Quelle est la Cause ministérielle de l'effet des Sacremens ?
38. Comment le Ministre contribue-t-il à l'effet des Sacremens ?

§. 6e. *Des effets des Sacremens.*

39. Quel est l'effet général de tous les Sacremens ?
40. Comment les Sacremens nous sanctifient-ils ?
41. Comment la vie de la grace s'appelle-t-elle encore ?
42. Comment s'appelle la grace, qui nous donne cette vie ?
43. Combien y a-t-il de Sacremens qui nous donnent cette vie que nous n'avions pas ?
44. Quels sont ces deux Sacremens ?
45. Avant le Baptême de qui étions-nous esclaves ?
46. Pourquoi étions-nous sous l'esclavage du démon & du péché ?
47. Mais en nous donnant la vie de la grace, de quel esclavage le Baptême nous délivre-t-il ?
48. Quelle liberté le Baptême nous donne-t-il ?

49. Juſqu'à quand conſervons-nous cette liberté?

50. Mais, qu'arrive-t-il à ceux qui commettent quelque péché mortel?

51. Quel autre Sacrement J. C. a-t-il inſtitué, pour leur rendre la vie de la grace & de la juſtice qu'ils ont perdue.

52. De quel eſclavage ce Sacrement les délivre-t-il une ſeconde fois, s'ils le reçoivent avec les diſpoſitions néceſſaires?

53. Combien y a-t-il de Sacremens, qui augmentent en nous la vie de la grace, que nous avions déjà?

54. Quels ſont ces cinq Sacremens?

55. Comment appelle-t-on les Sacremens qui donnent la vie de la grace à ceux qui ne la poſſédoient pas?

56. Pourquoi ces Sacremens s'appellent-ils les Sacremens des morts?

57. Pourquoi leur ame étoit-t-elle morte devant Dieu?

58. Comment appelle-t-on les Sacremens qui augmentent la vie de la grace?

59. Pourquoi ces Sacremens s'appellent-ils les Sacremens des vivans ?
60. Combien y a-t-il de Sacremens des morts ?
61. Quels ſont ces deux Sacremens des morts ?
62. A qui ces deux Sacremens des morts donnent-ils la vie de la grace ?
63. Les enfans qui n'ont pas l'uſage de la raiſon, ſont-ils donc capables d'avoir quelque diſpoſition ? *R.* Non, mais le Baptême n'exige, &c.
64. Quel autre effet différent de la grace ſanctifiante quelques-uns des Sacremens produiſent-ils dans nos ames ?
65. Qu'entendez-vous par un caractere ?
66. Combien y a-t-il de Sacremens qui impriment un caractere dans nos ames ?
67. Quels ſont ces trois Sacremens ?
68. Quel caractere le Baptême imprime-t-il dans les ames ?
69. Quel caractere la Confirmation

imprime-t-elle dans les ames?

70. Quel caractere l'Ordre imprime-t-il dans les ames?

§. 7e. *Du sujet des Sacremens.*

71. Qu'entendez-vous par le sujet des Sacremens?

72. A qui ce nom convient-il donc?

73. Pourroit-on donner les Sacremens à un homme mort?

74. Seroit-il permis de donner quelqu'autre Sacrement à un homme qui n'auroit pas reçu le Sacrement de Baptême?

75. Pourquoi cela ne seroit-il pas permis?

76. Tous les hommes sont-ils donc indistinctement capables de recevoir tous les Sacremens?

77. Donnez-moi quelqu'exemple de cette vérité?

§. 8e. *De la nécessité des Sacremens.*

78. Comment Dieu pourroit-il nous sanctifier, s'il le vouloit?

79. Les Sacremens n'étoient donc

point abſolument néceſſaires en eux-mêmes ?

80. Pourquoi donc ont-ils été inſtitués, & ſont-ils néceſſaires ?

81. En inſtituant les Sacremens, qu'eſt-ce que J. C. a attaché à leur réception ?

82. En attachant notre ſanctification à la réception des Sacremens, qu'eſt-ce que J. C. a clairement manifeſté ?

83. Comment J. C. a-t-il manifeſté ſa Sageſſe ?

84. Comment encore ?

85. Mais en même temps que nous apprend-il ?

86. Comment J. C. a-t-il manifeſté ſa miſéricorde en attachant notre ſanctification à la réception des Sacremens ?

87. Qu'eſt-ce qu'il a voulu encore par un effet de ſa grande Miſéricorde ?

88. Comment J. C. a-t-il manifeſté ſa juſtice en attachant notre ſanctification à la réception des Sacremens ?

89. Pourquoi J. C. a-t-il voulu, que

les hommes dépendissent des choses sensibles dans l'ordre du Salut ?

§. 9ᵉ. *Des Ministres des Sacremens.*

90. Quel est le Ministre d'un Sacrement ?
91. Quels sont les Ministres de nos Sacremens ?
92. Quels sont les deux Sacremens, dont les seuls Evêques sont les Ministres ?
93. Par qui tous les autres Sacremens peuvent-ils être conférés ?
94. Quel Sacrement les Diacres peuvent-ils conférer solemnellement en l'absence du Prêtre ?
95. Qu'est-ce que cela signifie ?
96. Mais en cas de nécessité, qui est-ce qui peut conférer le Baptême ?
97. Qu'entendez-vous par le cas de nécessité ?
98. Pourquoi celui qui ne baptiseroit point alors un enfant, commettroit-il un grand péché ?

§. 10e. *De l'intention requise dans les Ministres des Sacremens.*

99. Qu'entendez-vous par l'intention ?

100. Quelle est l'intention qui est nécessaire dans les Ministres des Sacremens ?
R. Le Concile de Trente a décidé, &c.

101. L'intention extérieure, qui se manifeste par l'action même est-elle suffisante ?
R. Quelques Théologiens pensent, &c.

102. Que soutiennent-ils donc ?

103. Que peut-on dire sur ce sujet ?

104. Que doit-on penser de toute autre intention du Ministre ?

105. Peut-elle donc empêcher l'effet du Sacrement ?

§. 11e. *Des Cérémonies des Sacremens.*

106. De quoi l'Eglise se sert-elle dans l'administration des Sacremens ?

107. Que signifie ce mot *Cérémonie?*

108. Ces Cérémonies ont-elles été instituées par J. C. même ?

109. Ces Cérémonies sont-elles d'un nouvel usage dans l'Eglise ?

110. Quand paroît-il qu'elles ont été instituées ?

111. Quelle est la premiere raison, pour laquelle ces Cérémonies ont été instituées ?

112. Quelle est la seconde ?

113. Quelle est la troisieme ?

114. Quelle est la quatrieme ?

Tel est l'Exercice public que les Sourds & Muets ont fait en présence de plus de deux cens personnes. Ils étoient montés sur une estrade, sur laquelle on avoit dressé en forme de pupitre, une table noire de cinq pieds de long : chacun des Assistans, qui vouloit interroger, annonçoit d'après son Programme le numéro de la question, qu'il avoit intention de proposer, & disoit en même temps, dans laquelle des trois Langues il desiroit qu'elle se fît. Alors sur les signes de l'Instituteur, qui sont les mêmes pour les trois Langues, un Sourd & Muet

averti par un ſeul mouvement des levres, quelle étoit celle des trois qu'on avoit choiſie, l'écrivoit ſur la table avec ſon crayon en gros caracteres, & ſur le champ deux autres Sourds & Muets, l'un à droite, l'autre à gauche, ſans être aidés d'aucuns ſignes, faiſoient la réponſe dans les deux autres Langues.

Son Excellence Monſeigneur le Nonce du Pape, qui étoit préſent à cet Exercice, a daigné faire l'honneur aux Sourds & Muets de les interroger de cette maniere.

Après tout cet expoſé, ſi quelqu'un ſoutient encore, que les Sourds & Muets ſont incapables d'entendre les Vérités ſaintes de notre Religion, ne pourra-t-on pas dire avec juſtice, qu'il a moins de raiſon que ceux qu'il regarde comme des demi-automates.

F I N.

ADDITION faite par l'Auteur depuis l'impression, pour la page 29.

EN élevant perpendiculairement depuis un jusqu'à neuf, autant de doigts qu'on veut exprimer de dizaines, & y ajoutant le signe de zero, qui est le même que celui d'un *o*, cela fait ou dix ou vingt ou trente, &c. &c., ou quatre-vingt-dix. Cent s'exprime comme en chiffre romain, par un *c*; mil, par une *M*. On donne aux Sourds & Muets une idée très-distincte de ces nombres, en leur faisant compter sur une longue ficelle des grains de chapelet par dizaines, par centaines & par milliers.

ERRATA.

PAGE 150, *ligne* 5, après ces mots *sont donc point*, ajoutez *seulement*.

Page 163, *lig.* 17, réproche, *lis.* reproche.

Page 231, *lig.* 16, sperare, *lis.* sperabat.

Page 251, *lig.* 2, *per viam* ne doit faire qu'un seul mot.

Page 252, *lig.* 9, fenestras, *lis.* fenestra.

Page 259, *lig.* 7, anno 1775, *lis.* 1776.
Page 272, *lig.* 24, exoptam, *lis.* exoptatam.
Page 289, *lig.* 6, obſervantes, *lis.* obverſantes.

APPROBATION.

J'AI lu, par ordre de Monſeigneur le Garde des Sceaux, *la véritable Maniere d'inſtruire les Sourds & Muets, &c.* Cet Ouvrage de M. l'Abbé ***, ſi connu déja par ſon *Inſtitution des Sourds & Muets*, & par les Leçons gratuites qu'il leur donne avec tant de zèle, m'a paru tout-à-fait propre à étendre un art dont on ne ſçauroit trop apprécier les avantages, & à former des Inſtituteurs qui en le propageant rendront à la Société des Membres preſque perdus pour elle ; ce nouvel Ouvrage ſouverainement intéreſſant par ſon objet, par ſa méthode & ſa clarté, m'a paru très-digne de l'impreſſion. A Paris, ce 8 Mars 1784.

CADET DE SAINEVILLE.

PRIVILÉGE DU ROI.

LOUIS, par la grâce de Dieu, Roi de France & de Navarre : A nos amés & féaux Conſeillers, les Gens tenans nos Cours de Parlemens, Maîtres des Requêtes ordi-

naires de notre Hôtel, Grand-Conseil; Prévôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Justiciers qu'il appartiendra : SALUT. Notre amé le Sieur NYON l'aîné, Libraire, Nous a fait exposer qu'il desireroit faire imprimer & donner au Public : *La véritable Maniere d'instruire les Sourds & Muets, confirmée par une longue expérience*, s'il nous plaisoit lui accorder nos Lettres de Privilege pour ce nécessaires. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'Exposant, Nous lui avons permis & permettons par ces Présentes, de faire imprimer ledit Ouvrage autant de fois que bon lui semblera, & de le vendre faire vendre & débiter par-tout notre Royaume pendant le temps de dix années consécutives, à compter de la date des Présentes. FAISONS défenses à tous Imprimeurs, Libraires, & autres personnes, de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de notre obéissance; comme aussi d'imprimer ou faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter ni contrefaire ledit Ouvrage sous quelque prétexte que ce puisse être, sans la permission expresse & par écrit dudit Exposant, ses hoirs ou ayans cause, à peine de saisie & de confiscation des Exemplaires contrefaits, de six mille livres d'amende, qui ne pourra être modérée, pour la premiere fois, de pareille amende & de déchéance d'état en cas de récidive, & de tous dépens, dommages & intérês, conformément à l'Arrêt du Conseil du 30 Août

1777, concernant les contrefaçons. A LA CHARGE que ces Préſentes ſeront enregiſtrées tout au long ſur le Regiſtre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles; que l'impreſſion dudit Ouvrage ſera faite dans notre Royaume, & non ailleurs, en beau papier & beaux caractères, conformément aux Réglemens de la Librairie, à peine de déchéance du préſent Privilége; qu'avant de l'expoſer en vente, le manuſcrit qui aura ſervi de copie à l'impreſſion dudit Ouvrage ſera remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée ès mains de notre très-cher & féal Chevalier, Garde des Sceaux de France, le Sieur HUE DE MIROMENIL, Commandeur de nos Ordres; qu'il en ſera enſuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliothèque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier, Chancelier de France, le Sieur DE MAUPEOU, & un dans celle dudit Sieur HUE DE MIROMENIL, le tout à peine de nullité des Préſentes; Du contenu deſquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Expoſant & ſes ayants cauſe, pleinement & paiſiblement, ſans ſouffrir qu'il leur ſoit fait aucun trouble ou empêchement: VOULONS que la Copie des Préſentes, qui ſera imprimée tout au long au commencement ou à la fin dudit Ouvrage, ſoit tenue pour duement ſignifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amés & féaux Conſeillers-Secrétaires foi ſoit ajoutée comme

à l'original : COMMANDONS au premier notre Huissier ou Sergent sur ce requis, de faire pour l'exécution d'icelles, tous actes requis & nécessaires, sans demander autre permission; & nonobstant clameur de Haro, Chartre Normande, & Lettres à ce contraires : CAR tel est notre plaisir. DONNÉ à Versailles, le vingt-unieme jour du mois d'Avril, l'an de grace mil sept cent quatre-vingt-quatre, & de notre regne le dixieme. Par le Roi en son Conseil.

Signé LE BEGUE.

Registré sur le Registre XXII de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N° 3226, fol. 77, conformément aux dispositions énoncées dans le présent Privilège; & à la charge de remettre à ladite Chambre les huit Exemplaires prescrits par l'article CVIII. du Réglement de 1723! A Paris, le 23 Avril 1784.

Signé LE CLERC, *Syndic.*

De l'Imprimerie de N. H. NYON, Imprimeur du Parlement, rue Mignon, 1784.